

22 Régions + 4 OM

Collectivités territoriales depuis 1982 seulement, après plus de 70 ans de tergiversations diverses.

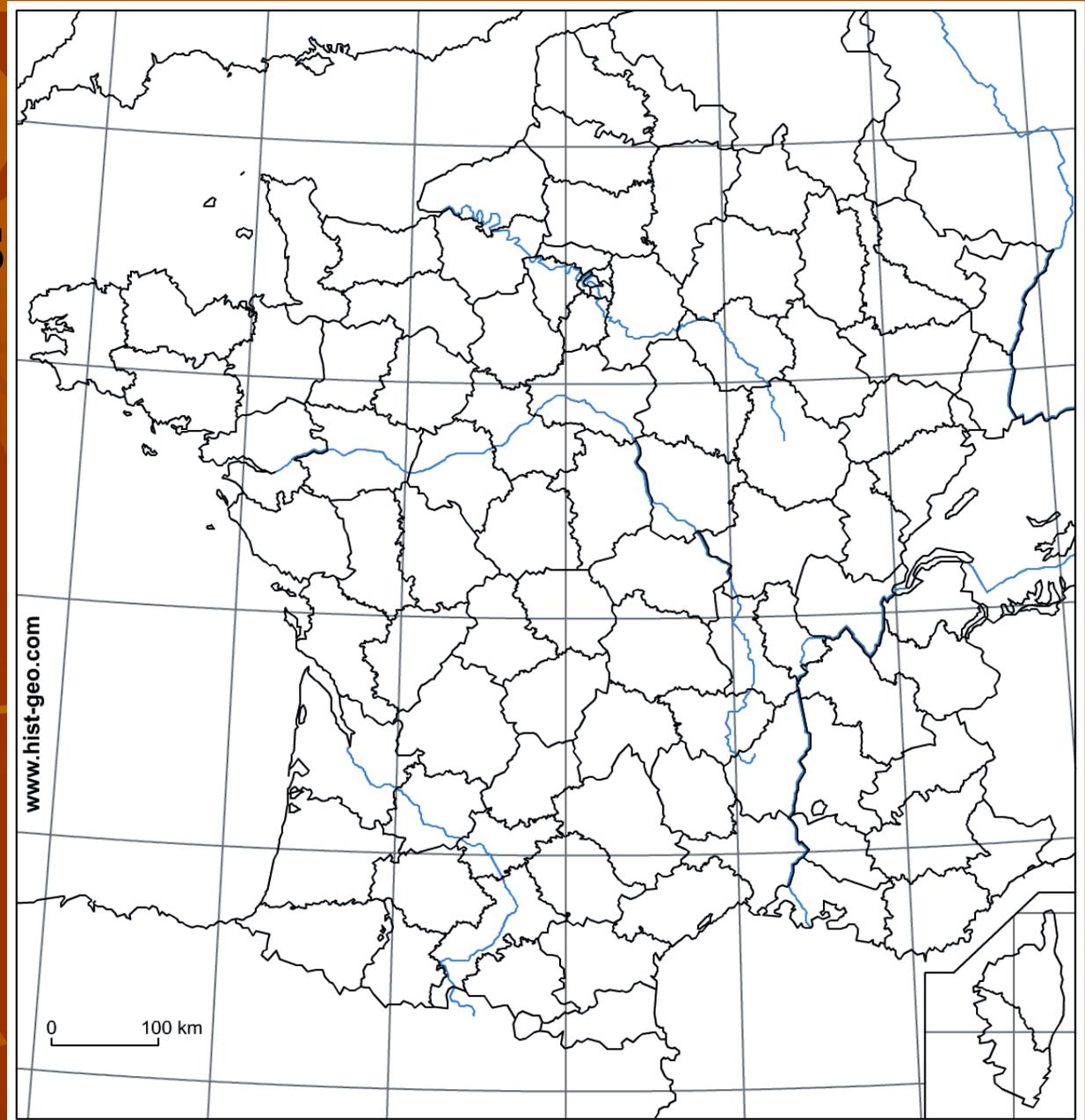


100 départements

Véritable institution
depuis février 1790...

82 à l'origine, jusqu'à
130 sous Napoléon

Ils étaient divisés en
districts, cantons et
communes.



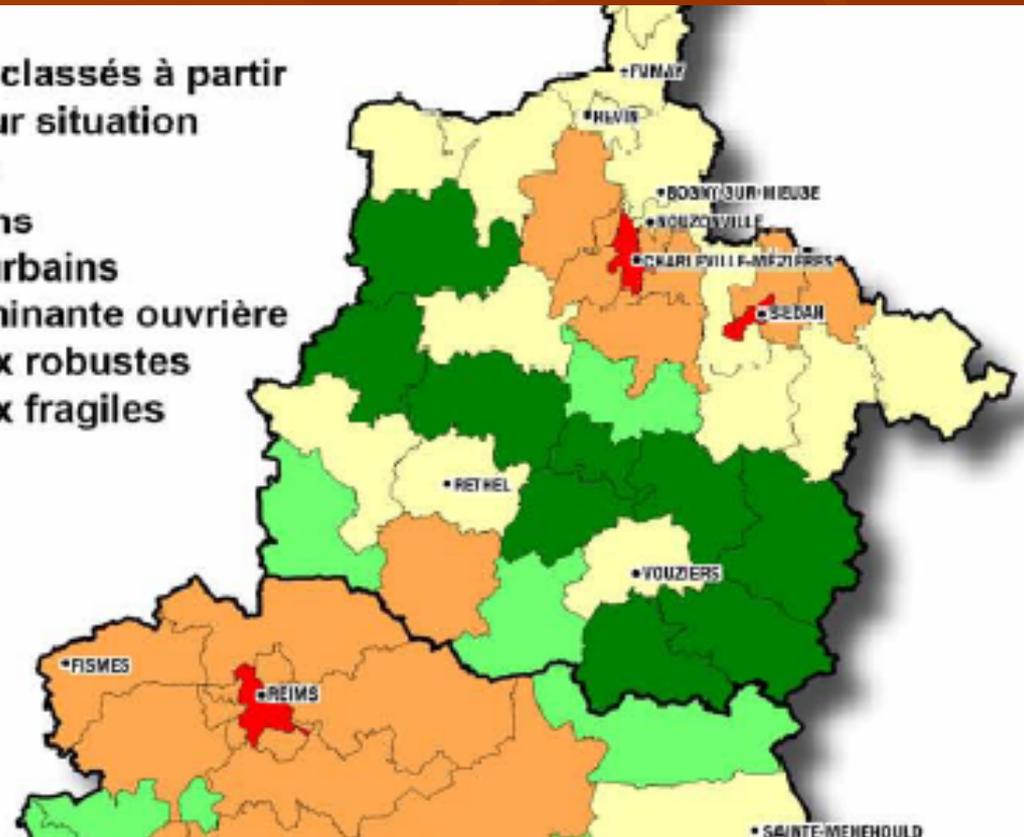
4 036 Cantons

C'était, jusqu'à une période récente, le niveau le plus fin de l'administration publique : subdivisions de l'Equipement, receveurs, gendarmeries, conçu de telle sorte qu'il n'y ait pas de pendant démocratique, hors le conseiller général de peu de poids.

Le périmètre est souvent utilisé pour les communautés de communes.

5 groupes distincts classés à partir d'une analyse de leur situation socio-économique :

- Les cantons urbains
- Les cantons péri-urbains
- Les cantons à dominante ouvrière
- Les cantons ruraux robustes
- Les cantons ruraux fragiles



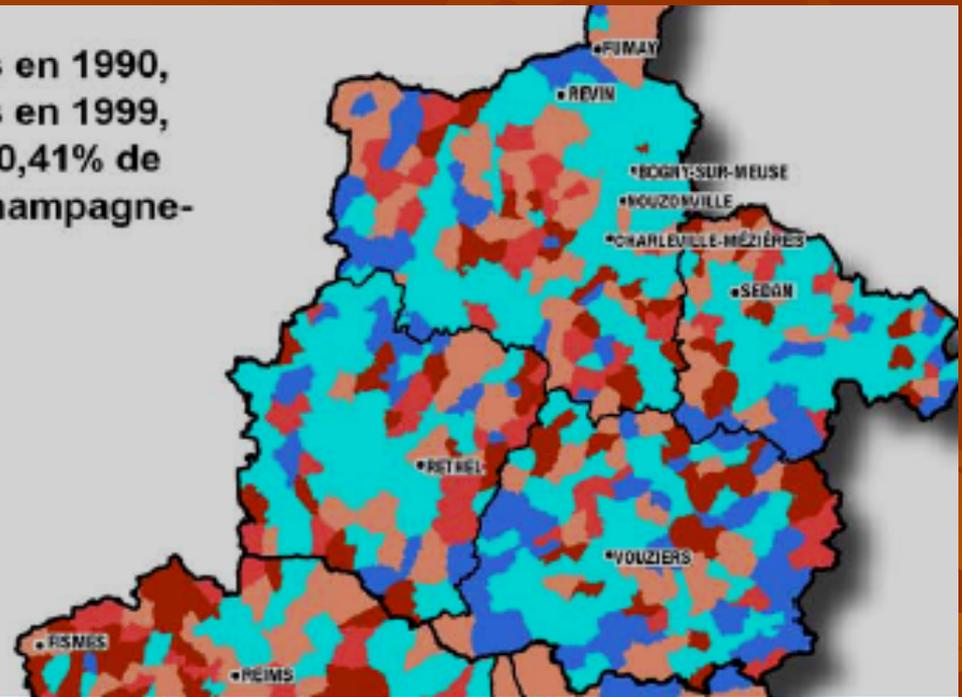
36 683 communes

Dont 32.000 ont moins de 2000 habitants, et 10 seulement plus de 200.000 hab.

30 millions de français habitent des communes de moins de 10.000 habitants.

1600 habitants en moyenne nationale.

1 347 848 habitants en 1990,
1 342 363 habitants en 1999,
soit une baisse de 0,41% de
la population en Champagne-
Ardenne.



Les dysfonctionnements actuels

■ enchevêtrement matériel

	Régions	Départements	Communes et intercommunal
Voirie	<p>Financement d'infrastructures autoroutières et routières</p> <p>Financement des lignes à grande vitesse (LGV)</p>	<p>Financement d'infrastructures autoroutières et routières</p> <p>Financement des lignes à grande vitesse (LGV)</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des routes départementales</p> <p>Gestion des personnels des DDE</p>	<p>Financement d'infrastructures autoroutières et routières</p> <p>Financement des lignes à grande vitesse (LGV)</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion de la voirie communale</p>
Grands équipements	<p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des aérodromes civils</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des ports non autonomes</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des canaux et voies navigables</p>	<p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des aérodromes civils</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des ports non autonomes</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des canaux et voies navigables</p>	<p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des aérodromes civils</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des ports non autonomes</p> <p>Propriété, aménagement, entretien et gestion des canaux et voies navigables</p>
Éducation	<p>Construction et entretien des lycées et établissements d'éducation spéciale</p> <p>Accueil, restauration et hébergement des lycéens</p> <p>Gestion des personnels TOS des lycées</p> <p>Financement des constructions universitaires (maîtrise d'ouvrage déléguée)</p>	<p>Construction et entretien des collèges</p> <p>Accueil, restauration et hébergement des collégiens</p> <p>Gestion des personnels TOS des collèges</p> <p>Entretien et gestion des IUFM</p>	<p>Construction et entretien des écoles élémentaires</p>

Les dysfonctionnements actuels

■ enchevêtrement démocratique

	Régions	Départements	Communes et intercommunal
État	Préfet de Région, également préfet du département au chef-lieu	Préfets et sous-préfets dans les arrondissements	Services déconcentrés au niveau du Canton seulement
Assemblée démocratique	Conseil Régional élu à la proportionnelle sur base départementale	Conseil Général, (1 élu par canton)	Conseil municipal Conseil de communauté (indirect)
Responsable démocratique	Président et exécutif du Conseil régional	Président et exécutif du Conseil Général Les parlementaires d'un département ont peu de poids local	Maires Présidents de communautés de communes et autres EPCI

Enchevêtrement

- Raisons de cet enchevêtrement
 - Juridiques – textes trop génériques
 - Politiques

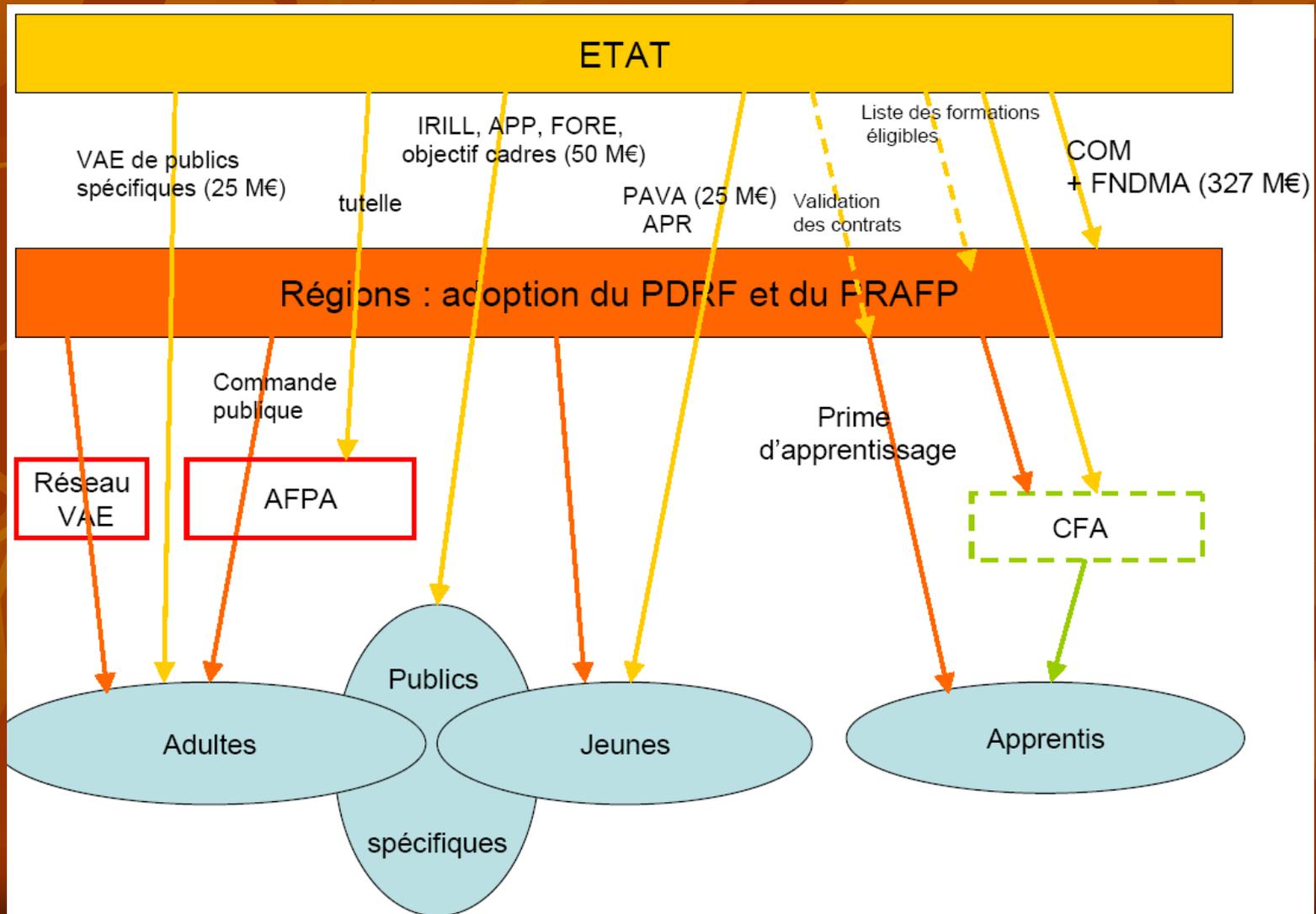
Enchevêtrement : les financements

répartition du financement public par grandes politiques (2007)

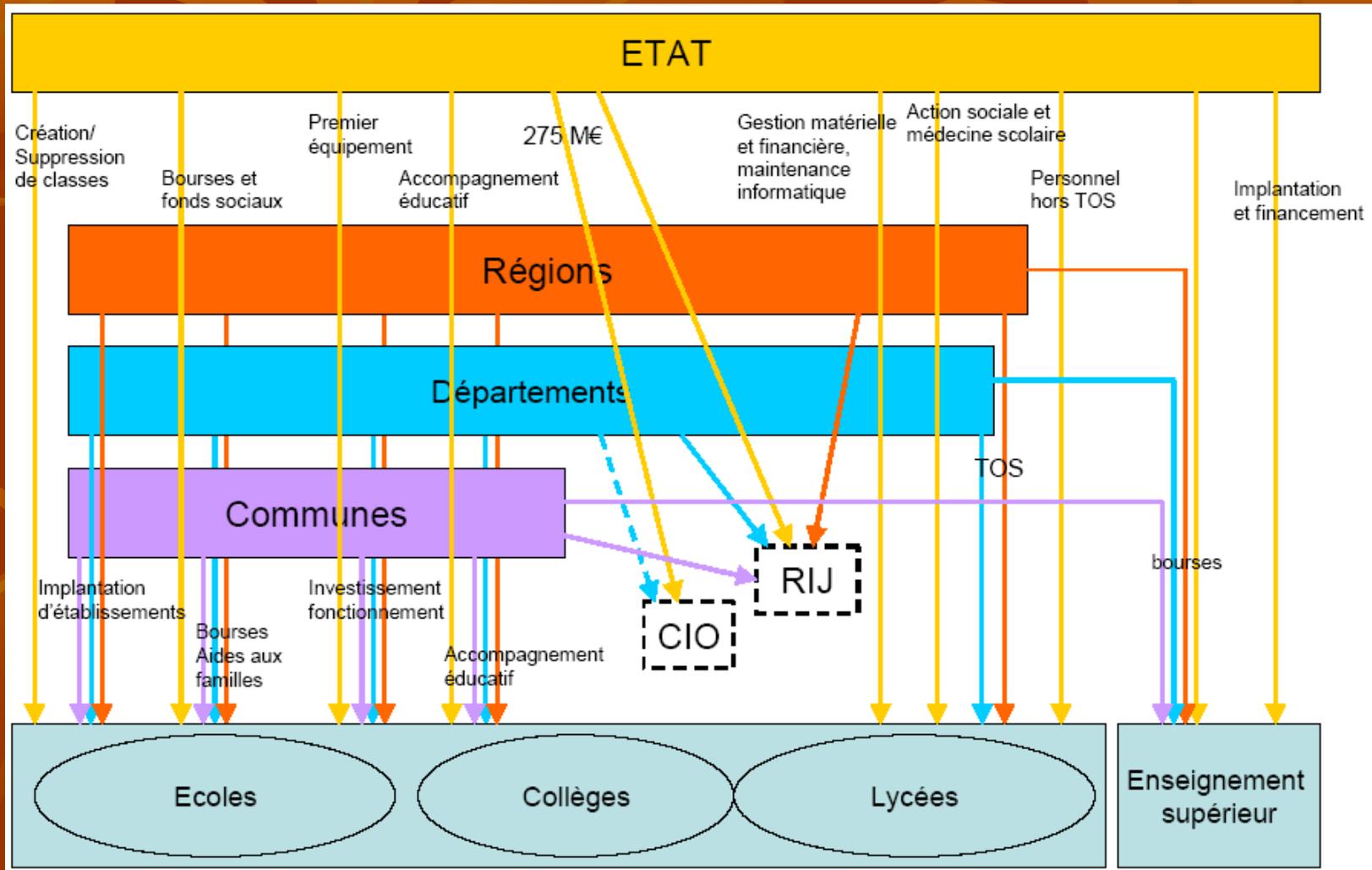
	dépense collectivités locales	dépense budgétaire Etat	dépense fiscale	autres financeurs publics (ASSO, UE, ODAC)
Action sociale / insertion	45%	17%	7%	32%
Handicap et dépendance	20%	18%	9%	53%
Formation professionnelle *	52%	27%	8%	13%
Ville, logement et développement urbain	49%	18%	20%	12%
Transports	53%	37%	10%	
aides aux entreprises	13%	13%	64%	10%
Famille	7%	0,3%	25%	67%
environnement	97%	3%		
Sécurité civile	85%	15%		
Sécurité intérieure	22%	78%		
enseignement scolaire	30%	70%		
Culture, jeunesse et sport	90%	10%		

* hors financement des employeurs

Enchevêtrement : formation professionnelle



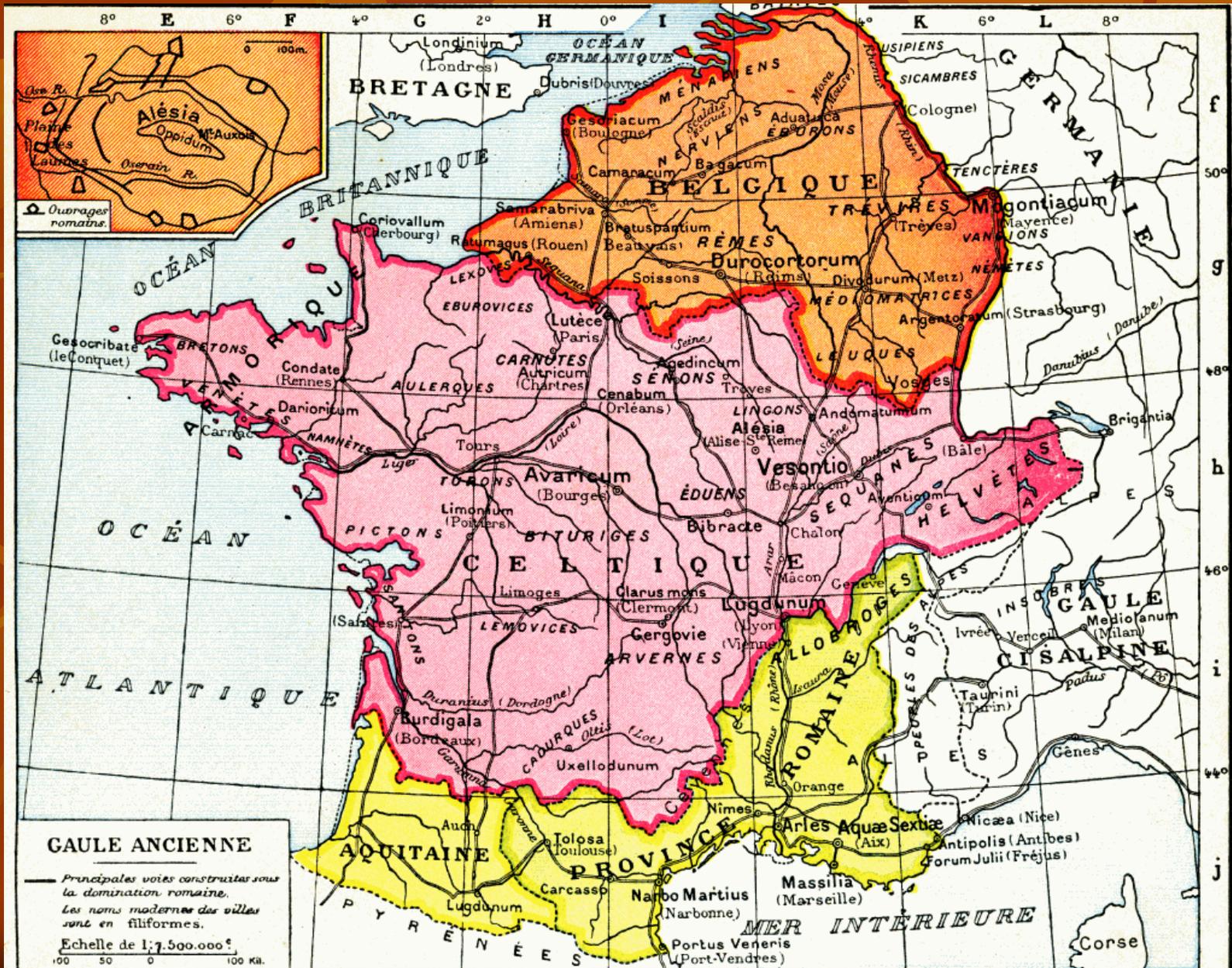
Enchevêtrement : enseignement



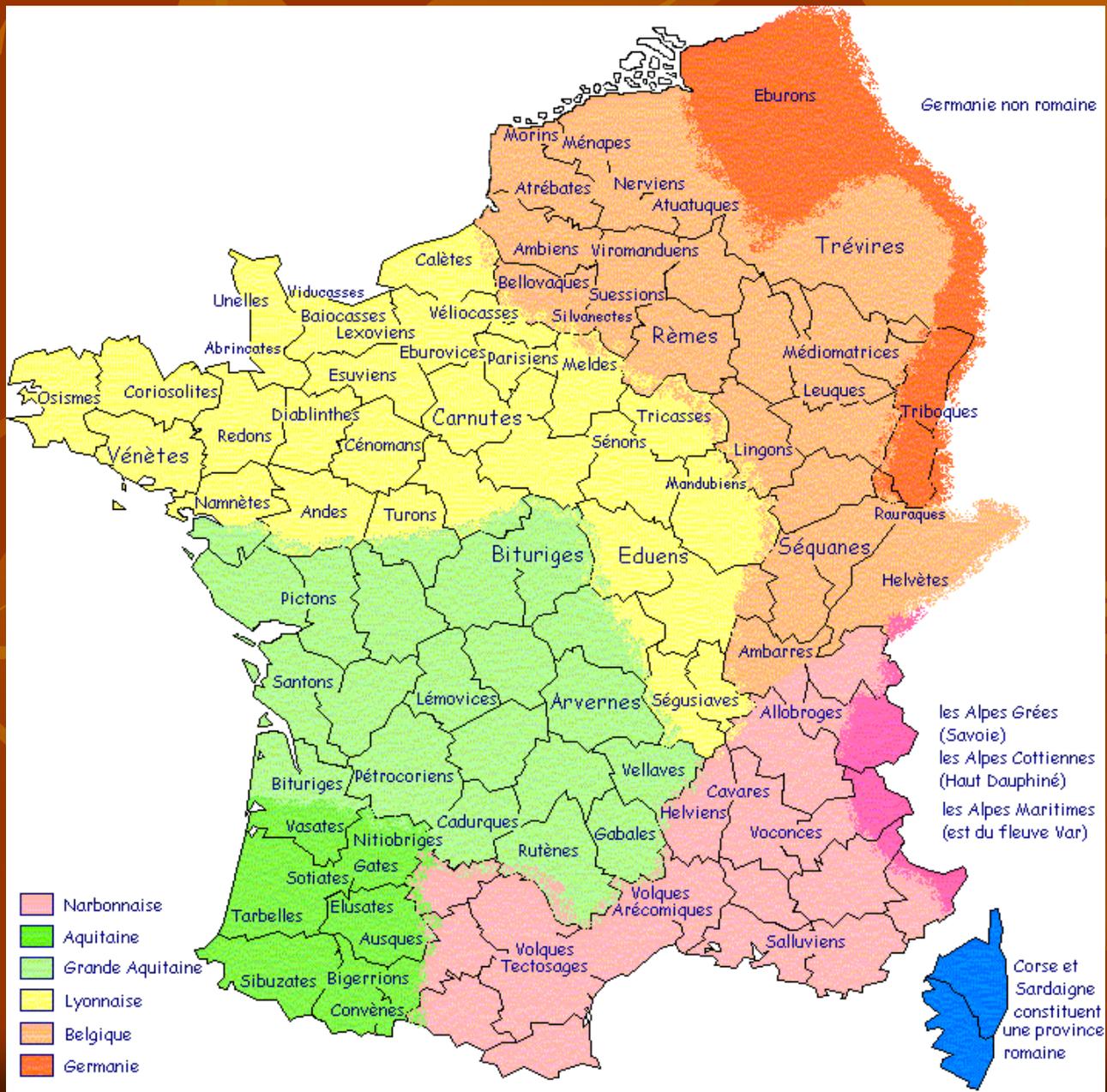
Les dérives de notre histoire politique

- compétences,
- rapports inégalitaires entre les instances démocratiques et représentants de l'État.
- découpages, taille des territoires, regroupements : beaucoup d'inertie et de conservatisme.
- Malgré une histoire complexe et mouvementée:

France : ancienne Gaule

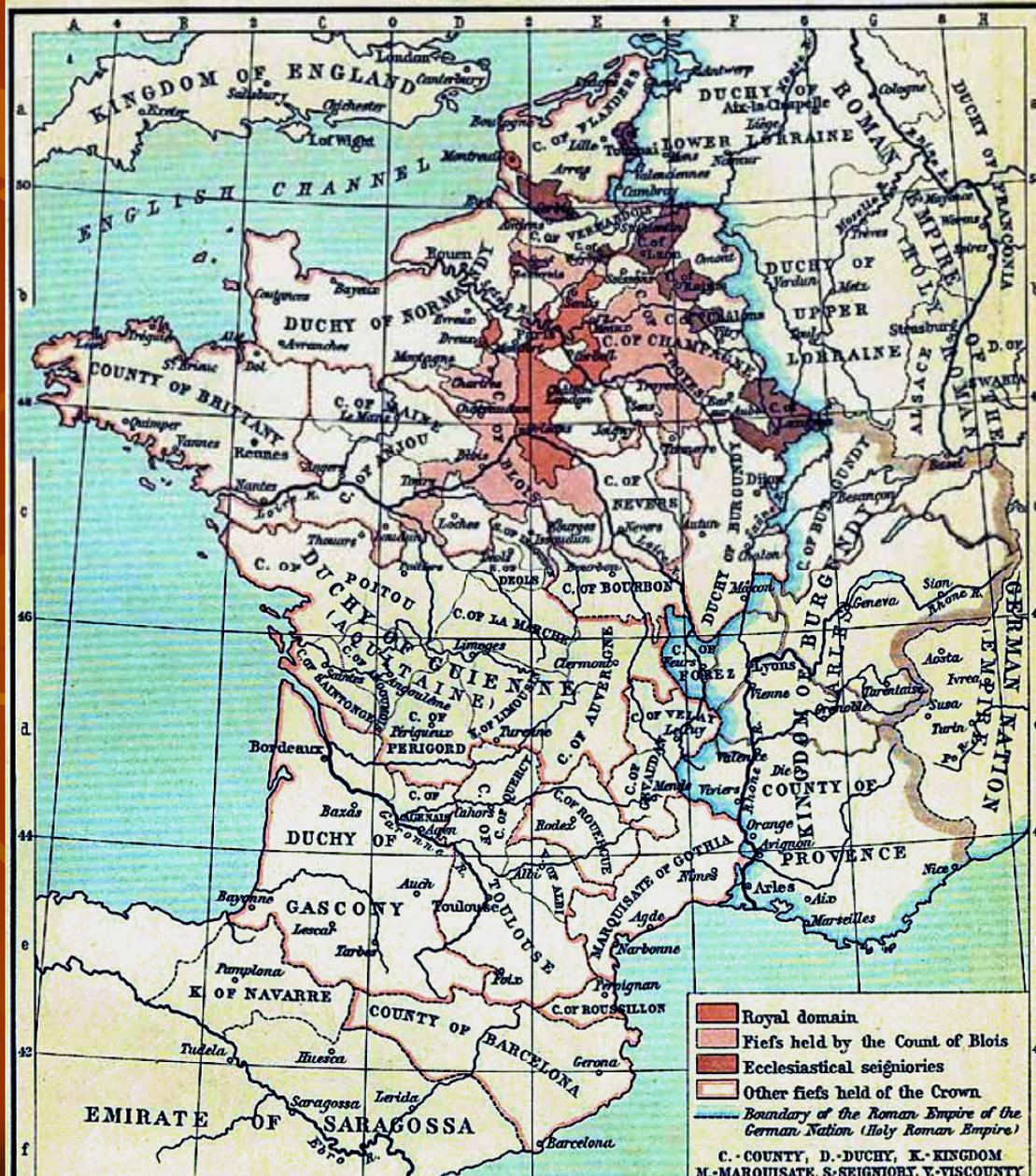


France : peuples gaulois



France vers 1035

France about 1035.



Europe en 1498

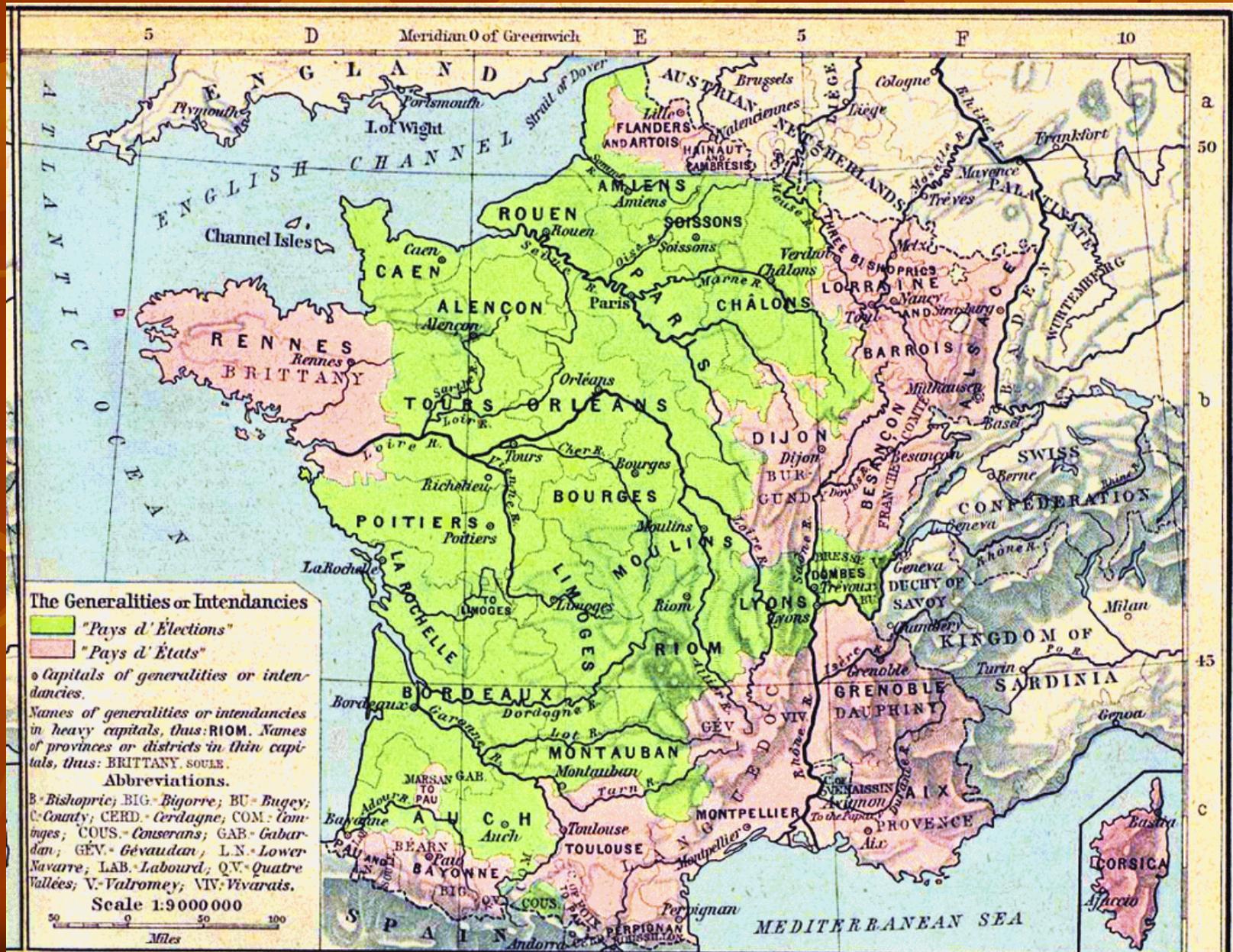
Atlas Classique

L'EUROPE EN 1498

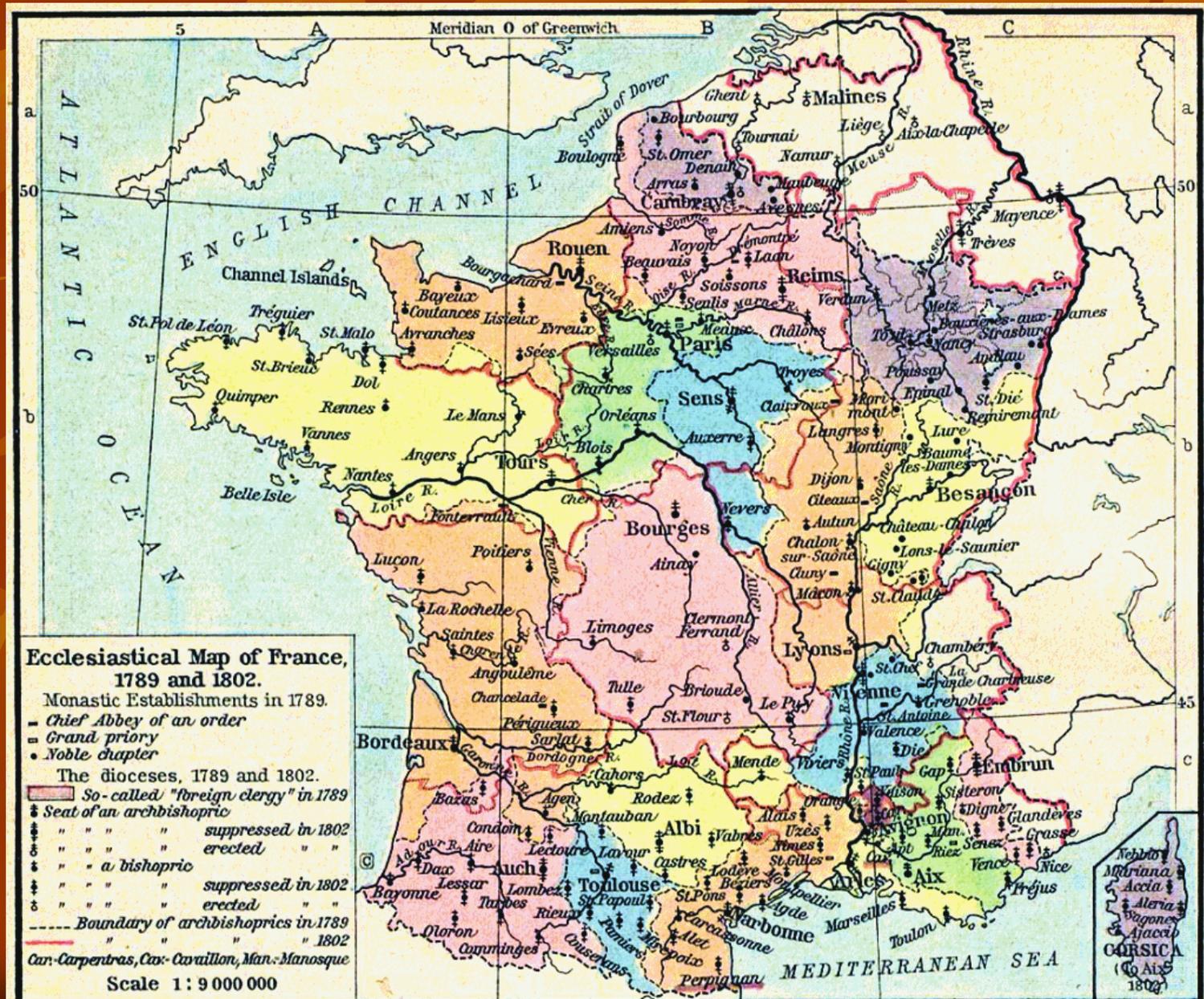
Carte n°10



France : Pays d'Etat ou d'élection



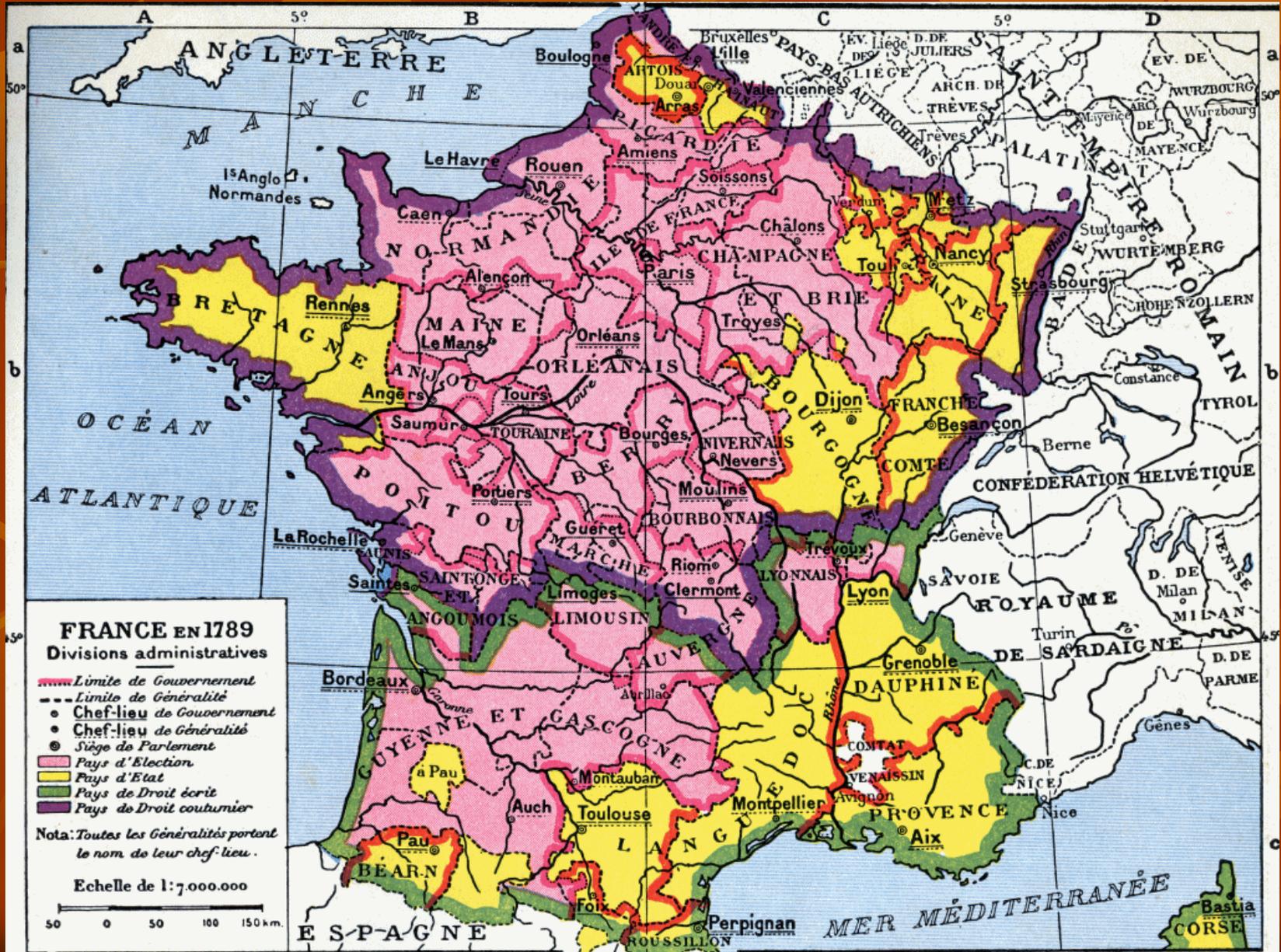
France 1789 : ecclésiastique



France 1789 : douanes et gabelle

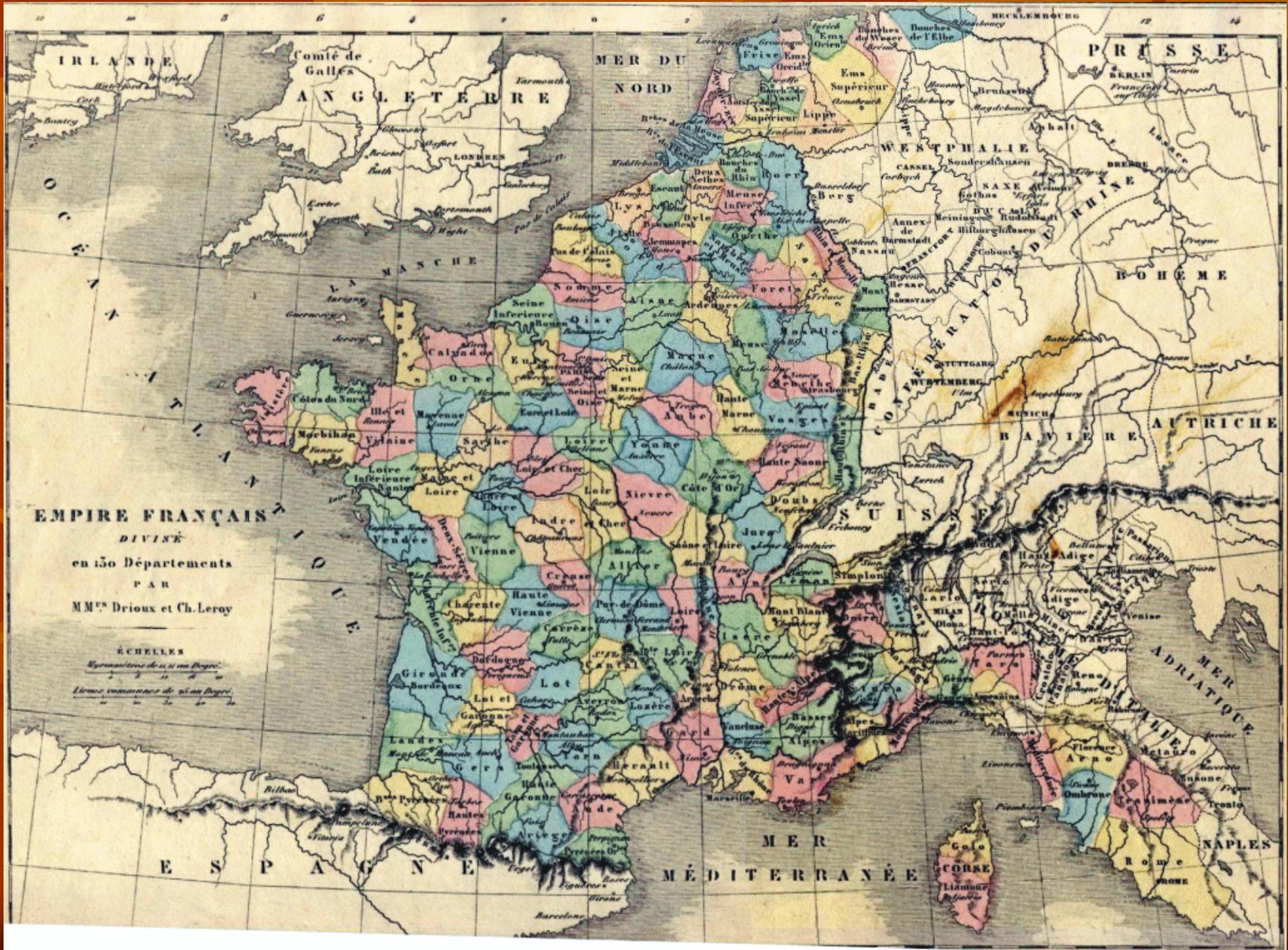


France 1789



- À la veille de la révolution, une complexité incroyable des différents régimes juridiques, fiscaux, gouvernementaux, qui faisait l'objet d'ardents débats depuis des lustres.
- L'énergie révolutionnaire a permis en peu d'années d'unifier les différents territoires sous un mode d'administration uniforme.

Les 130 départements de Napoléon



France : langues régionales

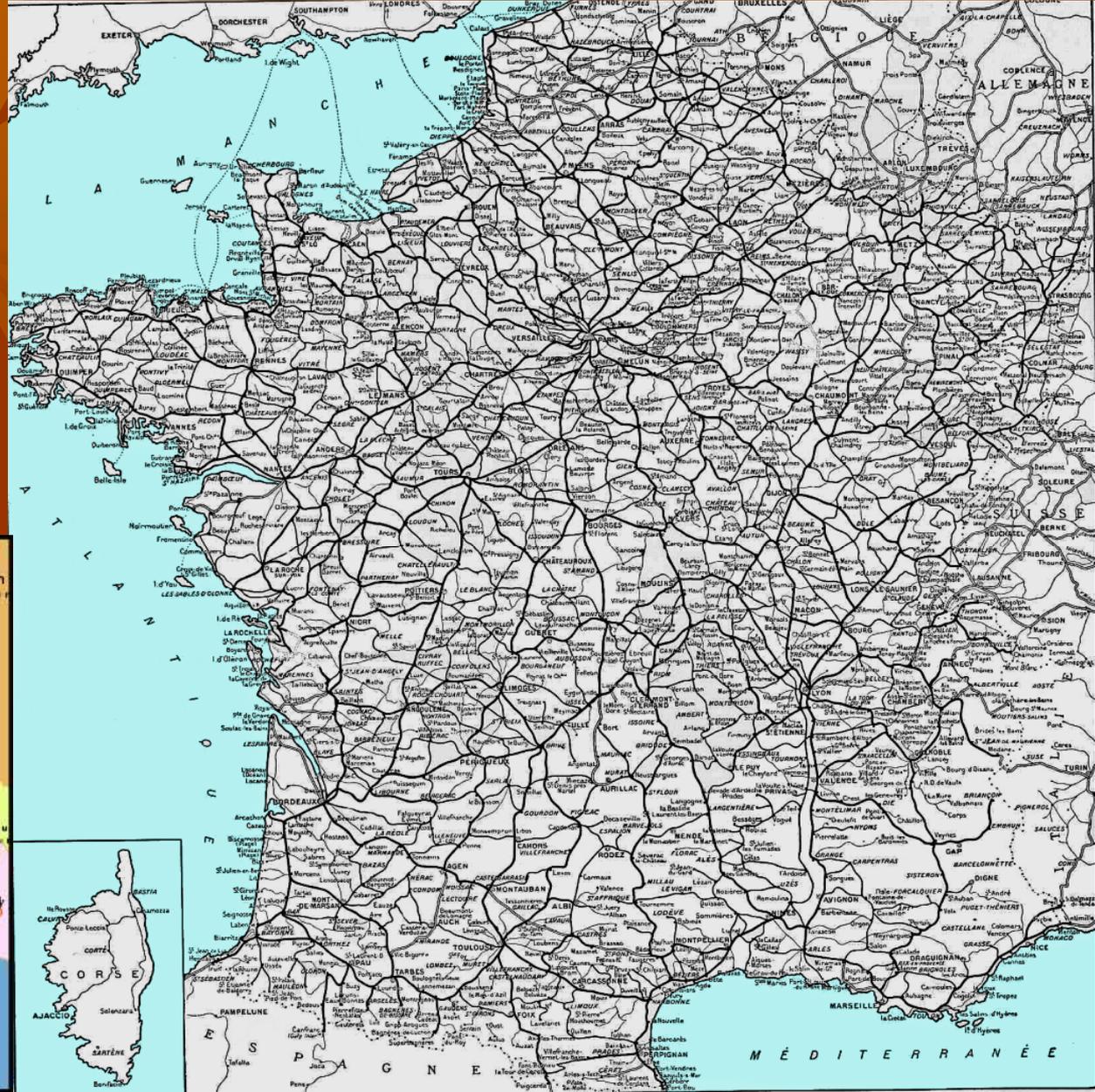


Des enjeux pour une réforme

- plus de démocratie,
 - plus de subsidiarité,
 - plus d'efficacité.
-
- Meilleures procédures de décision,
 - meilleur aménagement des territoires,
 - meilleure qualité de vie.
 - Meilleur avenir pour les petites villes-centres

France : maillage SNCF (carte Chaix)

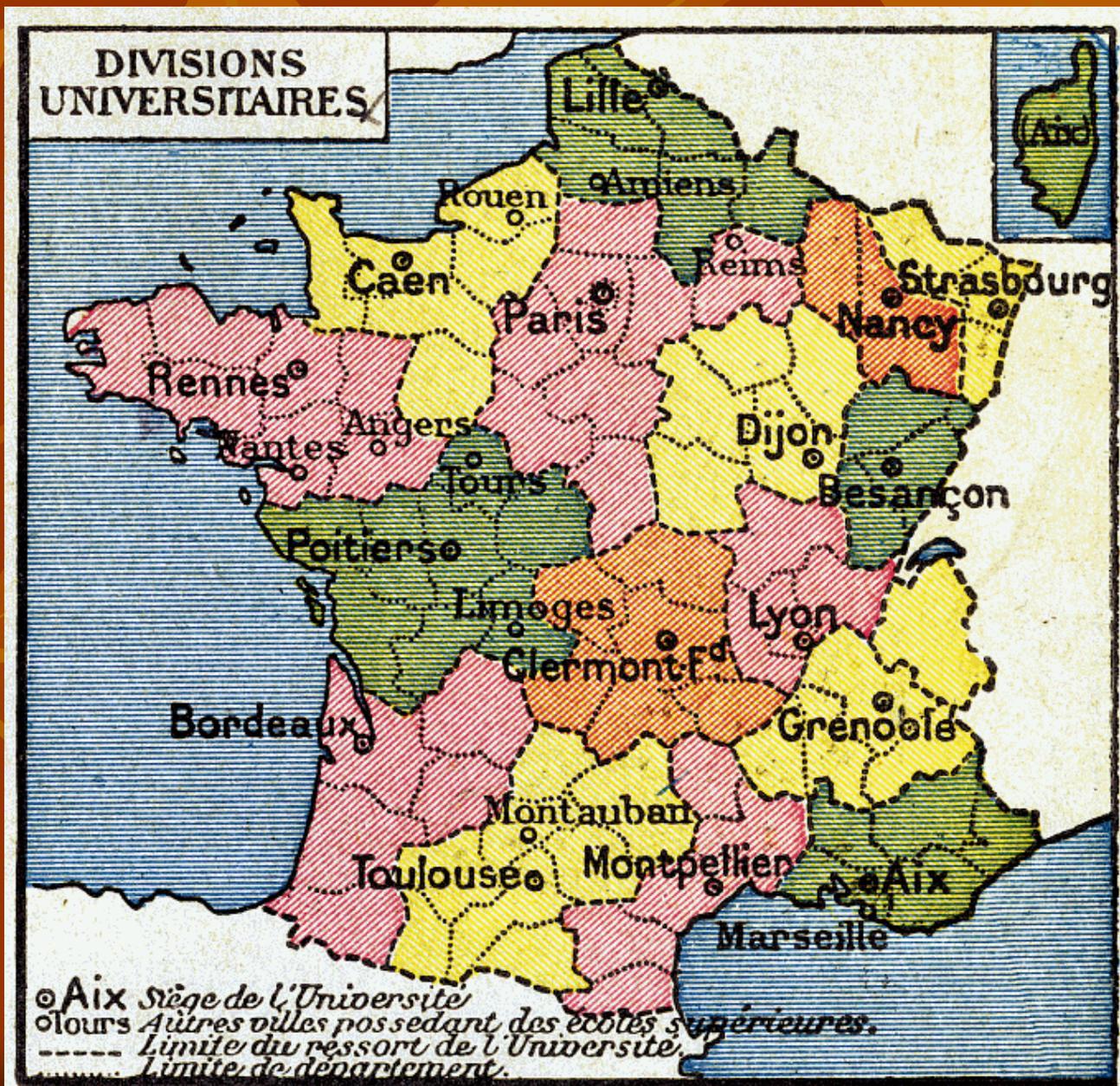
Les territoires étaient uniformément desservis par le chemin de fer, avant que la rentabilité ne concentre les trafics sur quelques radiales.



les valeurs qui nous distinguent du jacobinisme ambiant ?

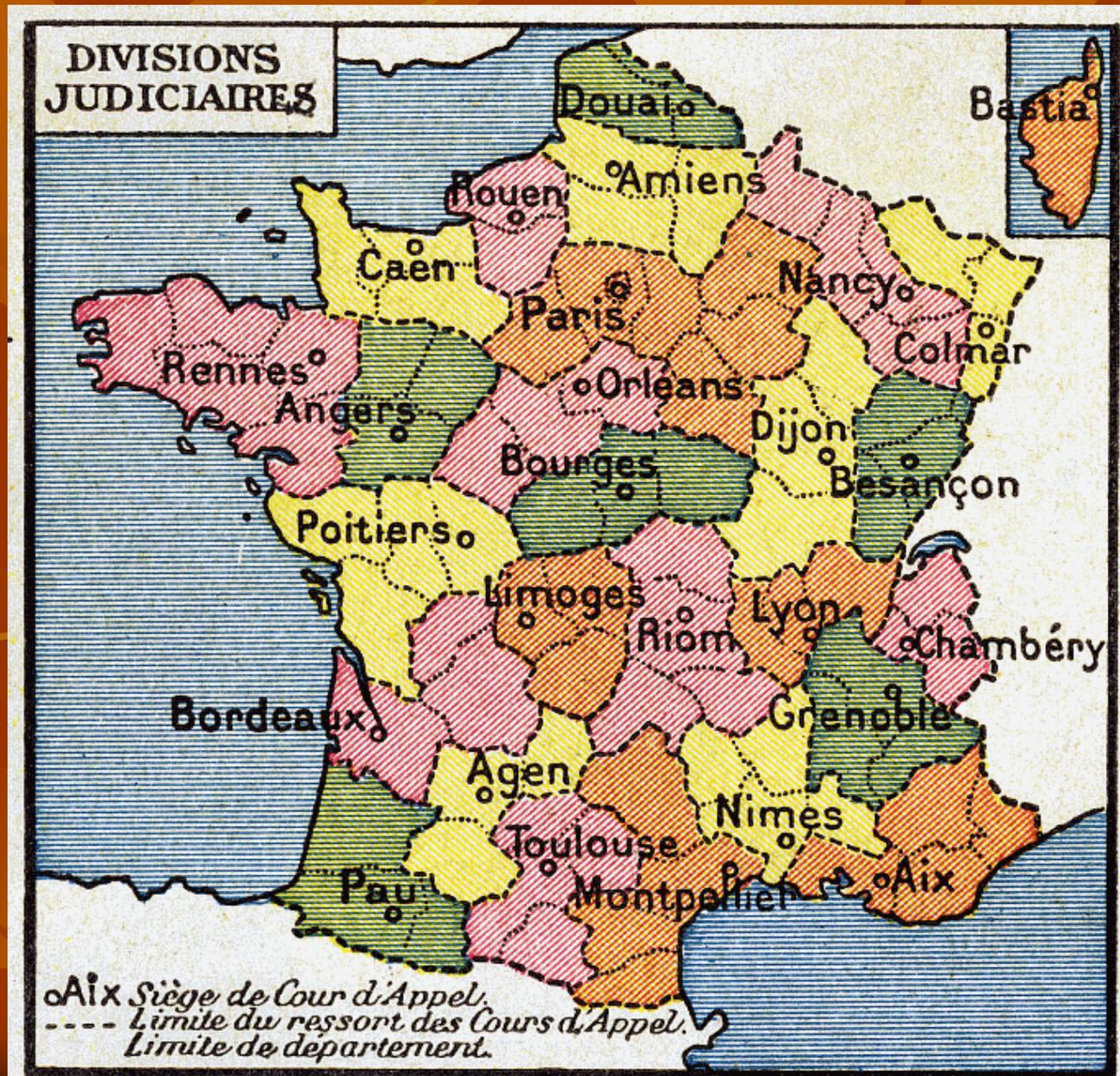
- Qu'est-ce que la subsidiarité et comment la mettre en œuvre ?
- Quelles sont les craintes des jacobins et comment les combattre ?

France : découpage universitaire



France : découpage judiciaire

Il y a une certaine perversité dans les découpages administratifs de l'État qui ne correspondent à aucun niveau de gouvernance démocratique !



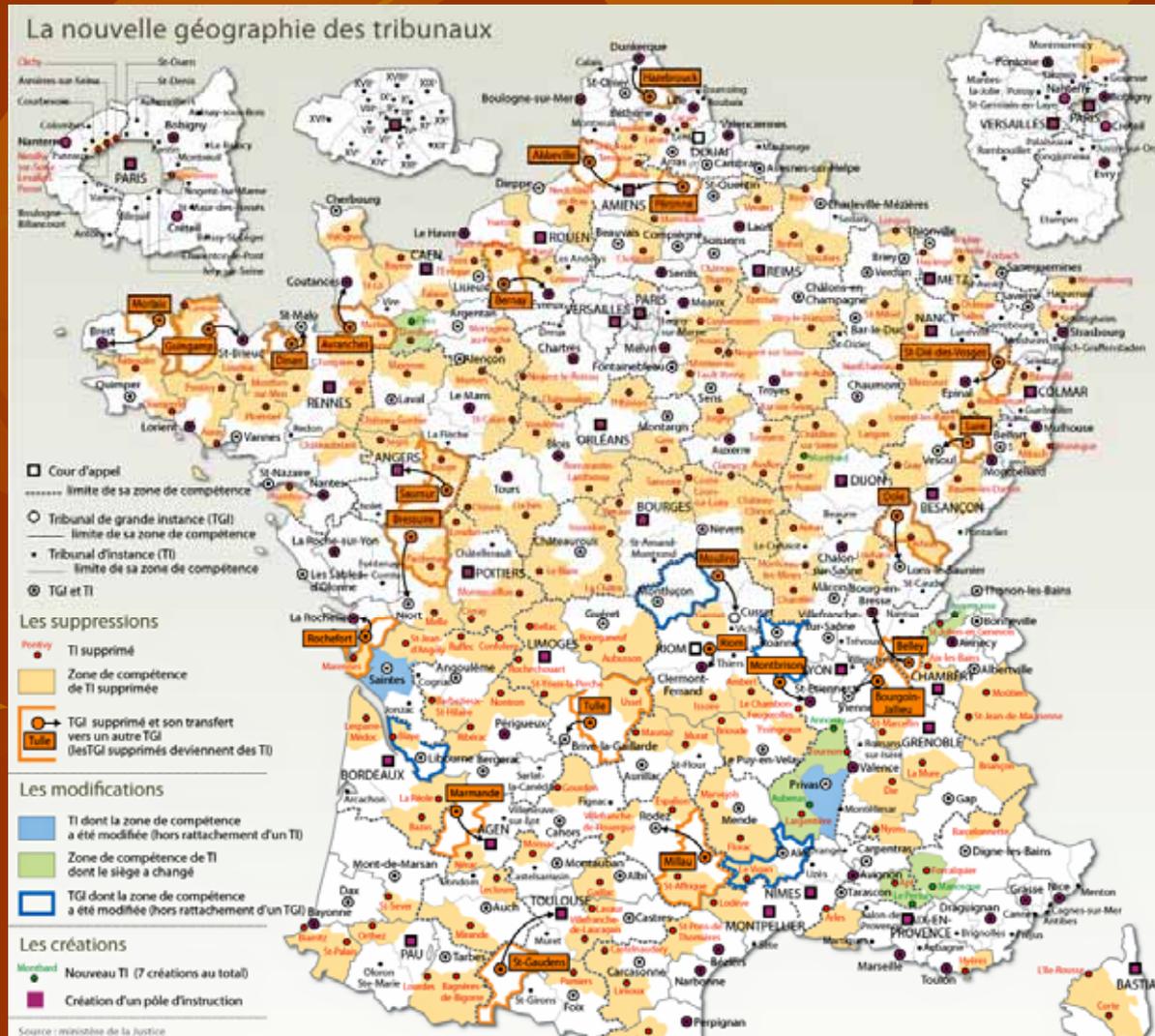
Les différents échelons

- échelles, dimensions, compétences, outils.
 - communal, (avec arrondissements pour PLM)
 - > Intercommunalités
 - cantonal,
 - > bassins de vie
 - départemental,
 - Préfectures
 - Sous-préfectures
 - > Zones d'emploi
 - > Pays
 - > SCOT ...
 - régional
 - Inter-régional

Des découpages aléatoires

- En fonction des besoins, divers découpages des territoires se superposent.
 - EPIC, syndicats intercommunaux
 - Pays, parcs régionaux
 - Aires de SCOT,
 - Aires de DTA
 - Subdivisions de DDE ou DDA
 - académies, cours d'appel, régions militaires,
 - Etc.....

France : carte judiciaire 2008



Le démantèlement des petites villes accentue l'inégalité, et condamne à terme des territoires entiers, déjà mal en point.

Cour d'appel

Elle examine les affaires déjà jugées par le tribunal d'instance, de grande instance, de commerce, de police, des baux ruraux, le tribunal correctionnel et le conseil des prud'hommes.

23 tribunaux de grande instance supprimés

- Il juge les conflits entre particuliers portant sur des sommes supérieures à 10 000 euros et les litiges concernant la famille, l'état civil, la nationalité ou l'immobilier.
- Lorsqu'il juge des délits (peine encourue inférieure ou égale à 10 ans), il prend le nom de tribunal correctionnel.
- Il arbitre également le tribunal des affaires de la sécurité sociale et, pour certains, la cour d'assises du département, qui juge les crimes.
- Les fermetures commenceront en 2010.

176 tribunaux d'instance supprimés

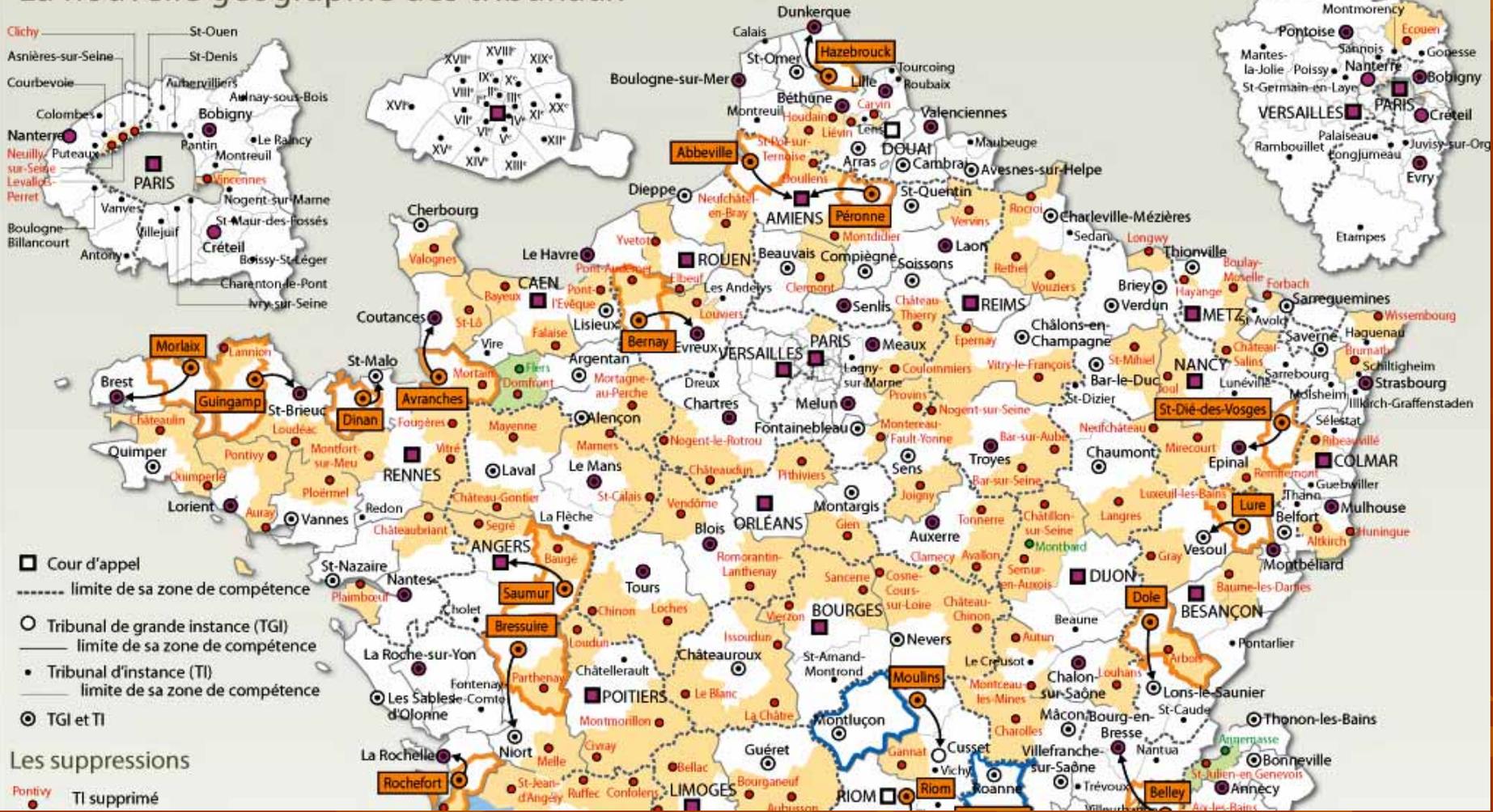
- Il juge les conflits entre particuliers dont le montant est compris entre 4 000 et 10 000 euros.
- Le juge d'instance exerce aussi les fonctions de juge des tutelles.
- Il héberge également le tribunal de police, qui statue sur les contraventions les plus graves, et les juges de proximité (affaires portant sur moins de 40 000 euros et petites contraventions).
- Il arbitre également le tribunal des affaires de la sécurité.
- Les fermetures commenceront en 2009.

76 pôles d'instruction créés

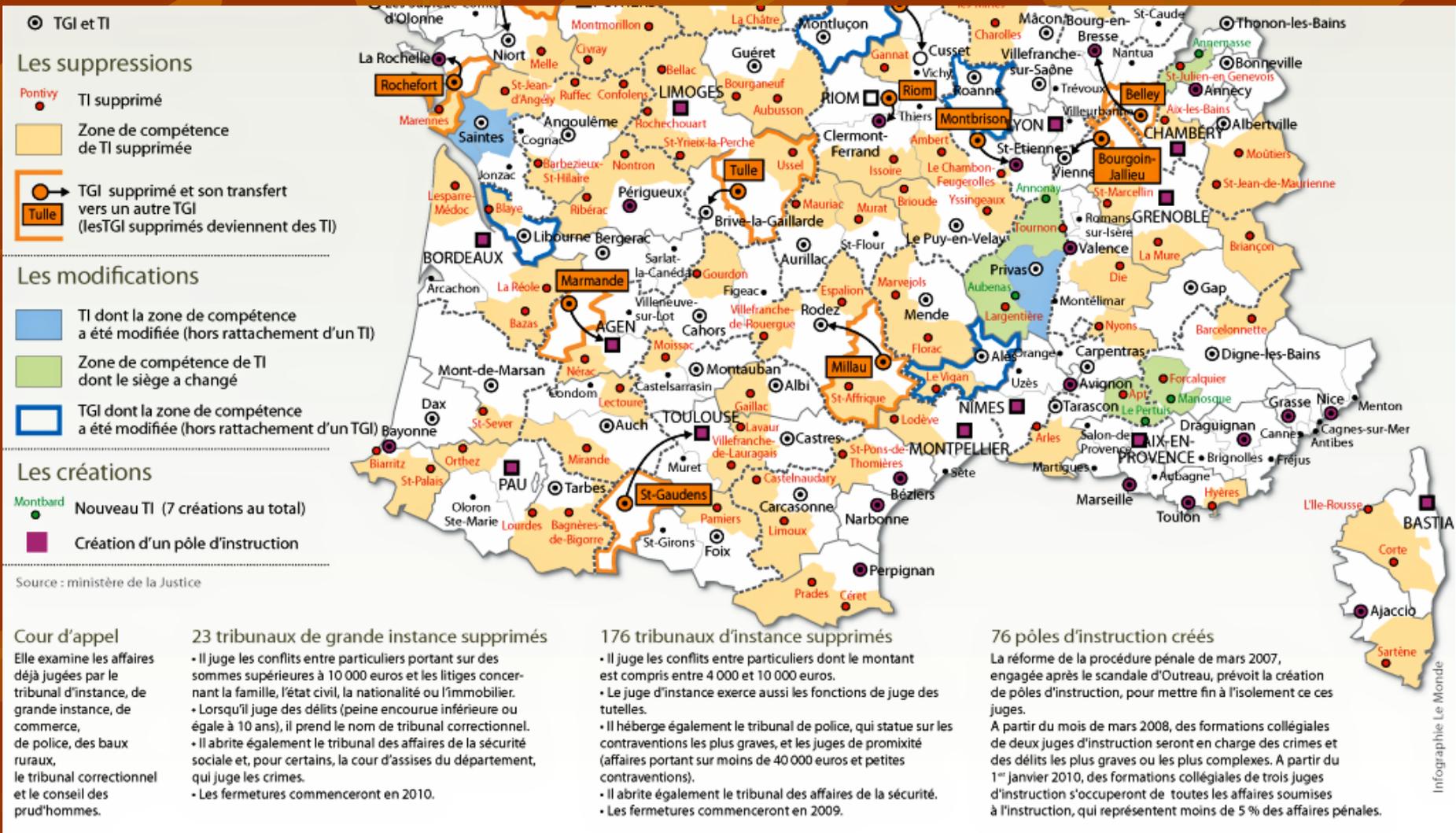
Le réforme de la procédure pénale de mars 2007, engagée après le scandale d'Outreau, prévoit la création de pôles d'instruction, pour mettre fin à l'isolement où ces juges. A partir du mois de mars 2008, des formations collégiales de deux juges d'instruction seront en charge des crimes et des délits les plus graves ou les plus complexes. A partir du 1^{er} janvier 2010, des formations collégiales de trois juges d'instruction s'occuperont de toutes les affaires soumises à l'instruction, qui représenteront moins de 5 % des affaires pénales.

France : carte judiciaire 2008

La nouvelle géographie des tribunaux



France : carte judiciaire 2008



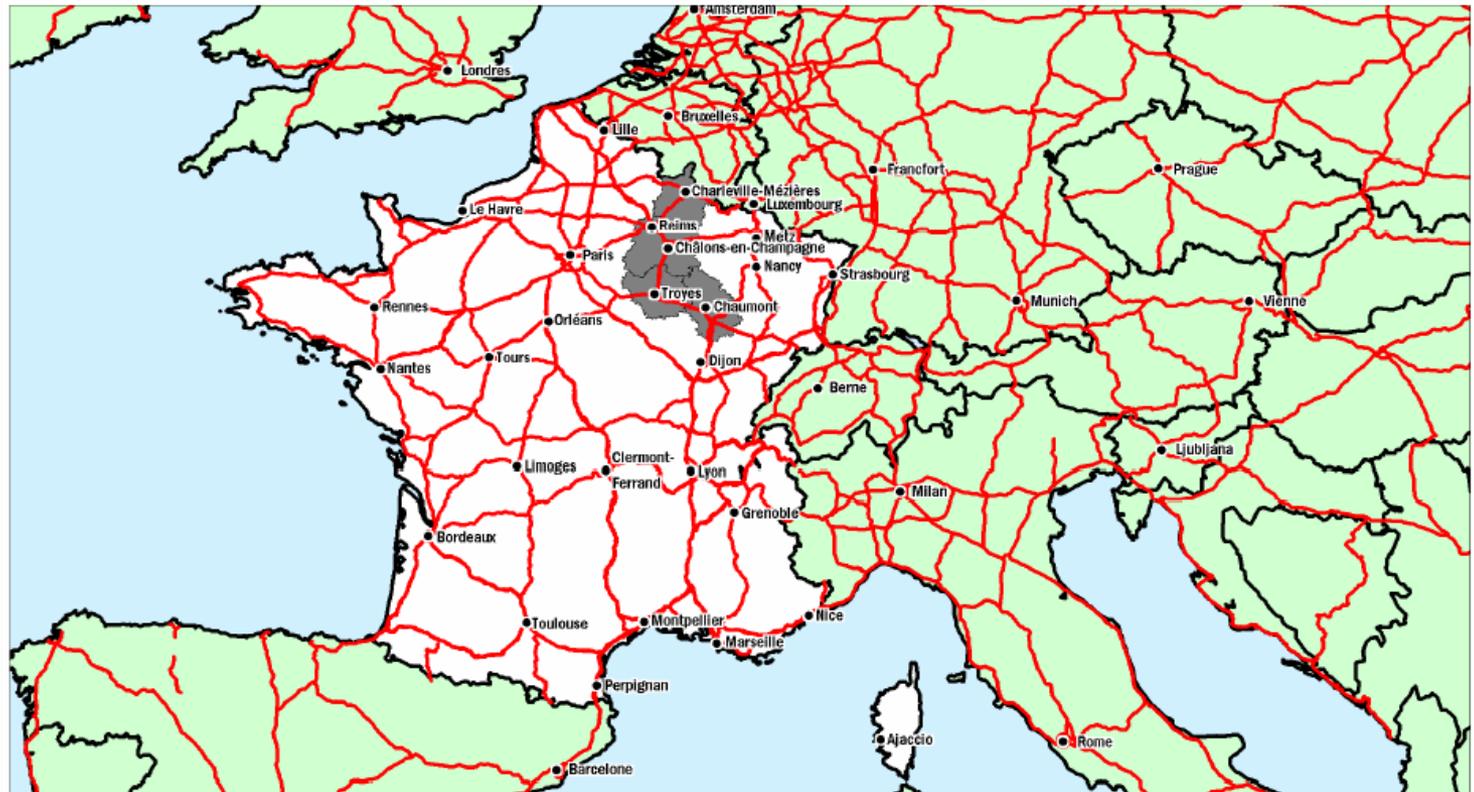
Des découpages aléatoires : exemple Champagne - Ardenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
régionale
de l'Équipement
Champagne-Ardenne

Positionnement de la région Champagne-Ardenne par rapport à l'Europe et à la France



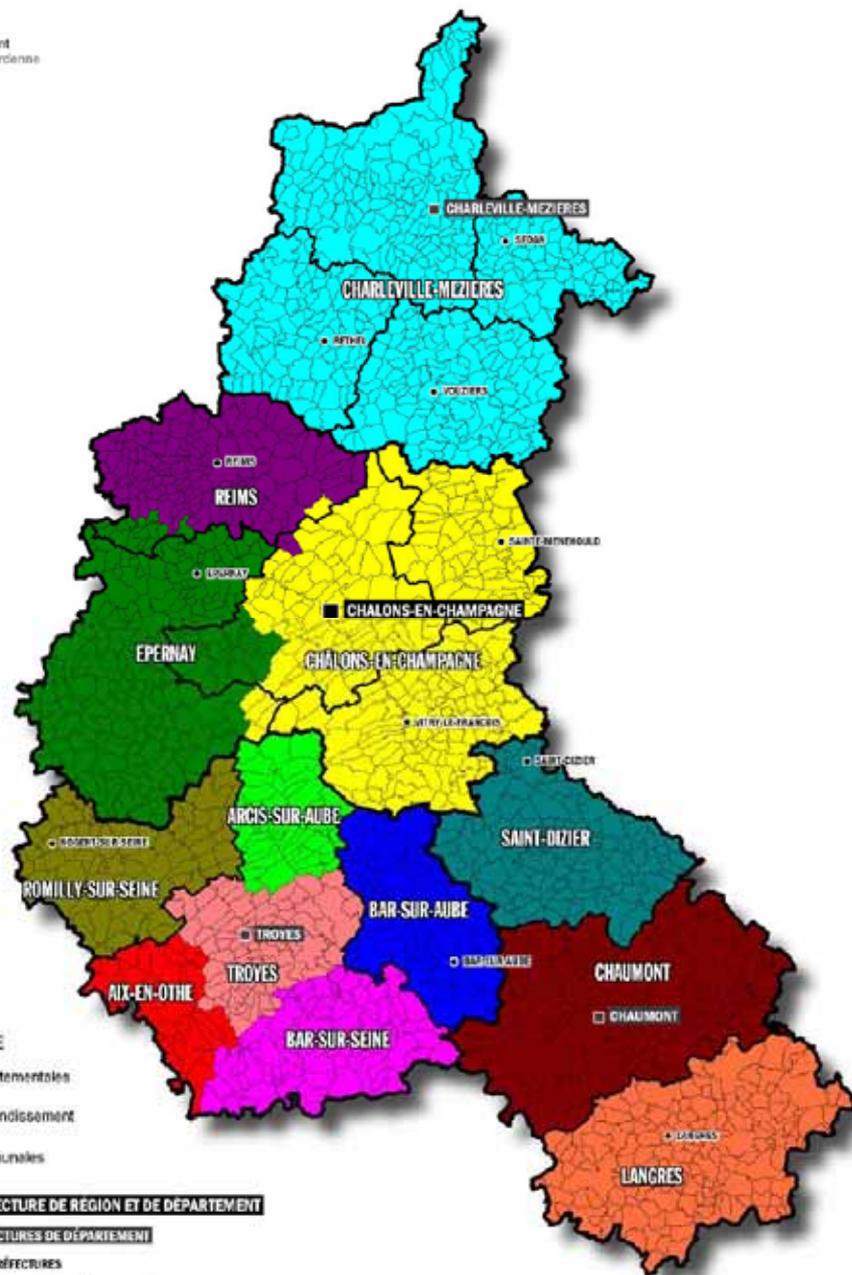
Des découpages officiels : les 4 niveaux

4 départements
15 arrondissements
146 cantons
1949 communes



Des
découpages qui
arrangent les
uns :

6 subdi dans
l'Aube, une
seule en
Ardennes (!?)



114 communautés de communes
regroupant 1608 communes dont
2 communes de Haute-Saône, soit
752 392 habitants.

4 communautés d'agglomération
regroupant 37 communes, soit
474 816 habitants.



Des découpages
volontaires et
incomplets :

les EPCI ne
correspondent
pas à la réalité
des
agglomérations
Reims, Chalons,
St-Dizier,...

Des découpages
aux contours
variables :

les Pays ont peu
ou prou la taille
des
arrondissements
(trop petits dans
l'Aube !)

25 pays (*) dont 2 en projet,
regroupant 1821 communes
dont 2 communes de
Haute-Saône.



**Des réalités
humaines : les
bassins de vie
illustrent la vie des
gens, pas la réalité
démocratique !
Les limites
actuelles des
départements et
régions doivent
être revues à la
marge.**

Les bassins de vie et bassins de services intermédiaires en Champagne-Ardenne.

56 bassins de vie (*) dont
48 ont leur pôle dans
la région.



Des réalités d'occupation du territoire

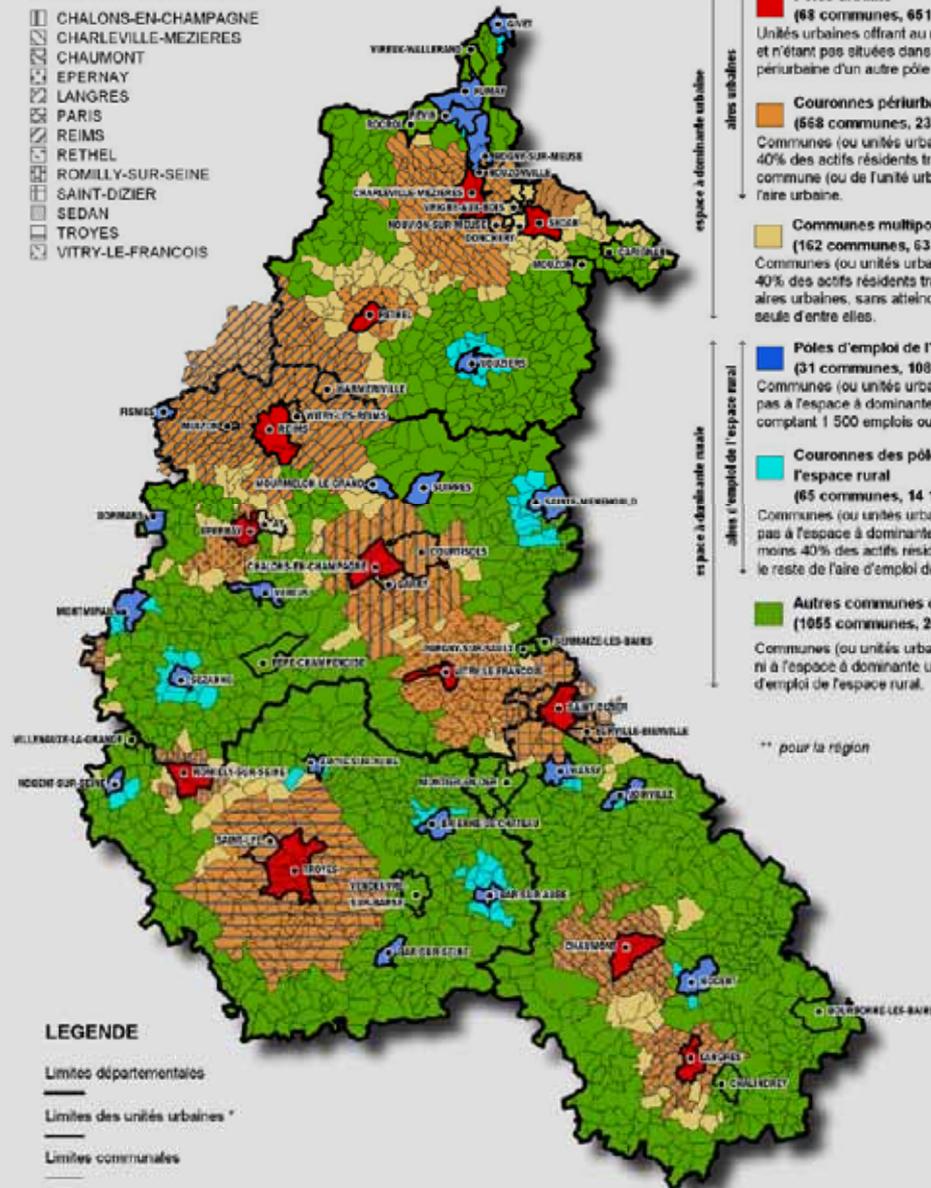
« ZAUER »

Les pôles de l'espace rural (en bleu) méritent toute notre attention

Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural, en Champagne-Ardenne (INSEE)

Couronnes périurbaines

- CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- CHARLEVILLE-MEZIERES
- CHAUMONT
- EPERNAY
- LANGRES
- PARIS
- REIMS
- RETHEL
- ROMILLY-SUR-SEINE
- SAINT-DIZIER
- SEDAN
- TROYES
- VITRY-LE-FRANCOIS



- Pôles urbains**
(68 communes, 651 503 habitants)
Unités urbaines offrant au moins 5 000 emplois et n'étant pas situées dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- Couronnes périurbaines**
(668 communes, 237 207 habitants)**
Communes (ou unités urbaines) dont plus de 40% des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- Communes multipolarisées**
(162 communes, 63 996 habitants)
Communes (ou unités urbaines) dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seul avec une seule d'entre elles.
- Pôles d'emploi de l'espace rural**
(31 communes, 108 969 habitants)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural**
(65 communes, 14 144 habitants)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.
- Autres communes de l'espace rural**
(1055 communes, 266 544 habitants)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

** pour la région

LEGENDE

— Limites départementales

— Limites des unités urbaines *

— Limites communales

• Villes centres des unités urbaines

Des découpages de gestion thématique (ici le logement)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
régionale
de l'Équipement
Champagne-Ardenne

Bassins d'habitat

20 bassins d'habitat (*)
destinés à faciliter le suivi et
la programmation financière
dans le domaine du logement.



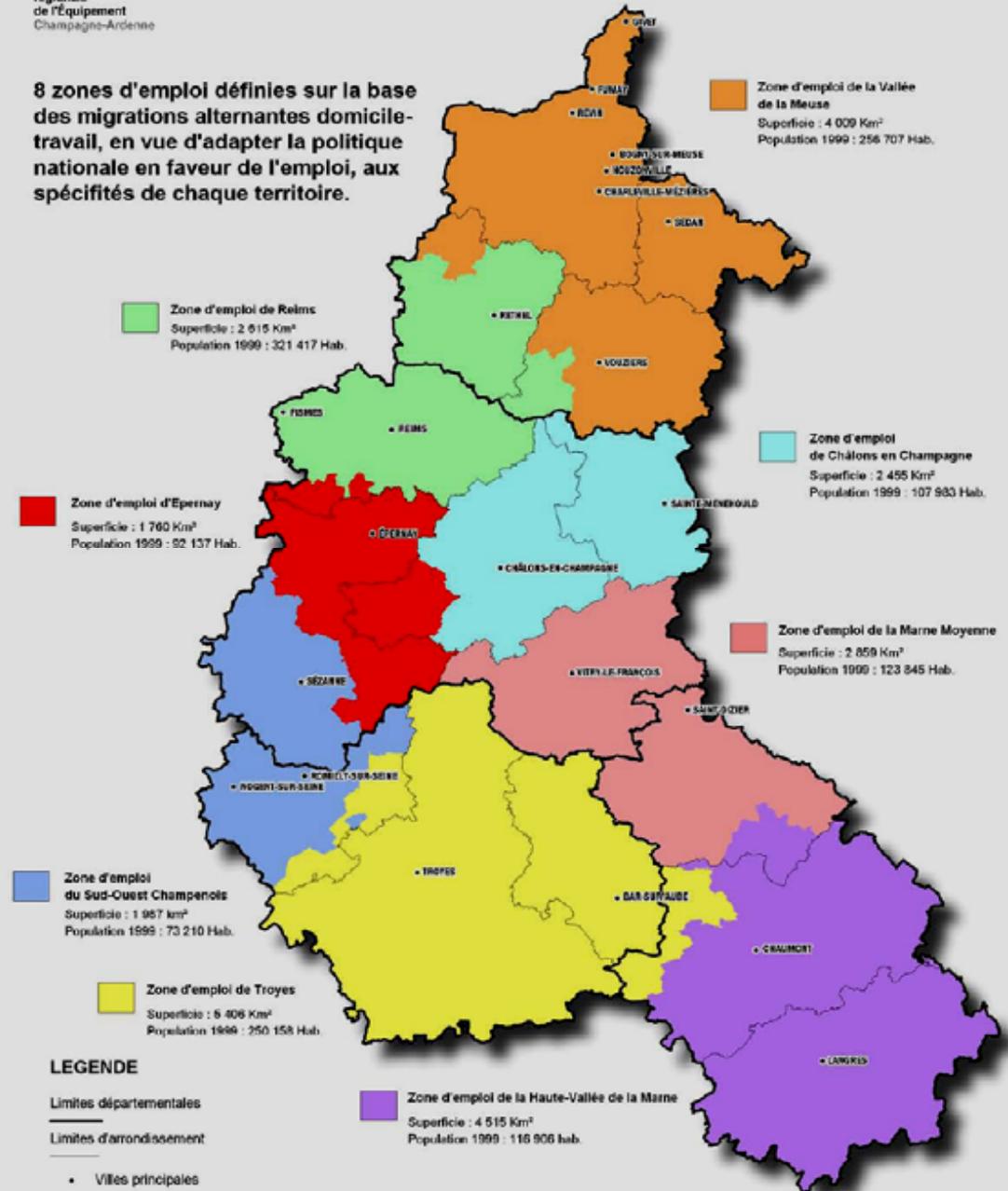
Des découpages de gestion thématique (zones d'emploi)

notion statistique
qui illustre très
bien la réalité
économique et
actuelle des
territoires



Zones d'emploi (INSEE)

8 zones d'emploi définies sur la base des migrations alternantes domicile-travail, en vue d'adapter la politique nationale en faveur de l'emploi, aux spécificités de chaque territoire.



Une dynamique contrastée : désertification ou concentration, par communes

Variation de la population entre 1990 et 1999

1 347 848 habitants en 1990,
1 342 363 habitants en 1999,
soit une baisse de 0,41% de
la population en Champagne-
Ardenne.

ARDENNES :
296 357 habitants en 1990
290 130 habitants en 1999
soit une baisse de
population de 2,1%.

MARNE :
558 217 habitants en 1990
565 229 habitants en 1999
soit une hausse de
population de 1,26%.

HAUTE-MARNE :
204 067 habitants en 1990
194 873 habitants en 1999
soit une baisse de
population de 4,50%.

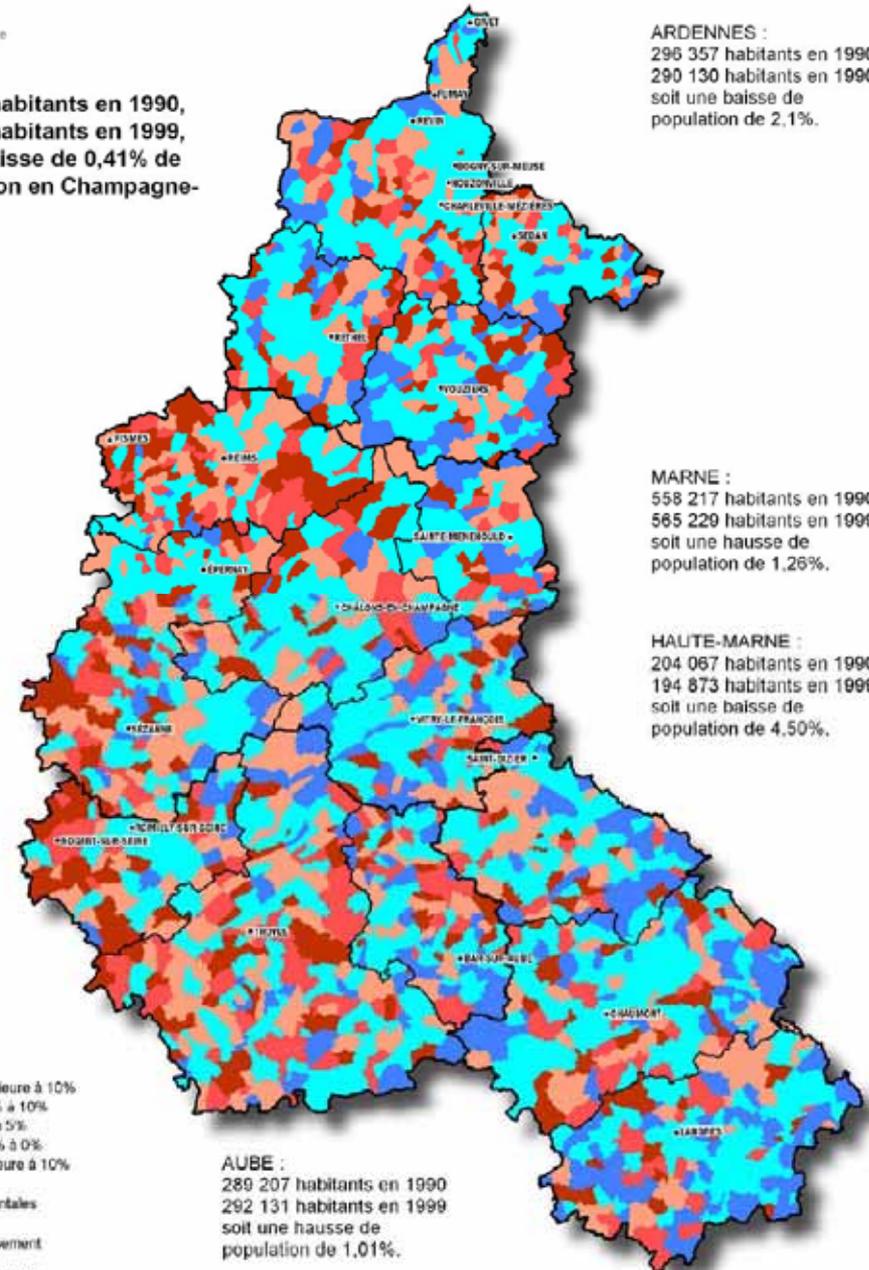
LEGENDE

- Hausse supérieure à 10%
- Hausse de 5% à 10%
- Hausse de 0 à 5%
- Baisse de 10% à 0%
- Baisse supérieure à 10%

— Limites départementales

— Limites d'arrondissement

• Villes principales



**Mais une
démocratie
bafouée !**

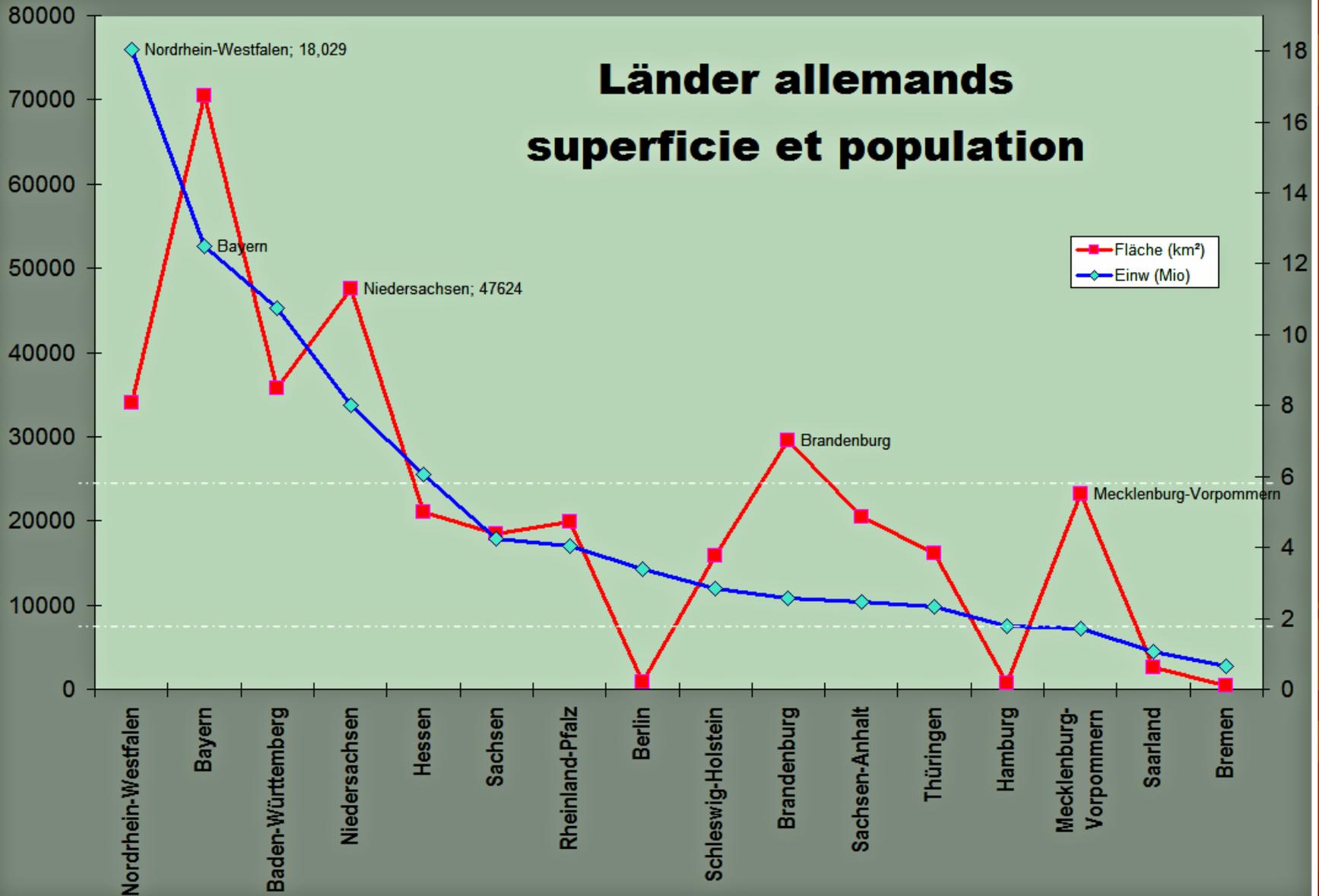


Exemple :
RFA,
des
institutions
modernes et
mise à jour
depuis 1949



Exemple : RFA, Länder

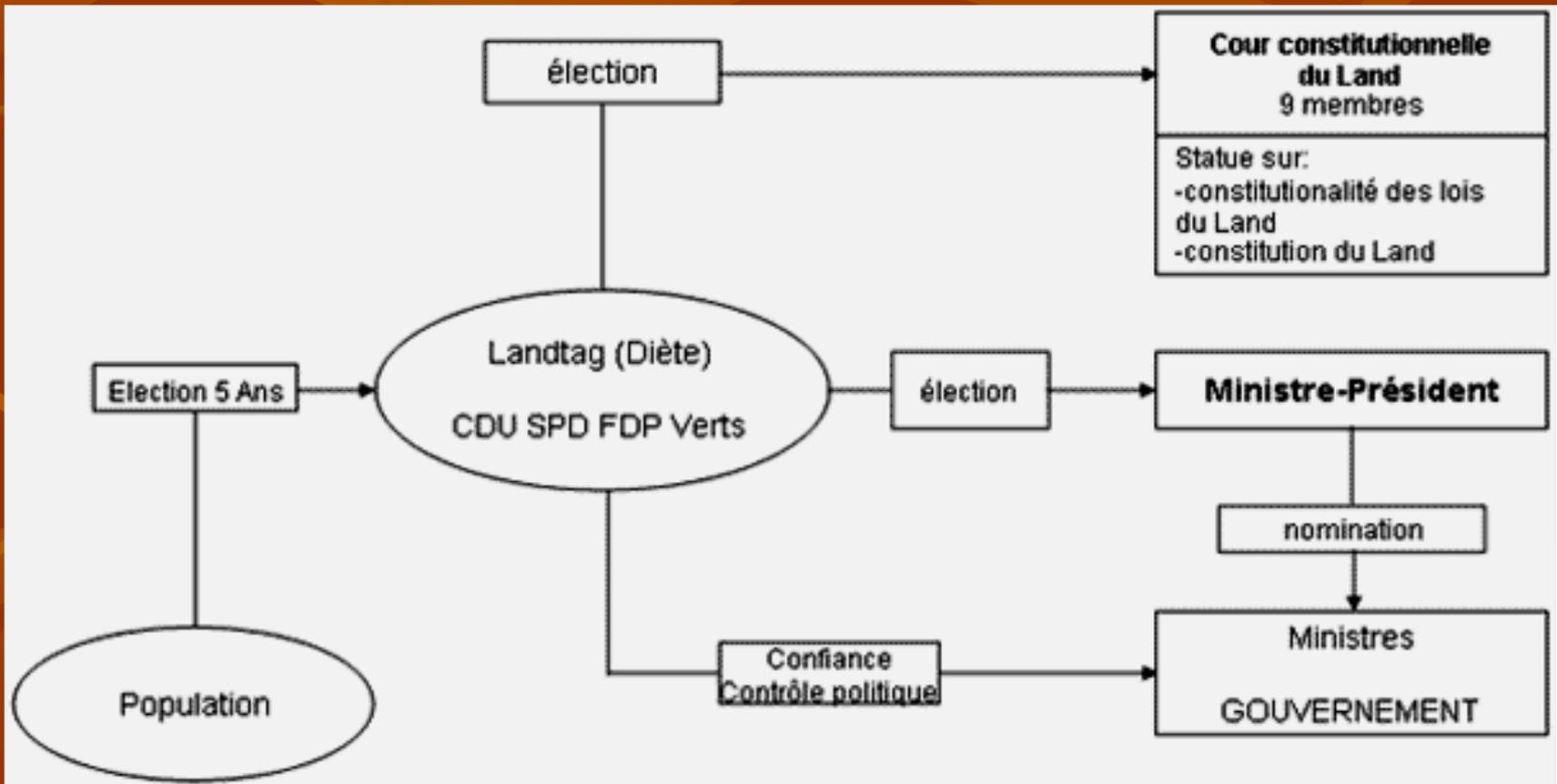
Länder allemands superficie et population



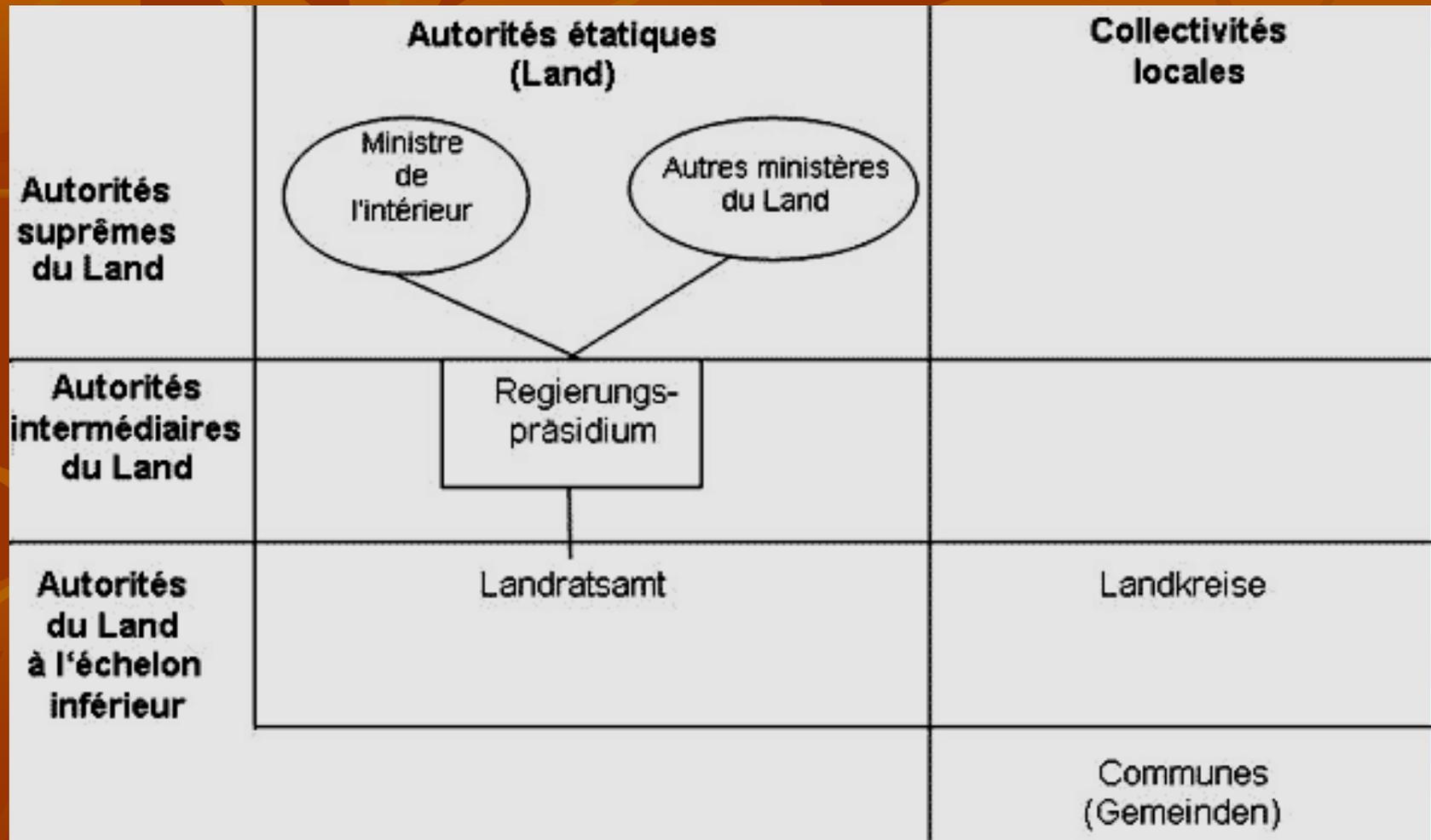
- 16 Länder au total, dont 3 « villes-état »
- Contrairement aux idées reçues, 4 Länder ont moins de 2 millions d'habitants,
- 10 ont moins de 6 millions d'habitants
- Le plus petit a 660.000 habitants seulement
- Les constitutions locales tiennent compte de cette diversité.

Exemple : RFA

institutions du Land



Exemple : RFA collectivités et services déconcentrés



Exemple de la Hesse (Frankfurt)

- a) Une compétence des Länder
 - Si la constitution fédérale (Grundgesetz) énonce (art. 28) les principes présidant à l'organisation des collectivités territoriales, celle-ci relève en fait de la compétence des seuls Länder (états fédérés) en vertu du pouvoir constituant (Landesverfassung), législatif et réglementaire qui est le leur.
 - Ainsi la Hesse s'est-elle dotée, comme les autres Länder, d'un dispositif en ce sens fondé sur le principe constitutionnel-clé de la libre administration des communes et autres collectivités territoriales (Selbstverwaltung).
 - *Extraits de Rapport au Sénat, annexe 2 : Une démocratie locale émancipée : des élus disponibles, légitimes et respectés*

Exemple de la Hesse (Frankfurt)

- **b) Le Land de Hesse dispose de sa propre administration territoriale**
- Pour la mise en oeuvre de son action propre, le gouvernement du Land de Hesse s'appuie sur deux relais territoriaux :
- - le "Regierungsbezirk" : La Hesse en compte trois pour 6,1 millions d'habitants (Darmstadt au Sud, Giessen au centre, Cassel au Nord), exclusivement circonscriptions d'action administrative du Land.

Exemple de la Hesse (Frankfurt)

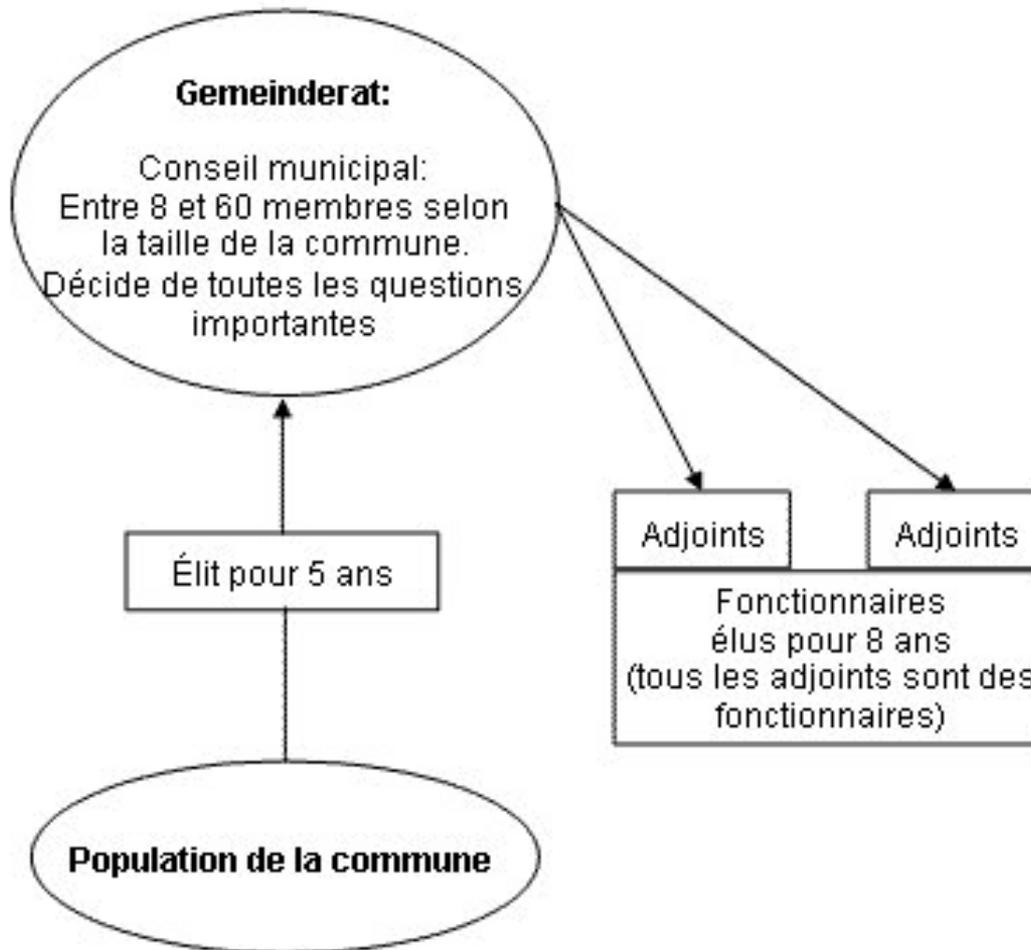
- A leur tête, le "Regierungspräsident", haut-fonctionnaire nommé par le ministre-président, en quelque sorte l'équivalent d'un préfet de région français, représente l'Etat (fédéré) de Hesse et coordonne l'action des services du Land. Il exerce en outre le contrôle administratif sur les principales collectivités locales (« Landkreise » et communes de plus de 100.000 habitants). Le Regierungspräsidium de Darmstadt emploie plus de 1.600 agents pour une population de 3.800.000 habitants.
- - le "Landrat" : A l'échelon inférieur, le gouvernement du Land de Hesse s'appuie sur l'exécutif du "Landkreis", collectivité locale regroupant entre 100.000 et 400.000 habitants, pour la mise en oeuvre de son action territoriale (cf infra IV, 2).

Exemple de la Hesse (Frankfurt)

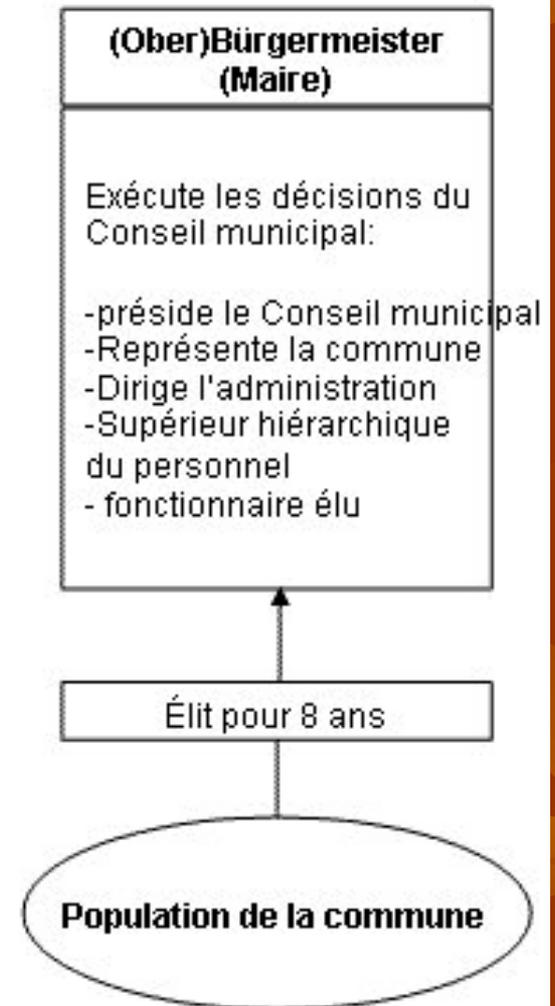
- a) La commune est l'échelon de base et l'élément-clé de l'administration locale
- Outre l'étendue de ses compétences, recouvrant l'ensemble des domaines la concernant, celle-ci se caractérise par :
 - - *sa taille*
- A la suite du redécoupage de la carte administrative du Land de Hesse dans les années 70, le nombre des communes a été porté à 426 pour aujourd'hui 6,1 millions d'habitants, soit une moyenne de 14.000 habitants par commune (Allemagne dans son ensemble : 5.000 ; France : moins de 1.600). Ainsi s'explique la capacité financière, administrative et de gestion des communes hessoises

Exemple : RFA Gemeinde (communes)

Organe délibérant



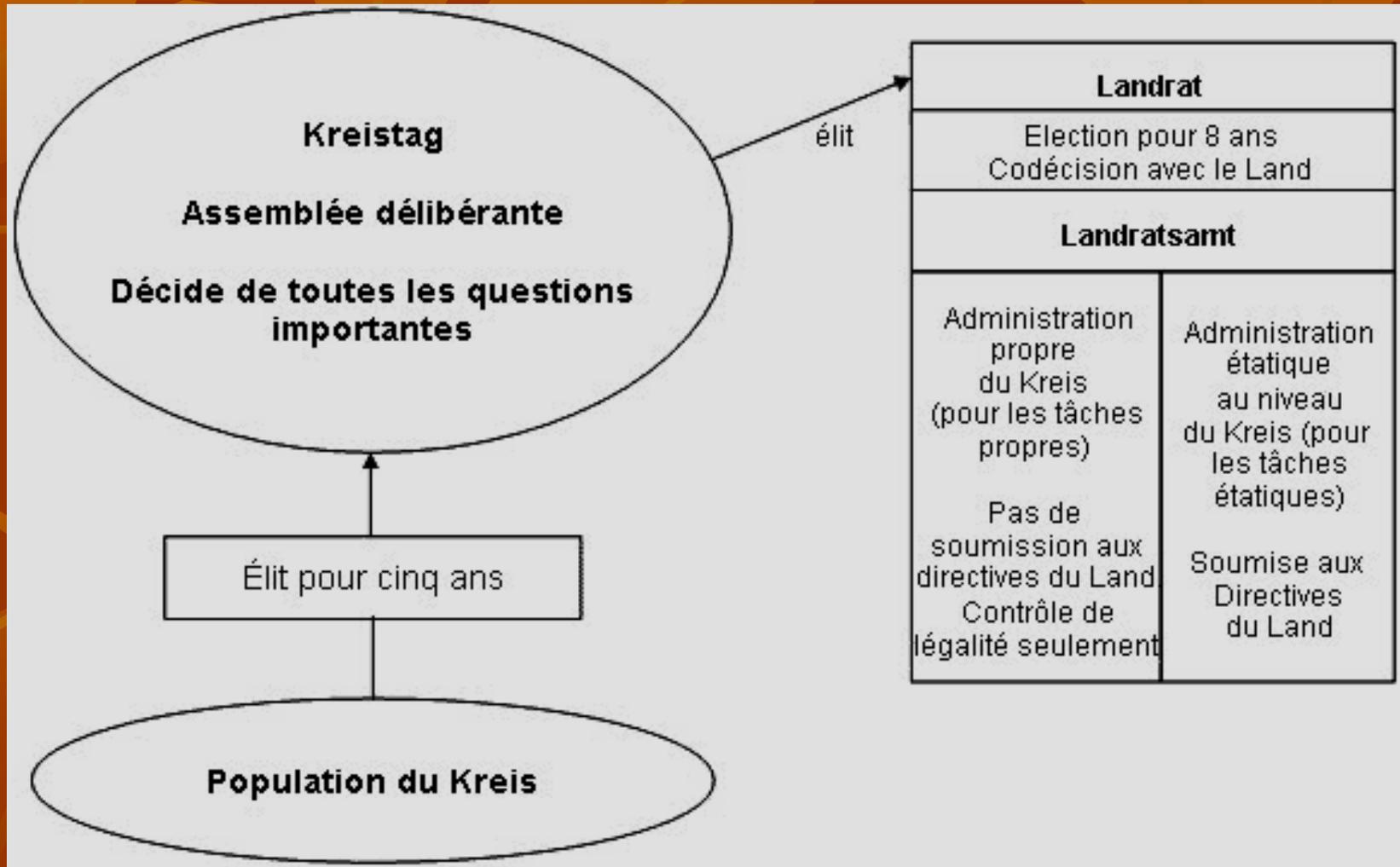
Organe exécutif



Exemple de la Hesse (Frankfurt)

- b) Le Landkreis constitue le deuxième échelon des collectivités locales
- Héritier des anciens comtés ("Grafschaft"), le « Landkreis » peut, par sa dimension et ses compétences, être, à certains égards, comparé à un petit département français.
- La Hesse compte ainsi 21 Landkreise, dont la population varie entre 100 000 et 400 000 habitants (en moyenne 230 000 habitants), étant toutefois entendu que les villes de plus de 100 000 habitants n'y sont pas comptabilisées (cf. infra III, 2).

Exemple : RFA, subdivision Kreis



Exemple de la Hesse (Frankfurt)

- Le « Landkreis » dispose d'une assemblée élue pour 5 ans (le Kreistag), présidée par le «Kreistagsvorsitzender» ou « Kreispräsident) ». Il est dirigé par le Landrat, élu au suffrage universel direct pour un mandat de même durée. C'est en réalité l'assemblée des communes, comptant au nombre de ses compétences obligatoires :
 - - la santé, notamment l'équipement hospitalier,
 - - la protection civile,
 - - l'aide sociale,
 - - la protection de l'enfance et de la jeunesse (Jugendamt),
 - - les lycées professionnels et les établissements scolaires spécialisés,
 - - la collecte et le traitement des ordures ménagères,
 - - l'équipement, en particulier le réseau routier intercommunal,
 - - la délivrance du permis de conduire et l'immatriculation des véhicules.
 - Le « Landkreis » ne dispose pas de ressources financières propres, son budget étant alimenté par une contribution des communes membres (Umlage), votée par le « Kreistag ».

Exemple de la Hesse (Frankfurt)

- **III. LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ EST AU COEUR DU DISPOSITIF**
- L'une des spécificités fortes du mode d'organisation des collectivités territoriales réside ici dans la différenciation des compétences des communes en fonction de leur taille et, partant, dans la mise en oeuvre tacite du principe de subsidiarité.
- a) Les petites communes peuvent recourir à la coopération intercommunale
- b) Les communes de plus grande taille se voient attribuer davantage de compétences
- c) Le «Planungsverband» permet, dans la région de Francfort, d'appréhender les tâches dépassant, par leur nature et leur ampleur, le périmètre d'un seul Kreis
- **IV. L'ARTICULATION ENTRE LE LAND ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES GARANTIT LA COHÉRENCE DU SYSTÈME**

Exemple : RFA Bavière



25 villes-Kreis en Bavière

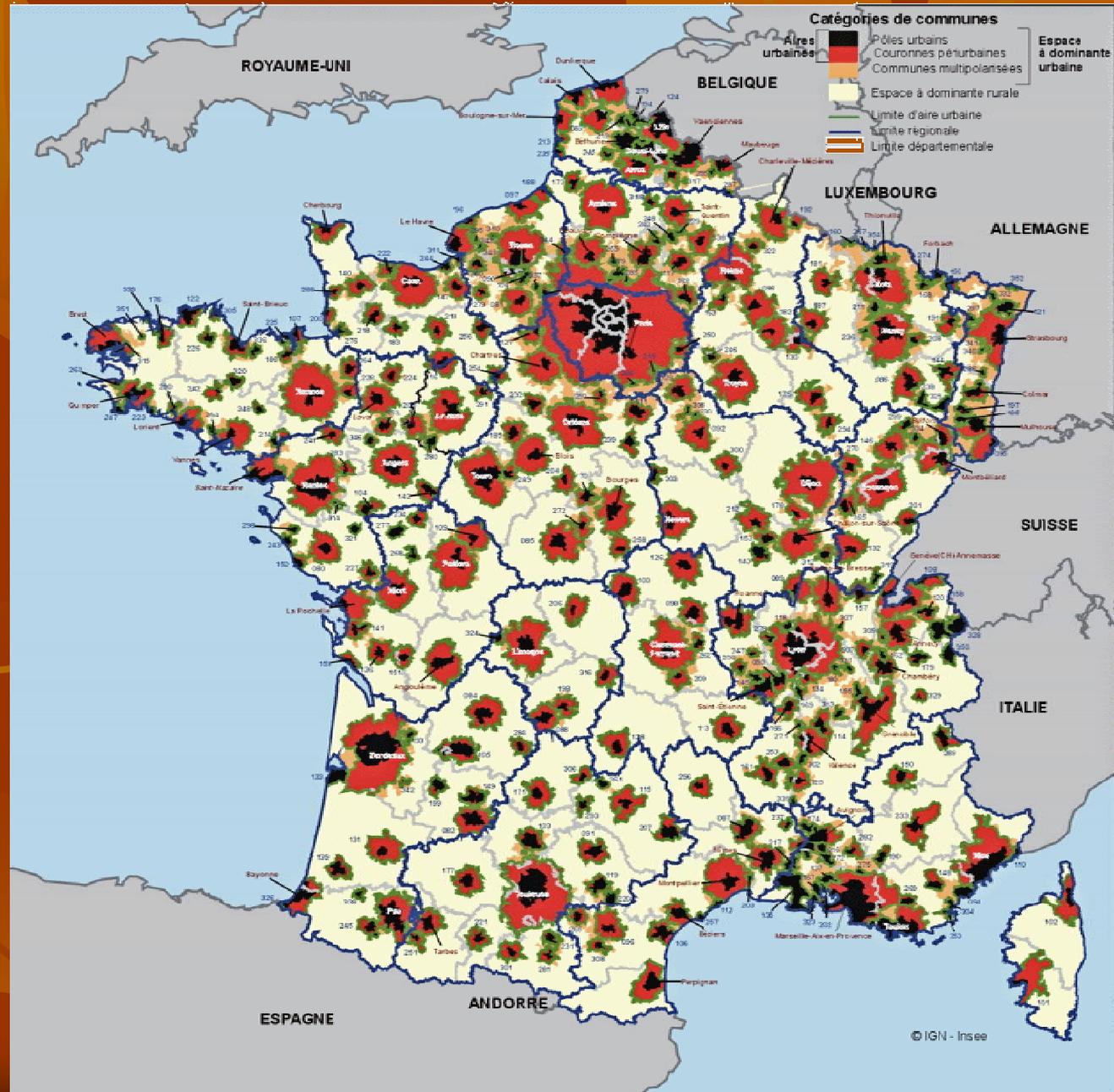


Le Zonage en aires urbaines 1999

Variété de nos territoires:

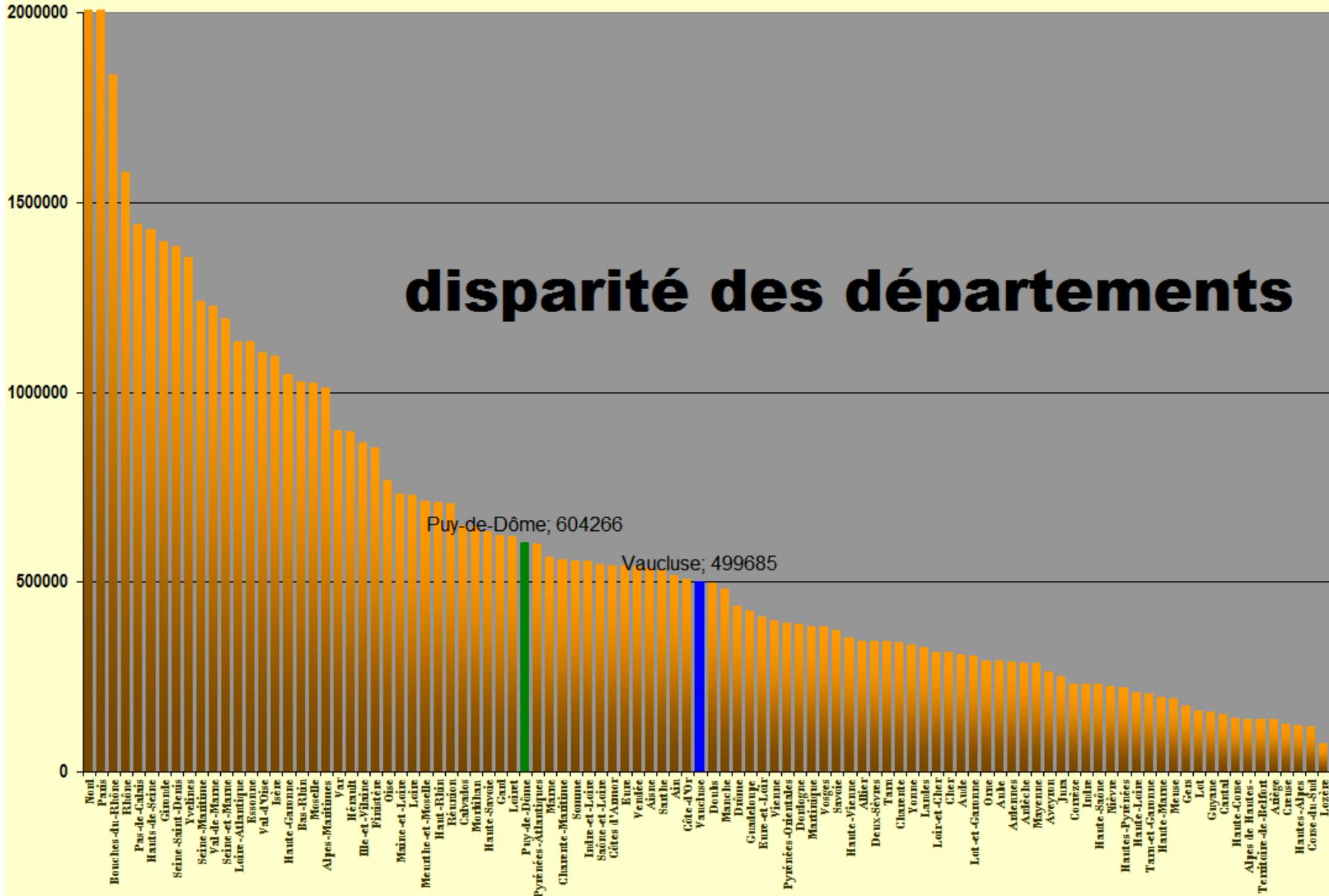
vers une variété de traitements

?



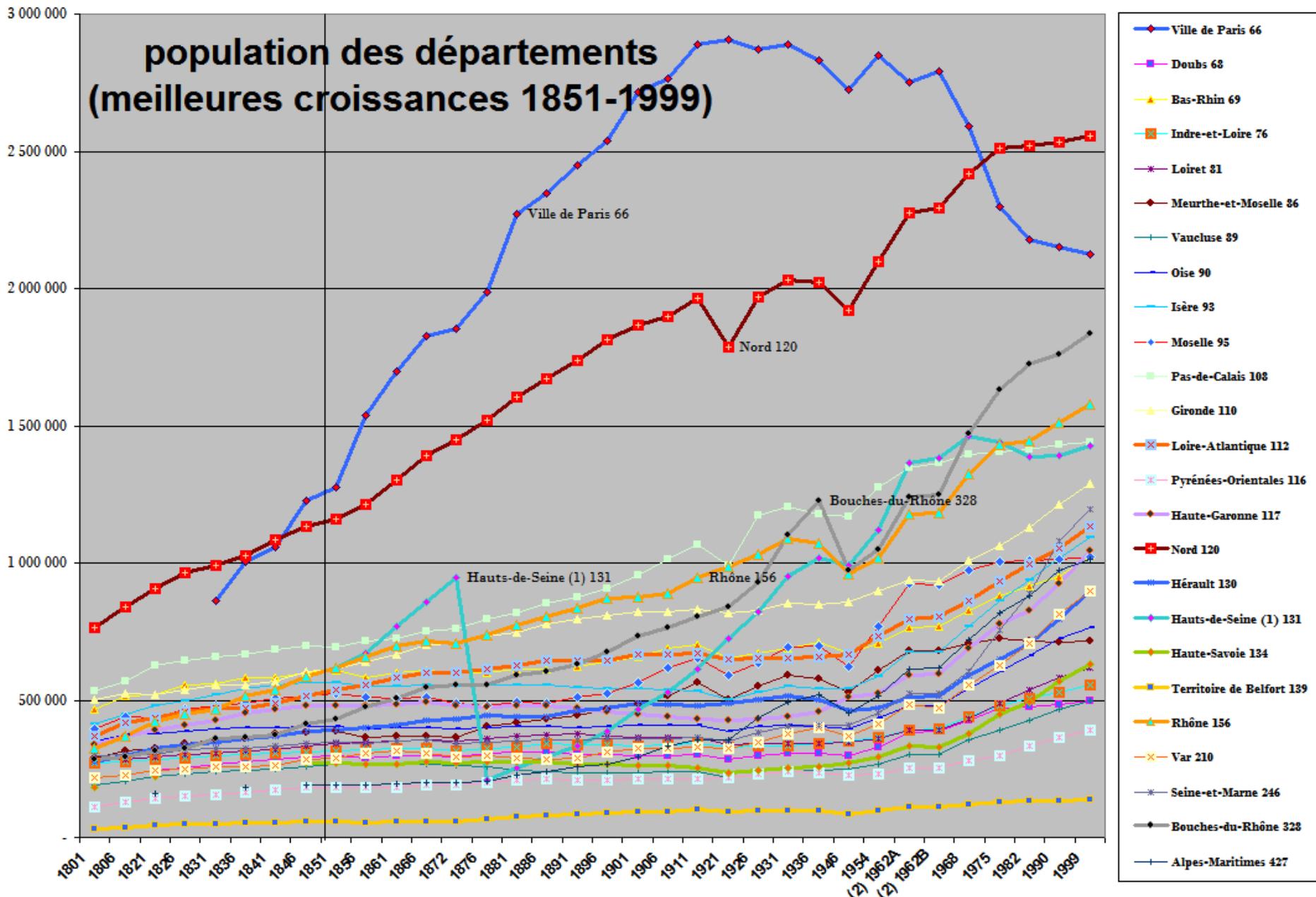
Variété de nos territoires

disparité des départements

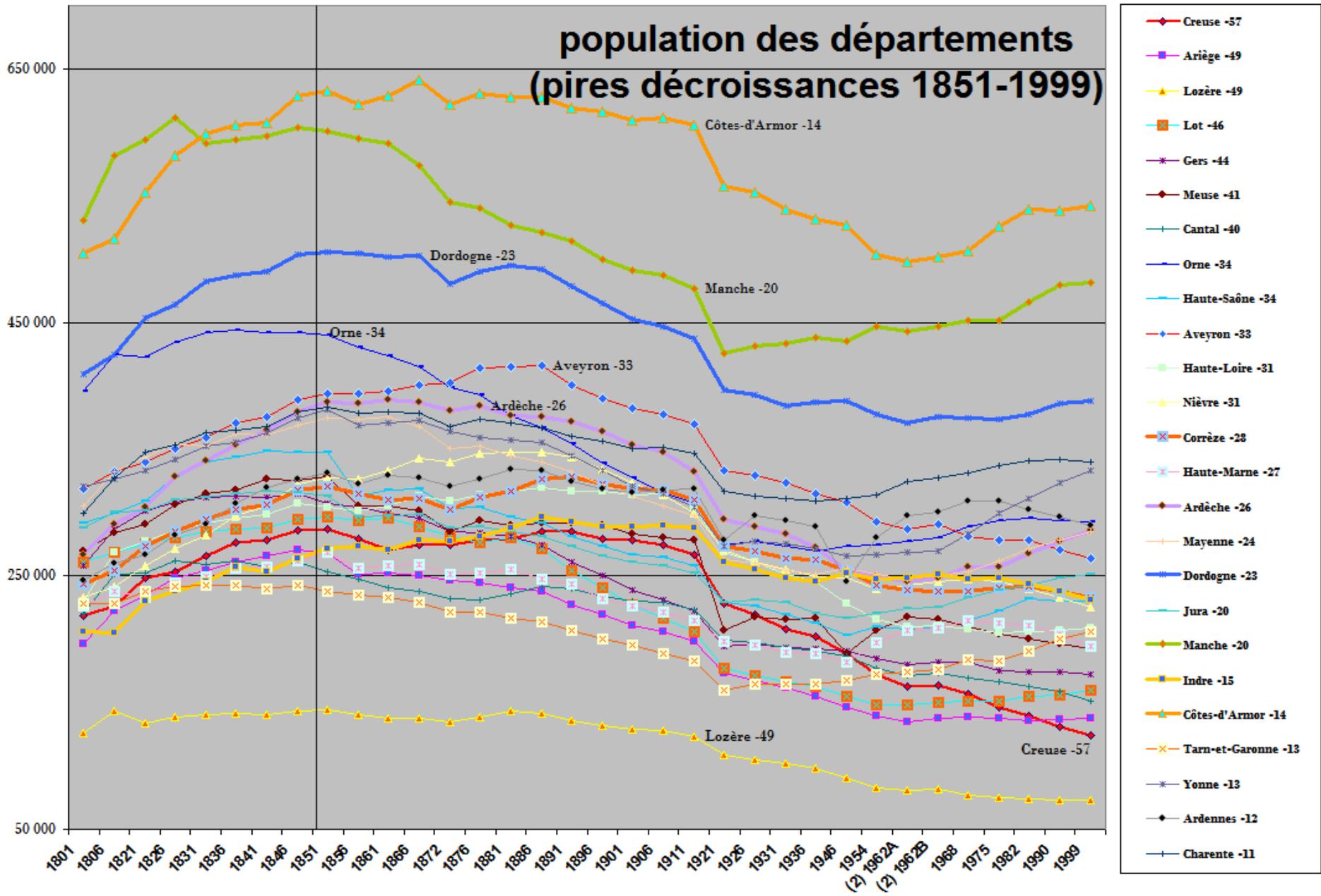


Variété de nos territoires

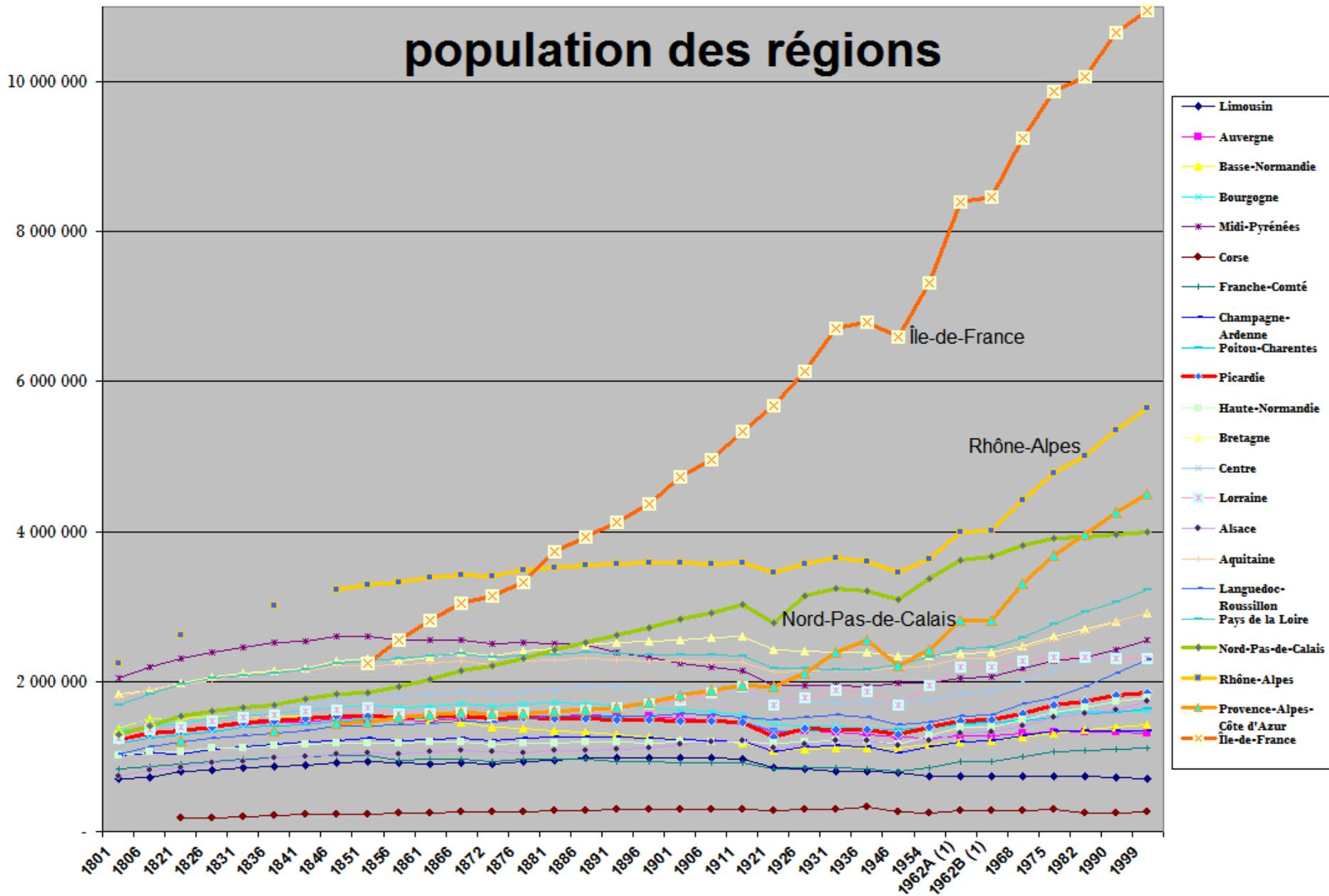
population des départements
(meilleures croissances 1851-1999)



Variété de nos territoires

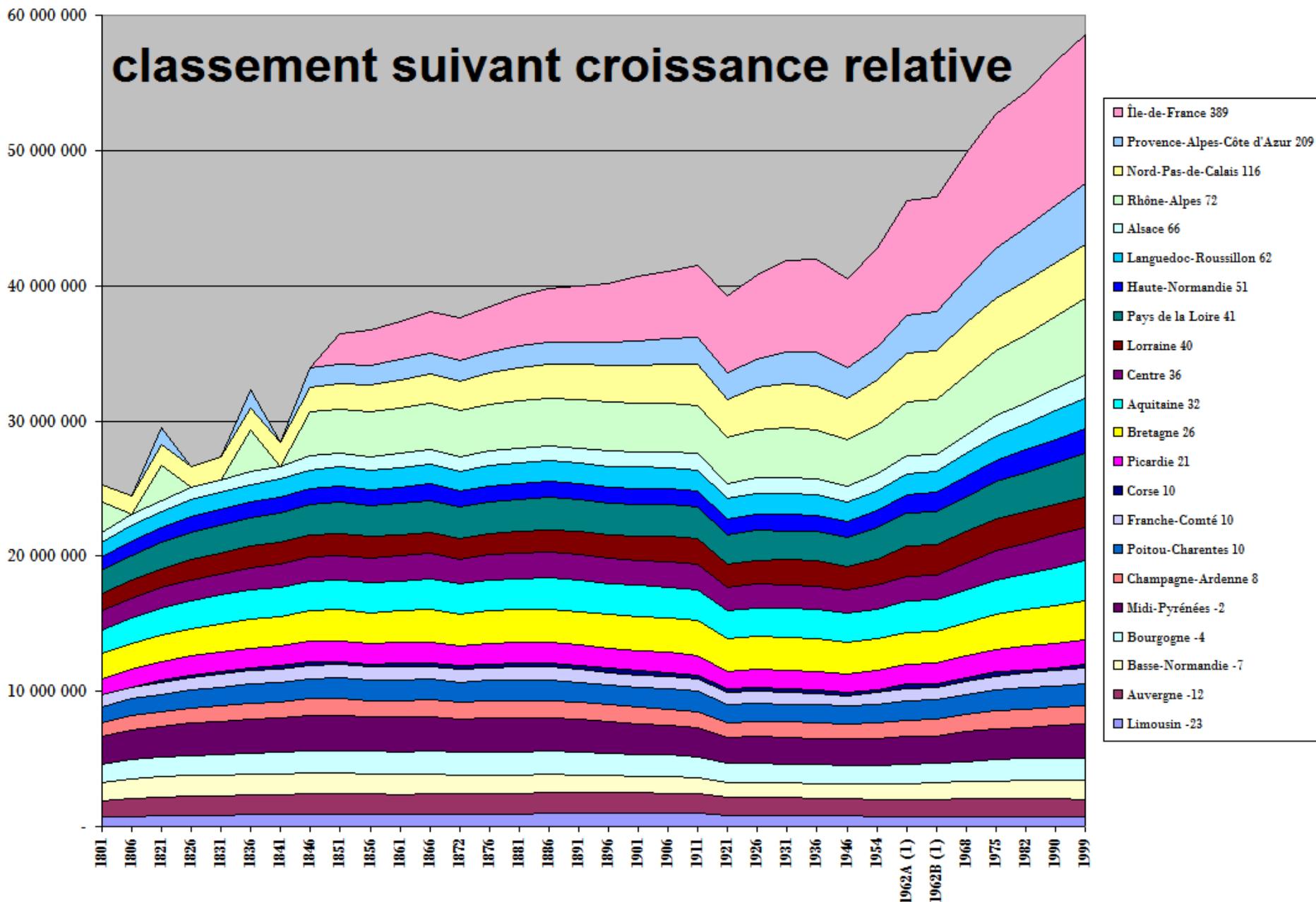


Variété de nos territoires



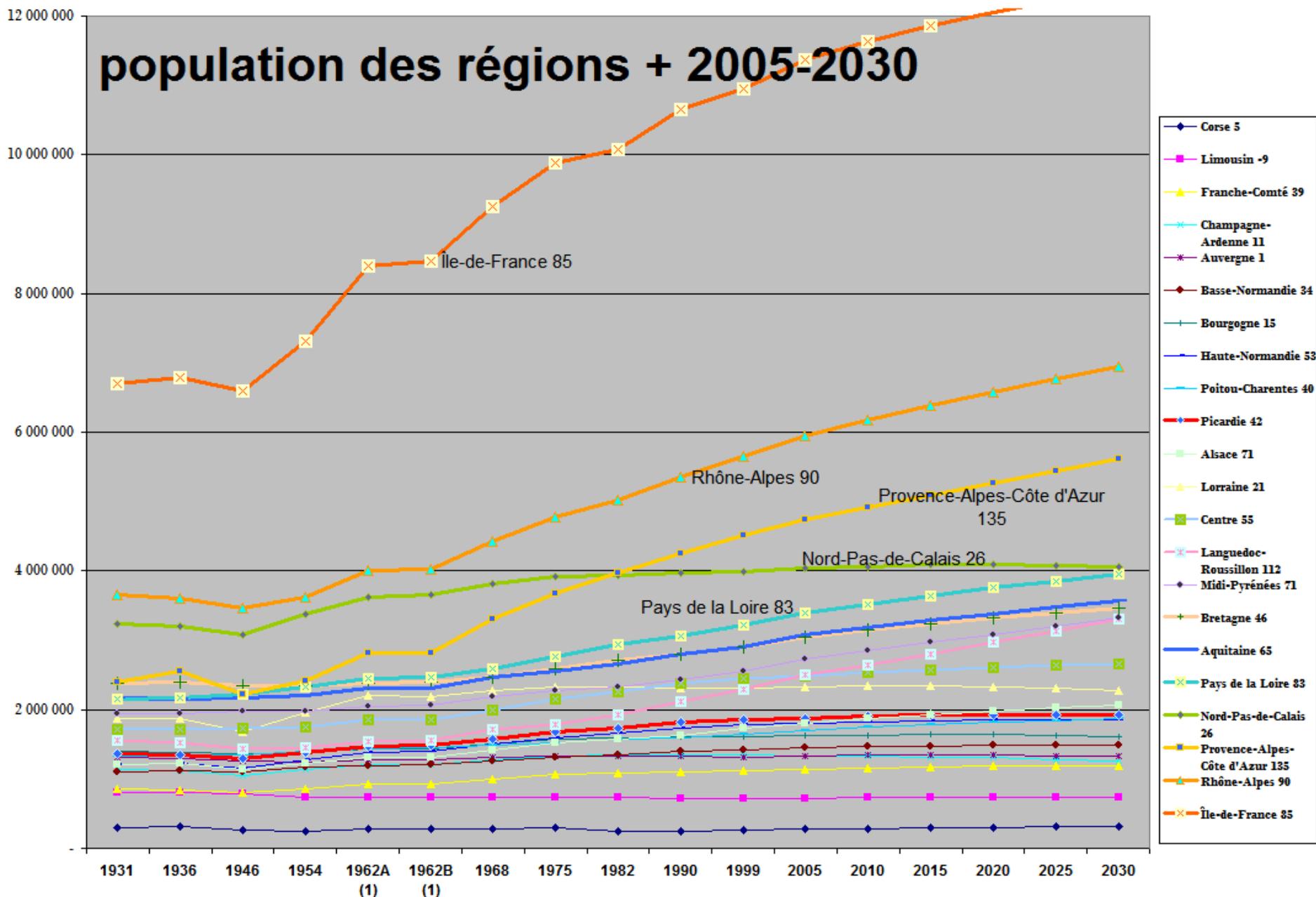
Variété de nos territoires

classement suivant croissance relative



Variété de nos territoires

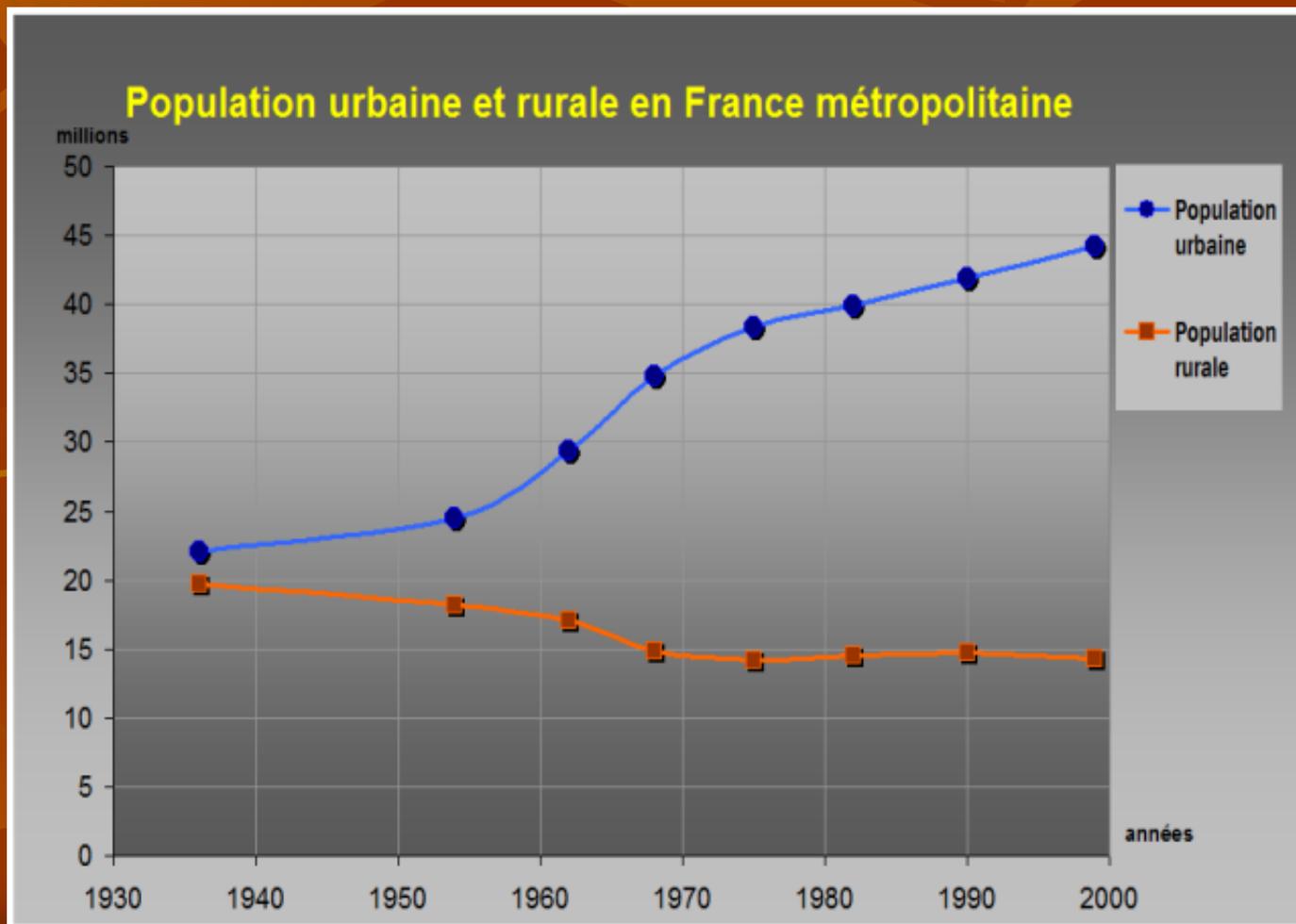
population des régions + 2005-2030



Variété de nos territoires

stabilisation de la population rurale

Malgré les fortes inégalités locales, la population des zones rurales s'est stabilisée à 15 millions d'habitants depuis 1970 !

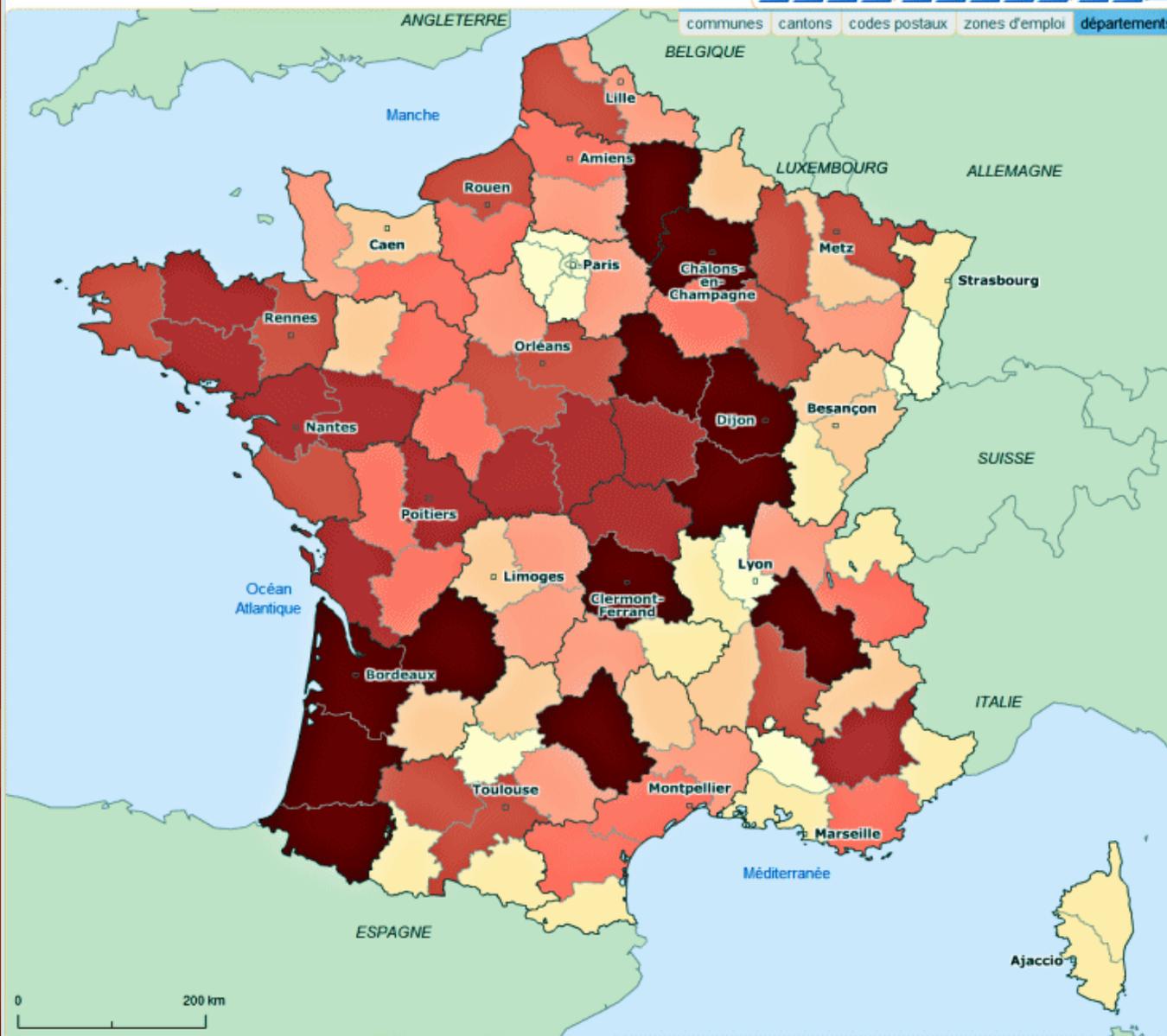


Départements : superficies

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements

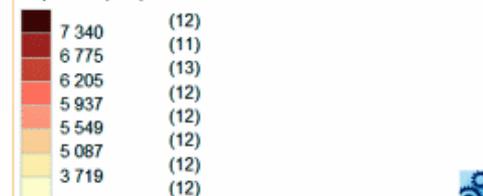


Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Superficie (km²)

Superficie (km²)



source : ...

Analyses par symboles

Données importées ou calculées

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 8

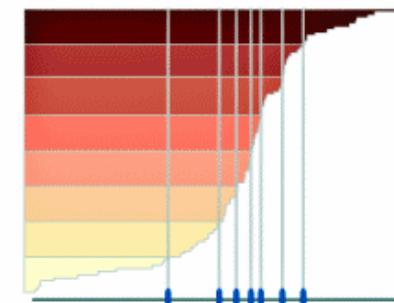
Couleurs : jaune-rouge

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 3 719 5 087 5 549 5 937 6 205

6 775 7 340

Histogramme

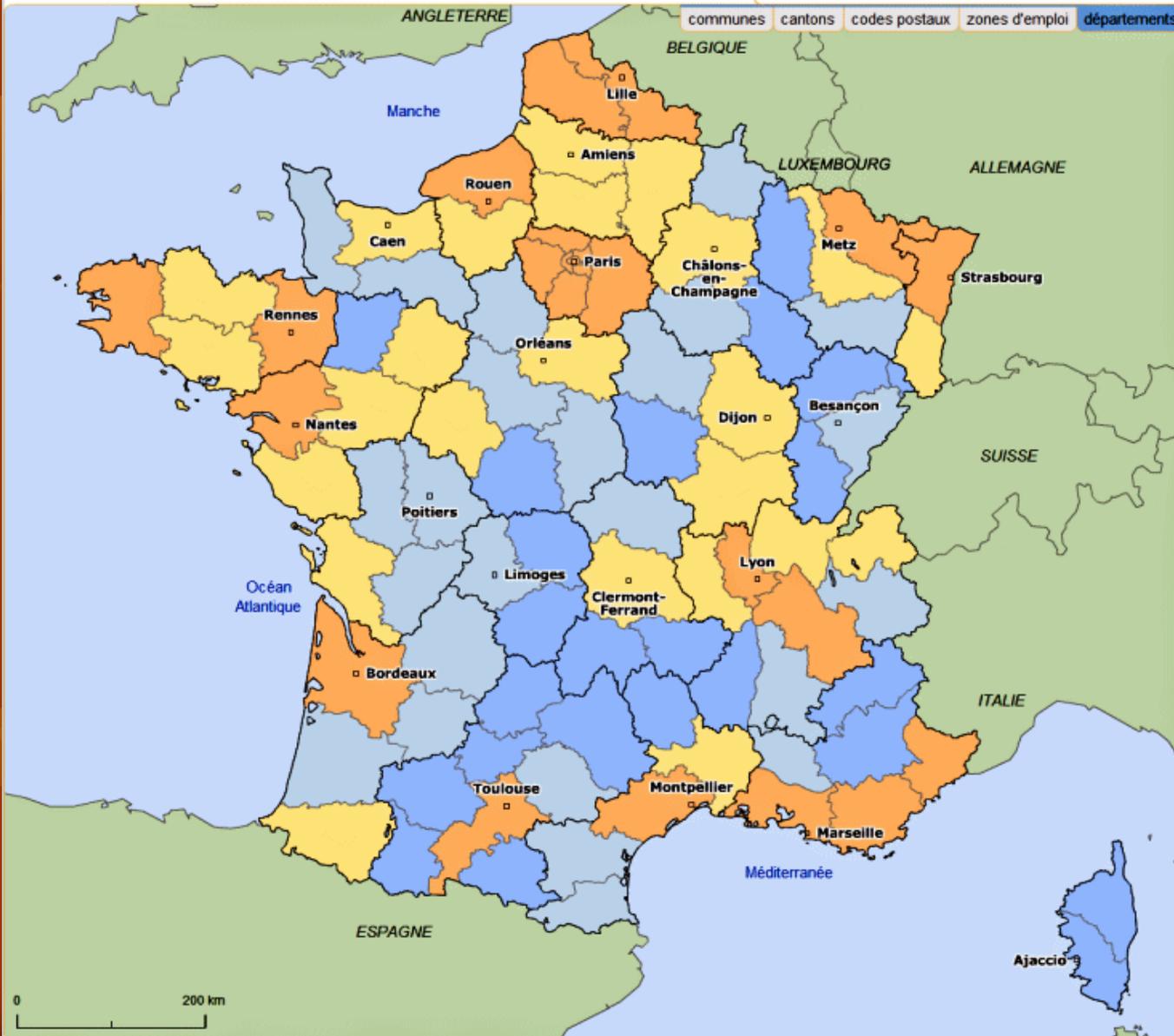


Départements : population 1999

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Population -1999

Population -1999

766 441	(24)
499 685	(24)
286 023	(24)

source : ...insee

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

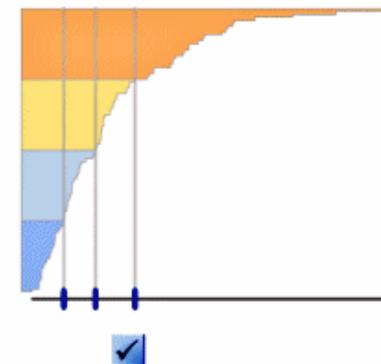
Classes : 4

Couleurs : bleu2-orange3

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 286 023 499 685 766 441

Histo-gramme

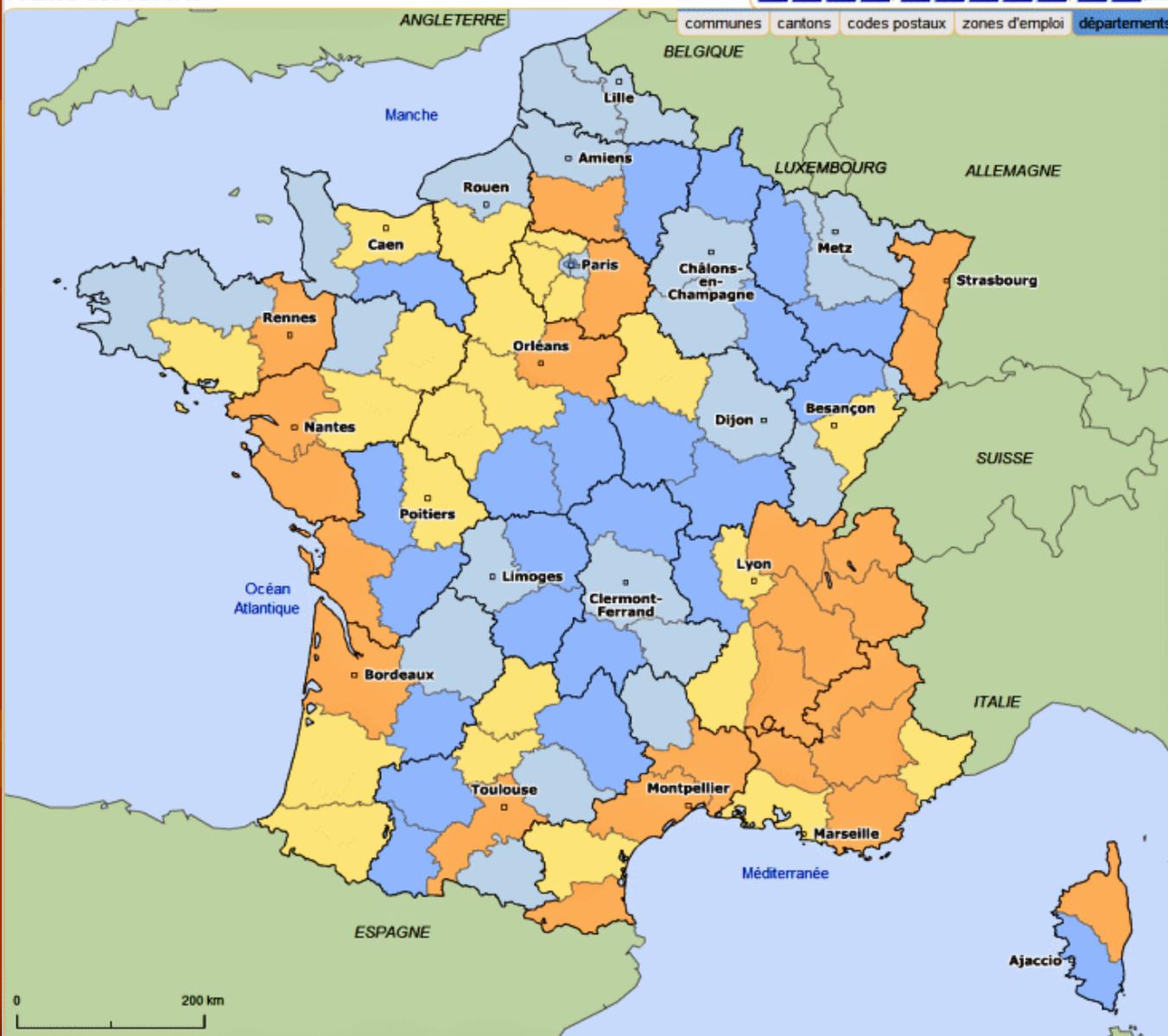


Départements : population 1999/1990

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements

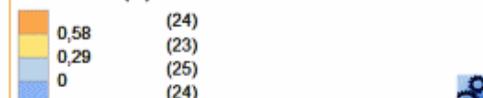


Analyses choroplèthes

Démographie

taux d'évol. population 1990-1999

taux d'évolution de la population en moyenne annuelle entre 1990 et 1999 (%)



source : Insee - France : 0,07 %

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Retour à la classification par défaut

Sans contours coloration continue

Classes : 4

Couleurs : bleu2-orange3

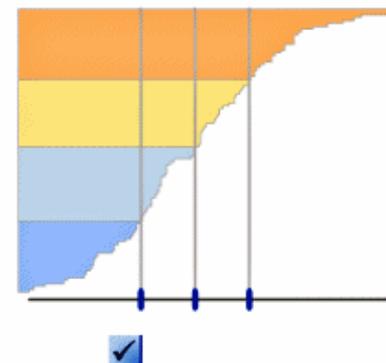
Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 0 0,29 0,58

Histogramme

répart.

distrib.

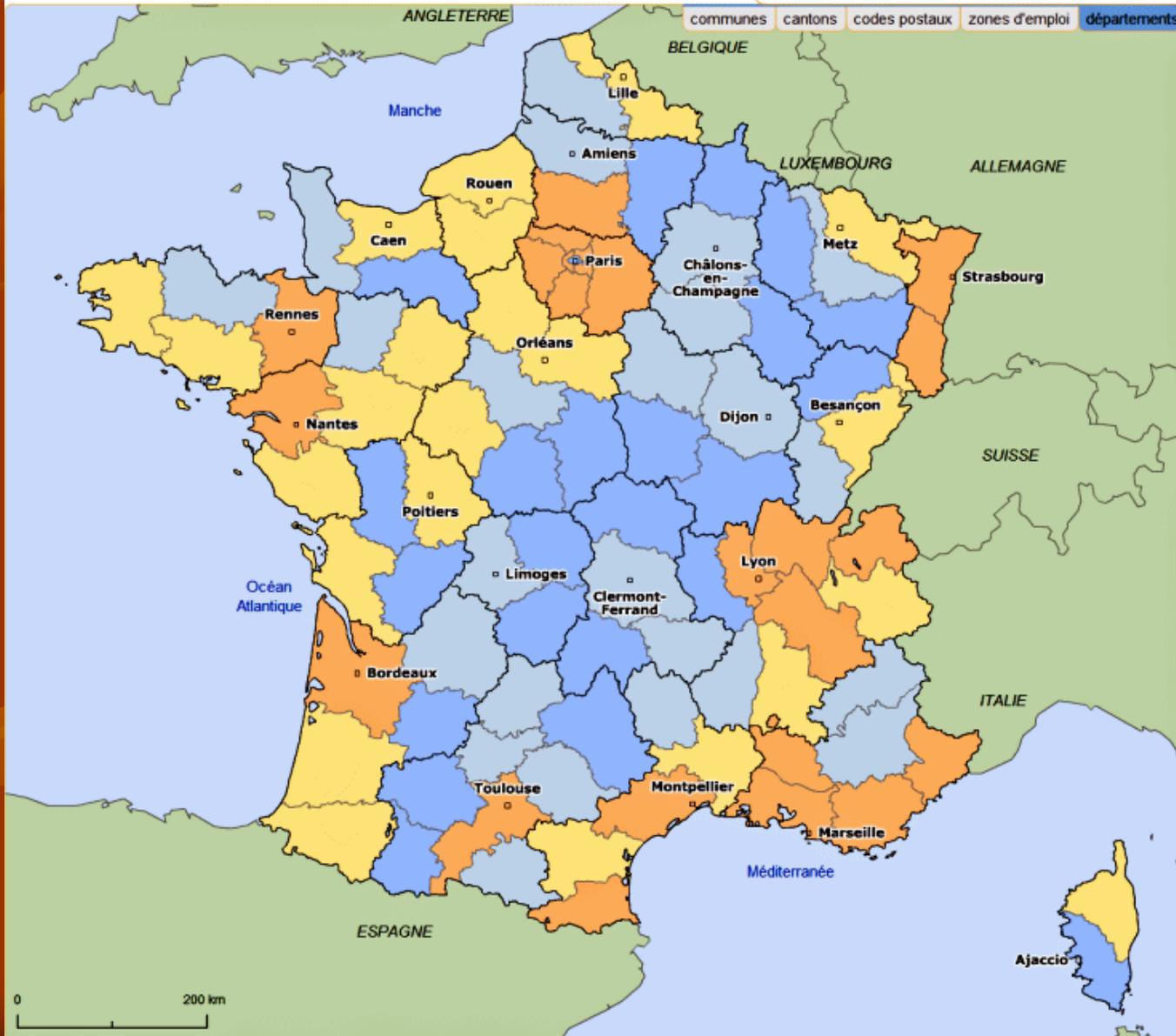


Départements : densité 1999 / 1990

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements

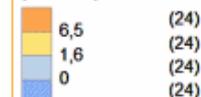


Analyses choroplèthes

Démographie

variation de densité de pop. 1990-1999

variation de densité de population entre 1990 et 1999 (hab./km²)



source : Insee - France : 0,7 hab./km²

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Retour à la classification par défaut

Sans contours

coloration continue

Classes : 4

Couleurs : bleu2-orange3

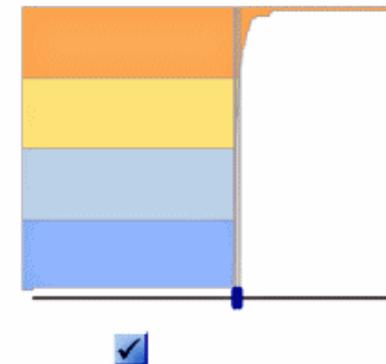
Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 0 | 1,6 | 6,5

Histogramme

répart.

O distrib.

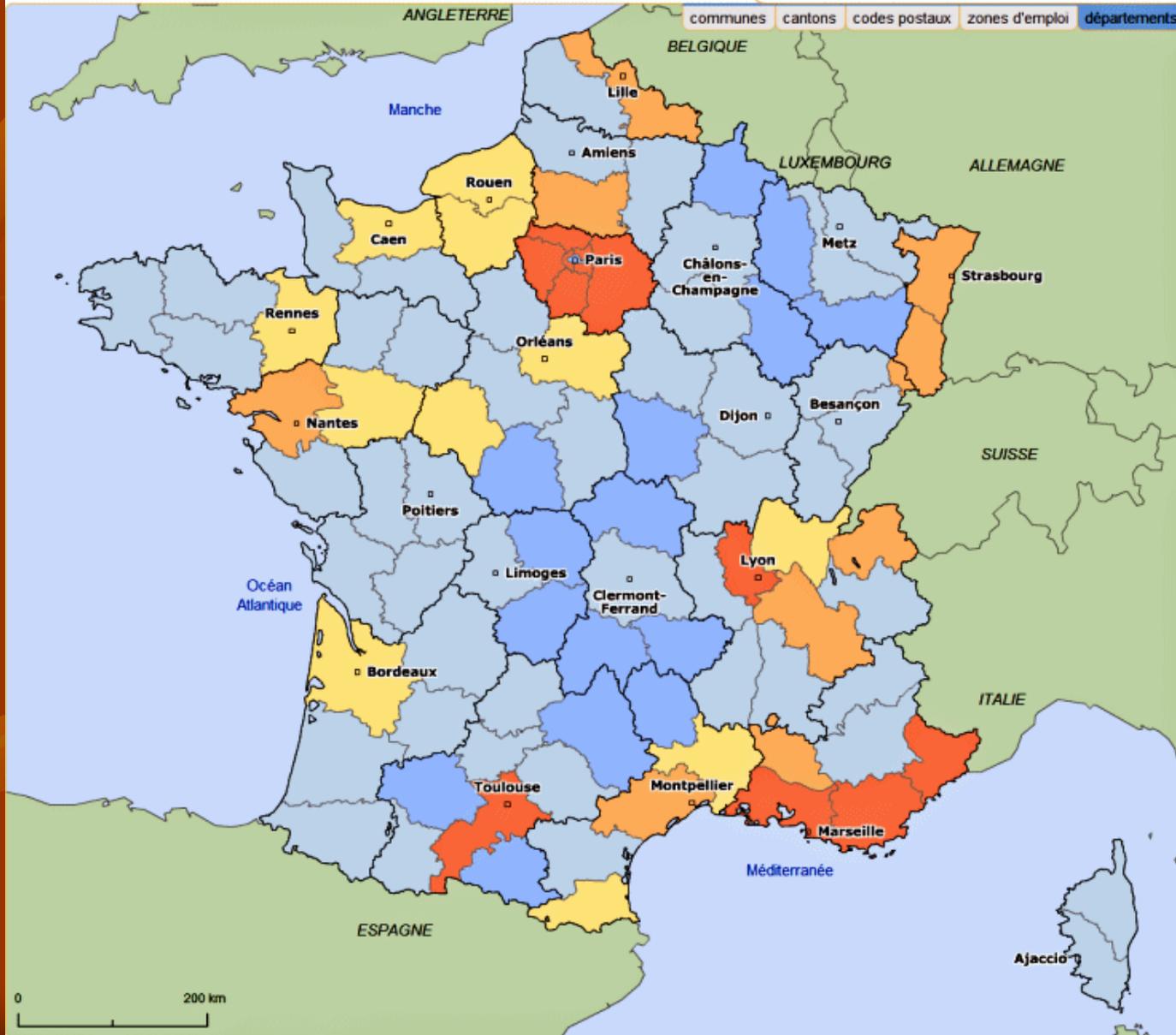


Départements : densité 1999 / 1962

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Démographie

variation de densité de pop. 1962-1999

variation de densité de population entre 1962 et 1999 (hab./km²)

66,9	(12)
44,6	(10)
22,3	(11)
0	(47)
	(16)

source : Insee - France : 22,3 hab./km²

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Retour à la classification par défaut

Sans contours

coloration continue

Classes : 5

Couleurs : bleu2-orange3

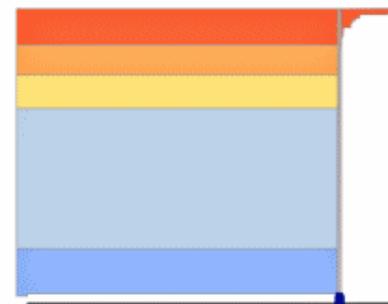
Méthode : manuelle

Seuils : 0 22,3 44,6 66,9

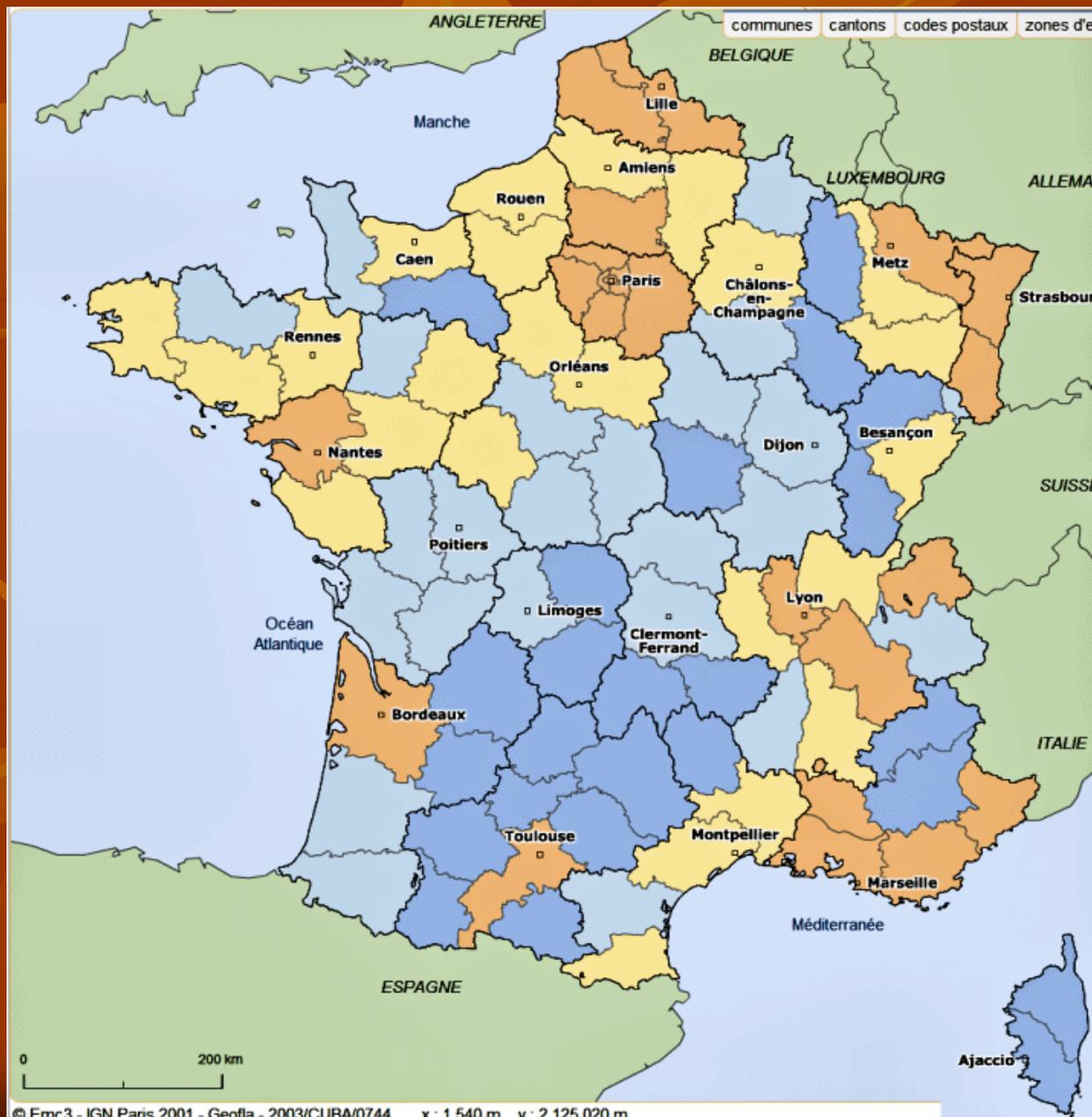
Histo-gramme

répart.

distrib.



Départements : Habitants par canton



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

hab/canton

hab/canton

18 295	(24)
11 785	(24)
7 766	(24)

source : ...

Analyses par symboles

Données importées ou calculées

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

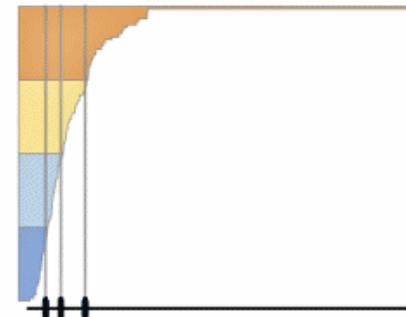
Classes : 4

Couleurs : bleu2-orange3

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

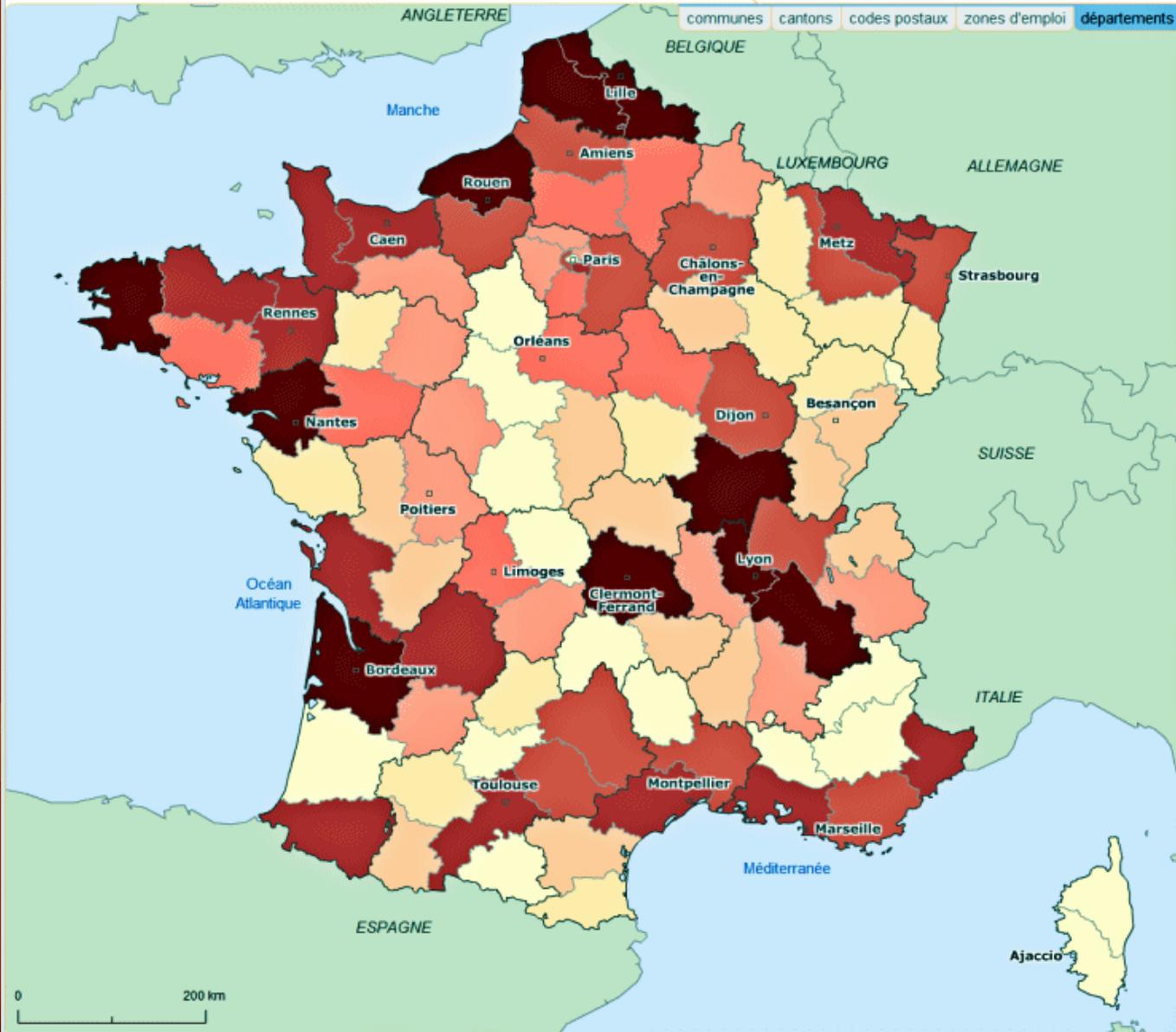
Seuils : 7 766 | 11 785 | 18 295

Histogramme



Départements : nombre de cantons

France découverte



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Cantons

Cantons

53	(10)
46	(13)
42	(13)
40	(8)
35	(13)
32	(12)
30	(11)
	(16)

source : ...

Analyses par symboles

Données importées ou calculées

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 8

Couleurs : jaune-rouge

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 30 32 35 40 42 46 53

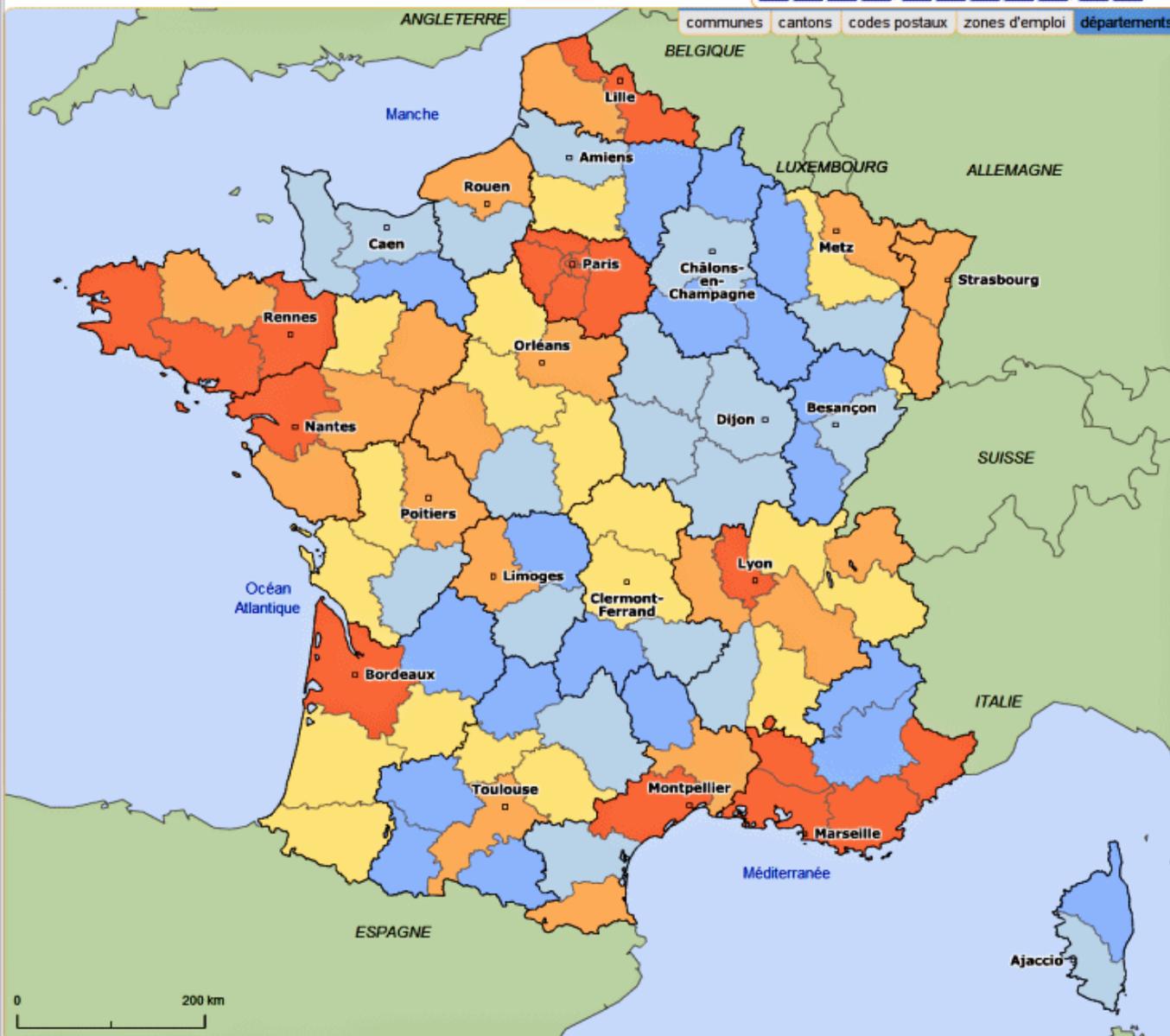
Histogramme

Départements : Habitants par commune

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

hab/comm

hab/comm



source: ...

Analyses par symboles

Données importées ou calculées

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 5

Couleurs : bleu2-orange3

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuils : 698 956 1 347 2 228

Histo-gramme

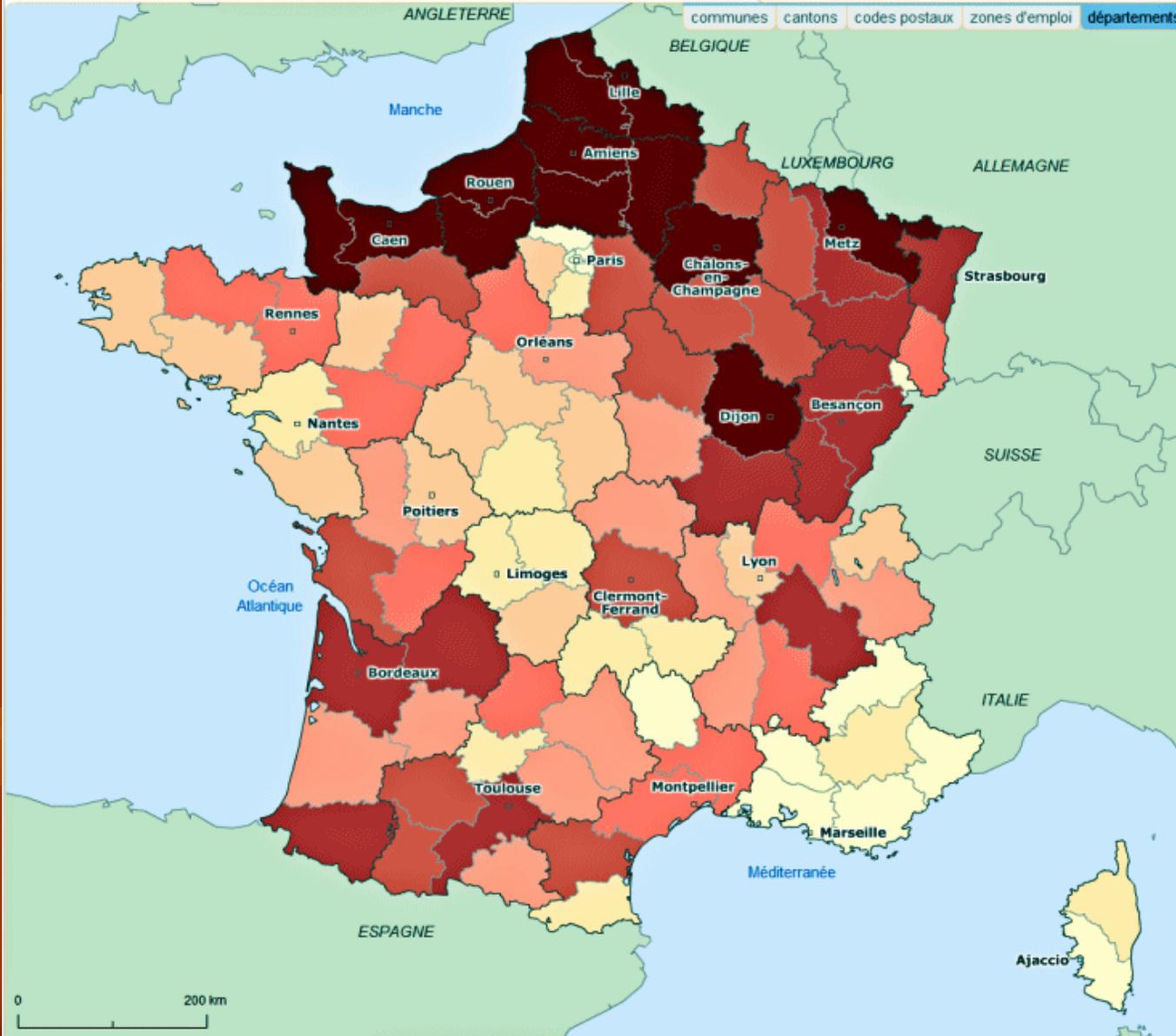


Départements : nombre de communes

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Communes

Communes

594	(12)
514	(12)
419	(12)
339	(12)
294	(12)
260	(12)
185	(11)
	(13)

source : ...

Analyses par symboles

Données importées ou calculées

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 8

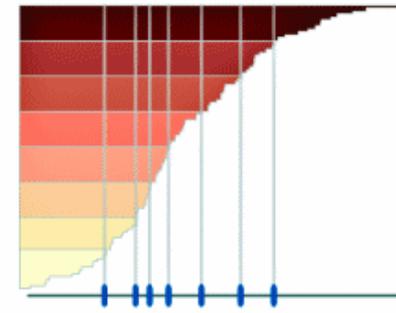
Couleurs : jaune-rouge

Méthode : quantiles (effectifs égaux)

Seuls : 185 260 294 339 419

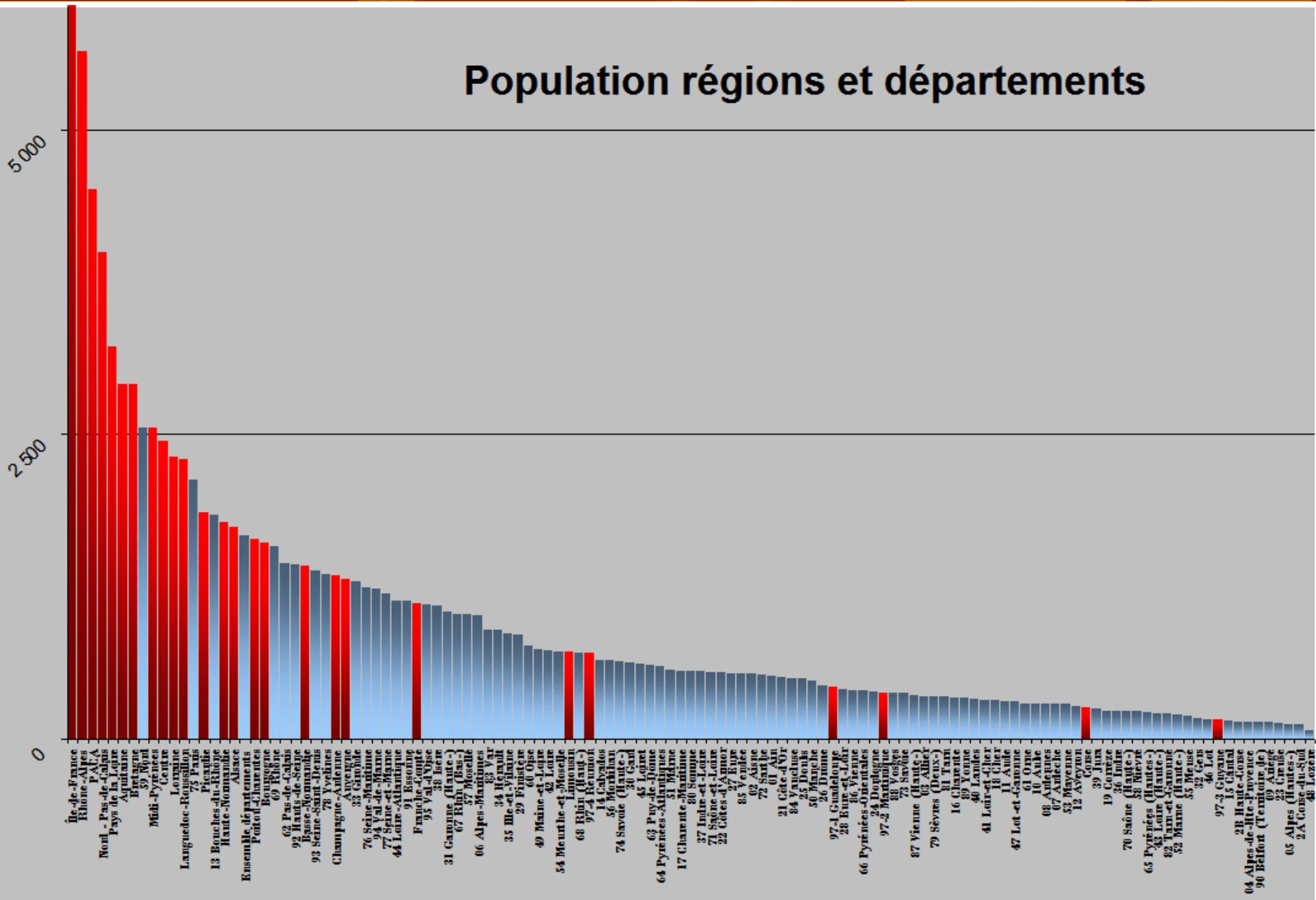
514 594

Histo-gramme



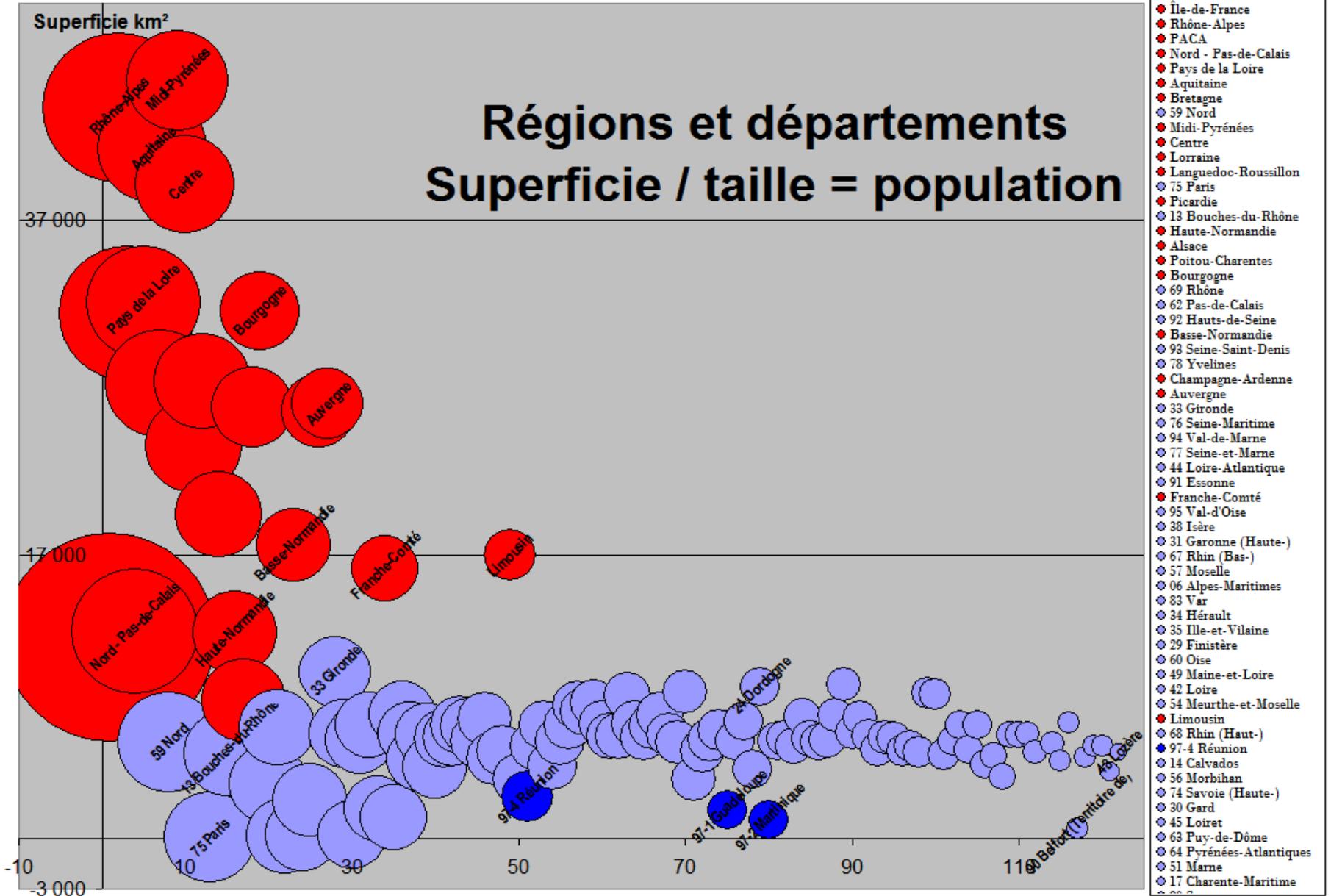
Variété de nos territoires

Population régions et départements



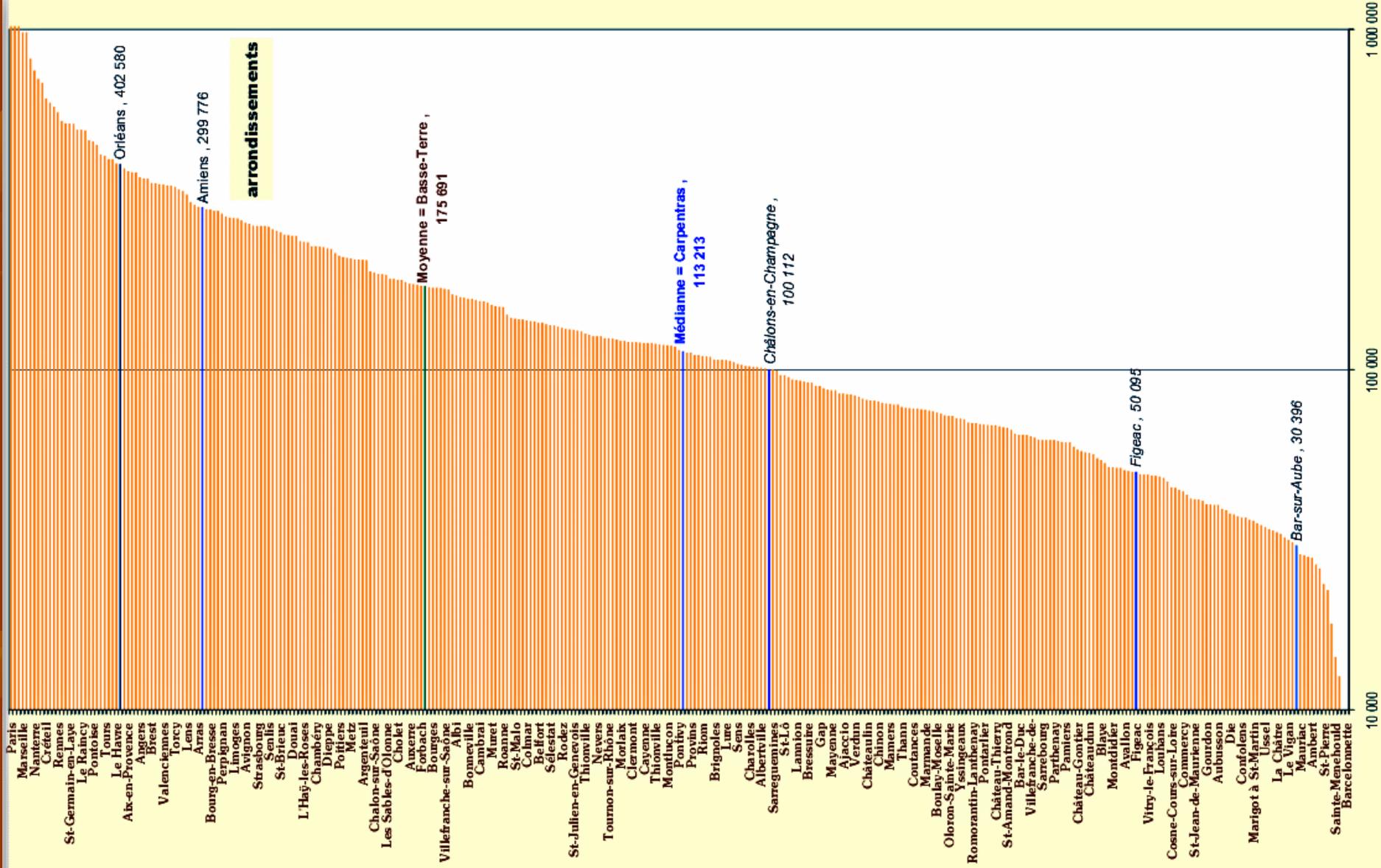
Imbrication Régions - départements

Régions et départements
Superficie / taille = population



- 10 à 15 départements ont une taille qui dépasse largement celle des plus petites régions !
- Cette imbrication conduit par à une grande confusion des niveaux de compétence
- En Allemagne, les compétences de certaines collectivités peuvent varier en fonction de leur population.

Population des arrondissements



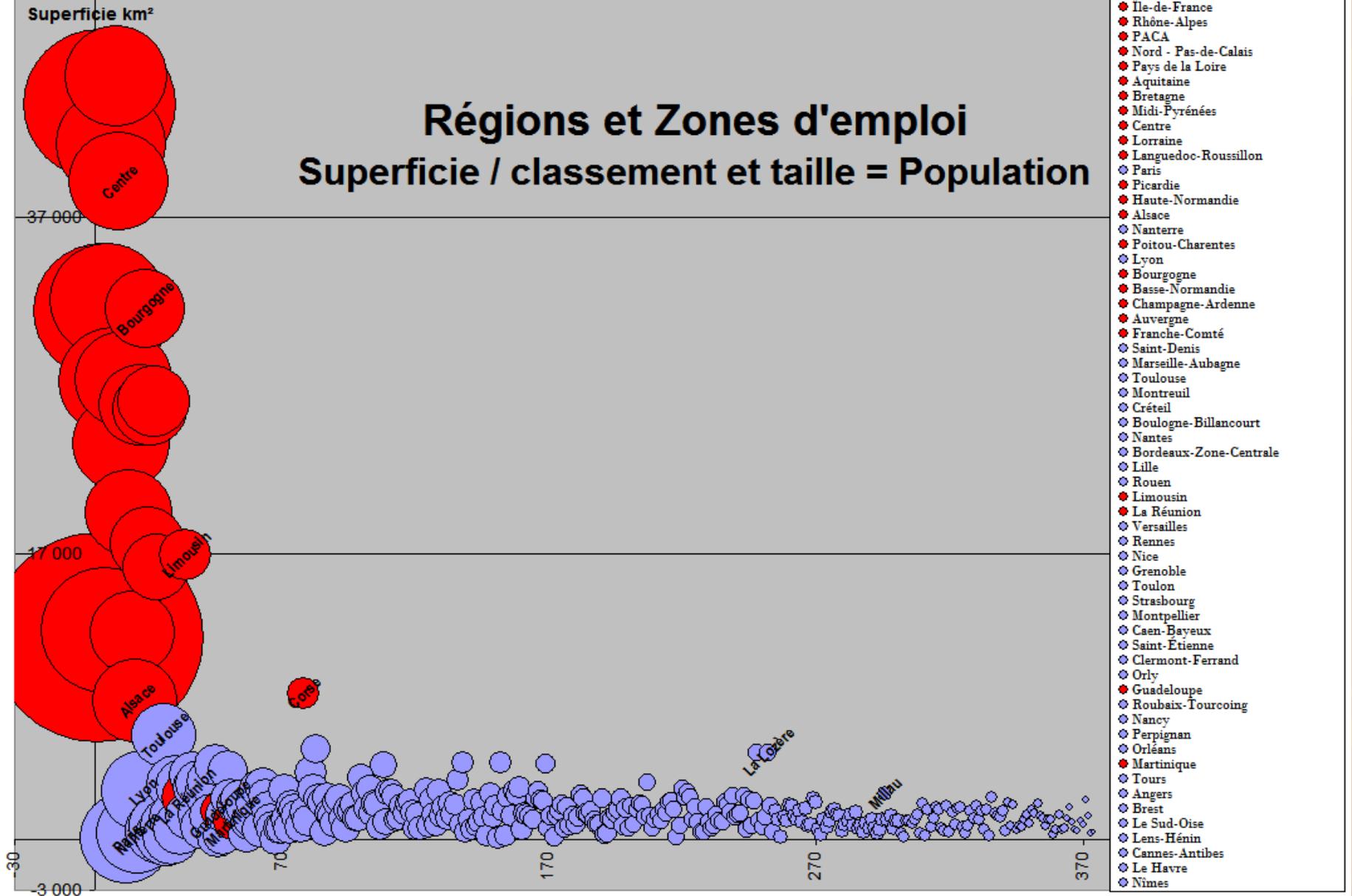
Les zones d'emploi

- **Définition**
- Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.
- Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.
- Le découpage respecte nécessairement les **limites régionales**, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs.
- Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement 348 zones.

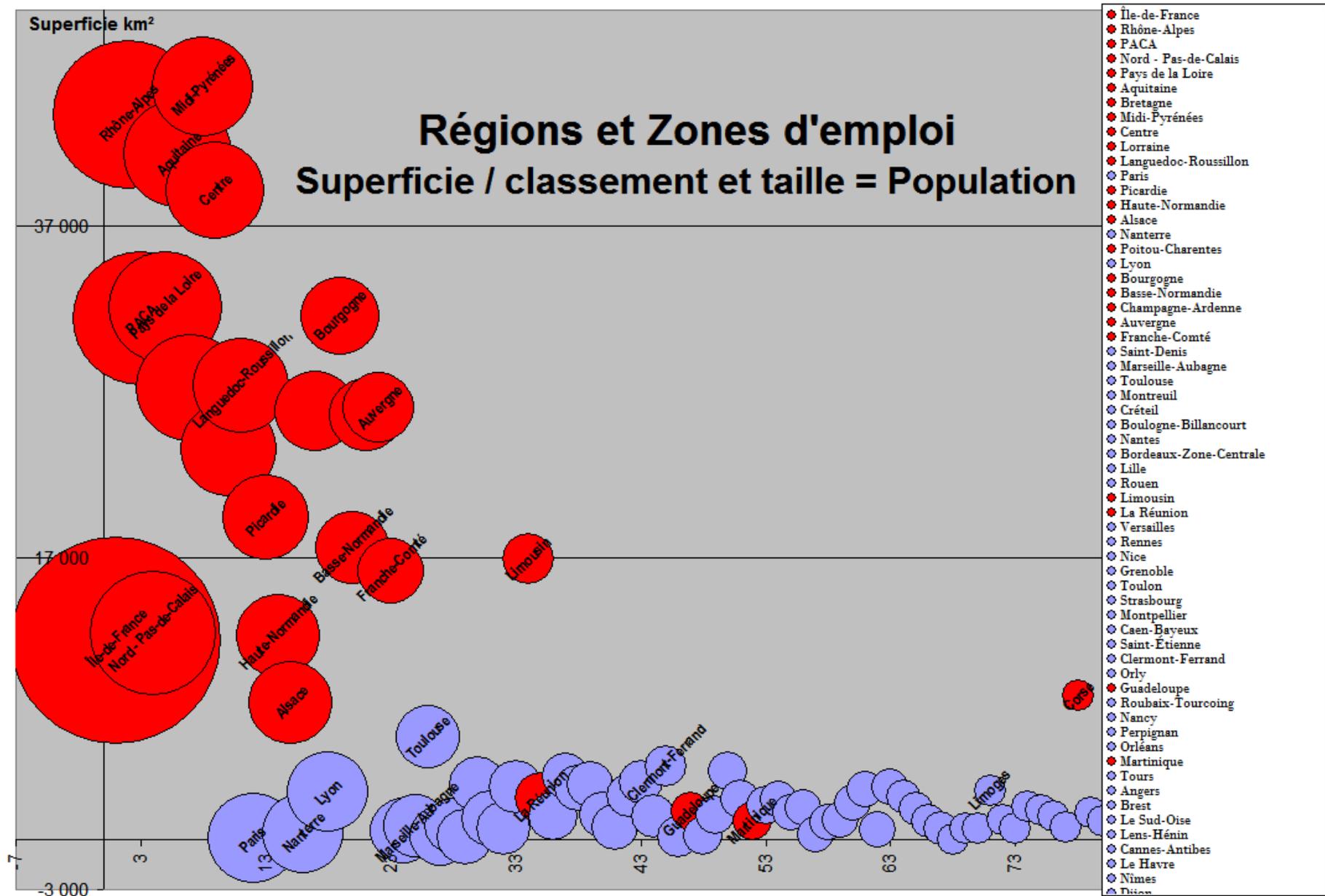
distinction Régions – zones d'emploi

Régions et Zones d'emploi

Superficie / classement et taille = Population



Régions – zones d'emploi (agrandissement)



- L'utilisation des zones d'emploi comme nouveaux « **districts** » (*ou quelque chose de similaire de la taille des arrondissements actuels*) pour transférer la compétence départementale permettra une bien meilleure gestion des missions de proximité.
- Il y a un bon contraste entre la taille des régions actuelles et celle des zones d'emploi, évitant ainsi le mélange des genres.
- Les agglomérations importantes peuvent aisément cumuler les compétences de la commune et du « district ». **32** « unités urbaines » ont plus de 200.000 habitants, **57** plus de 100.000
- **48** « zones d'emploi » *hors région parisienne* assises sur une ville-centre importante ont plus de **250.000** habitants. **C'est une très bonne échelle pour le regroupement des compétences.**

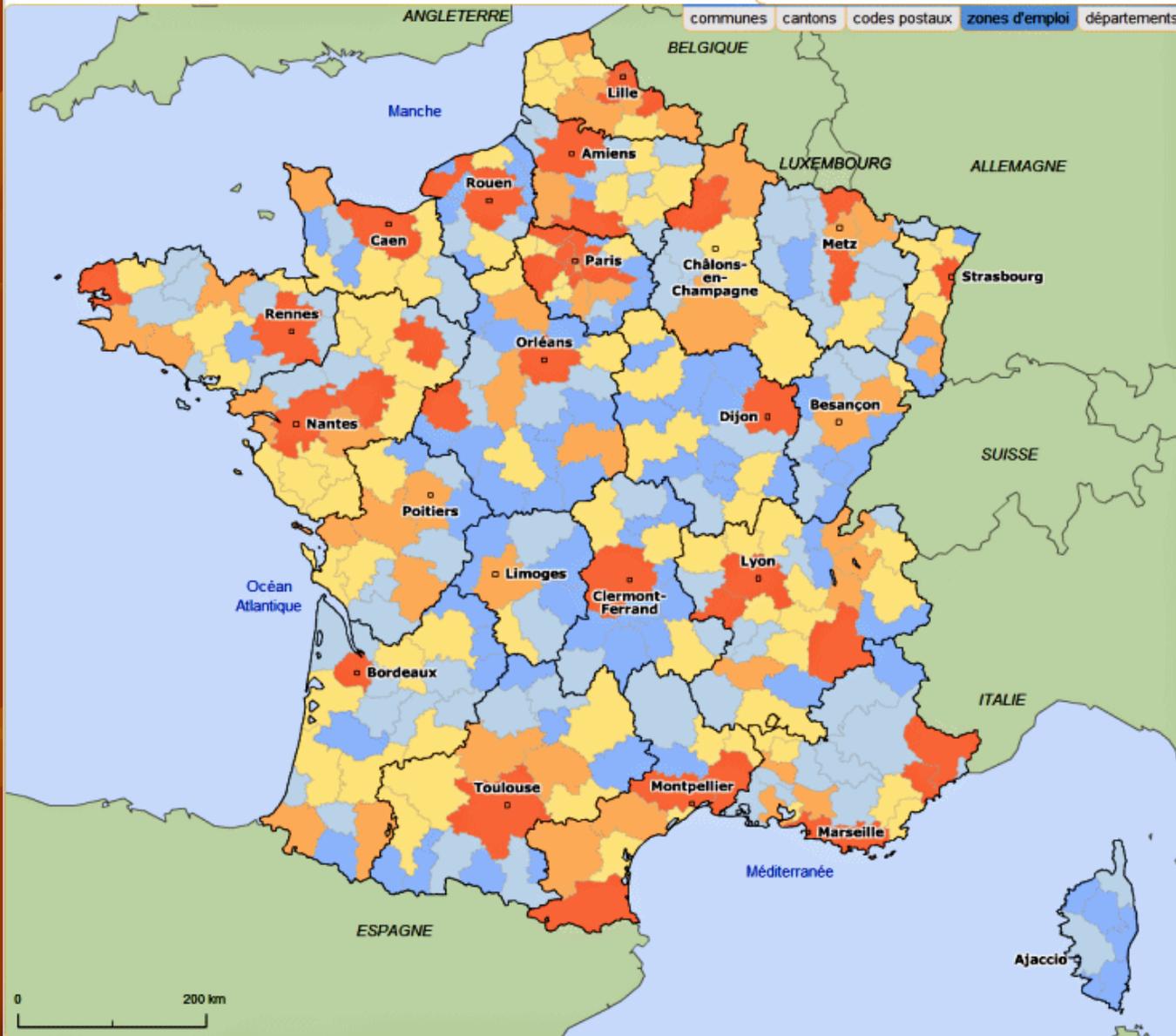
Zone d'emploi 1990	Population	superficie
Paris	2 125 246	105,4
Lyon	1 624 102	2 907,3
Marseille-Aubagne	1 045 200	840,3
Toulouse	1 035 417	6 207,9
Nantes	795 359	3 313,4
Bordeaux-Zone-Centrale	786 269	1 288,0
Lille	764 251	660,9
Rouen	724 721	3 154,3
Rennes	579 498	3 849,7
Nice	574 566	3 085,2
Grenoble	562 961	3 322,5
Toulon	546 126	1 494,2
Strasbourg	535 735	763,9
Montpellier	531 005	2 672,8
Caen-Bayeux	485 859	3 458,6
Saint-Etienne	482 101	1 383,7
Clermont-Ferrand	468 200	4 422,0
Orly	446 024	187,1
Roubaix-Tourcoing	417 775	218,6
Nancy	415 106	1 509,4
Perpignan	392 803	4 116,1
Orléans	382 314	2 430,2
Tours	379 742	2 066,5
Angers	371 809	2 408,7
Brest	371 708	1 624,7
Lens-Hénin	371 443	318,1
Cannes-Antibes	365 138	1 026,5
Le Havre	360 488	1 225,6
Nîmes	354 618	2 202,9
Dijon	350 448	3 049,0
Le Valenciennois	348 994	634,8
Amiens	342 110	3 150,5
Reims	321 417	2 614,8
Le Mans	317 183	1 844,1
Thionville	314 934	1 080,3
Cergy	302 176	692,7
Béthune-Bruay	287 064	692,5
Mulhouse	283 884	664,2
Limoges	278 439	2 944,9
Metz	272 051	1 157,8
Evry	271 329	676,5
Quimper	269 297	2 010,9
Saint-Nazaire	267 796	1 758,1
Dunkerque	263 018	748,4
Lorient	259 101	1 610,1
Aix-en-Provence	258 943	1 119,9
Béziers-Saint-Pons	255 669	2 986,8
Troves	250 158	5 406,5

Zones d'emploi : population 1999

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Population

Population

300 000	(43)
176 360	(44)
94 585	(87)
59 573	(87)

source : insee

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

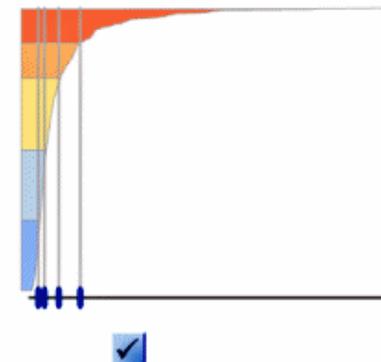
Classes : 5

Couleurs : bleu2-orange3

Méthode : manuelle

Seuils : 59 573 94 585 176 360 300 000

Histogramme

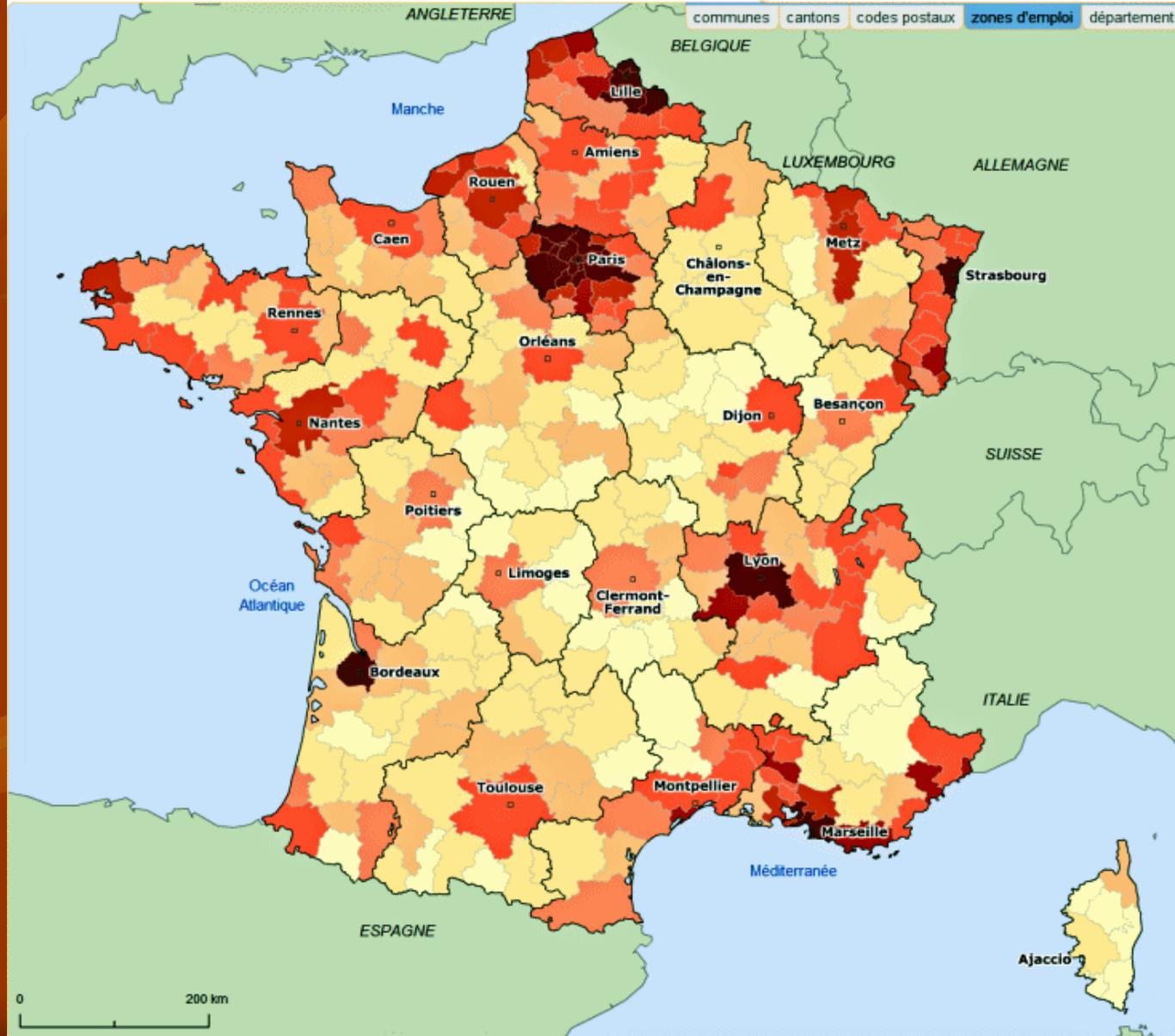


Densité 1999 – zones d'emploi

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Densité de population

Densité de population

432	(24)
324	(10)
216	(17)
108	(63)
81	(39)
54	(64)
27	(90)
	(41)

source : Insee

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 8

Couleurs : jaune-rouge

Méthode : manuelle

Seuils : 27 54 81 108 216

324 432

Histogramme

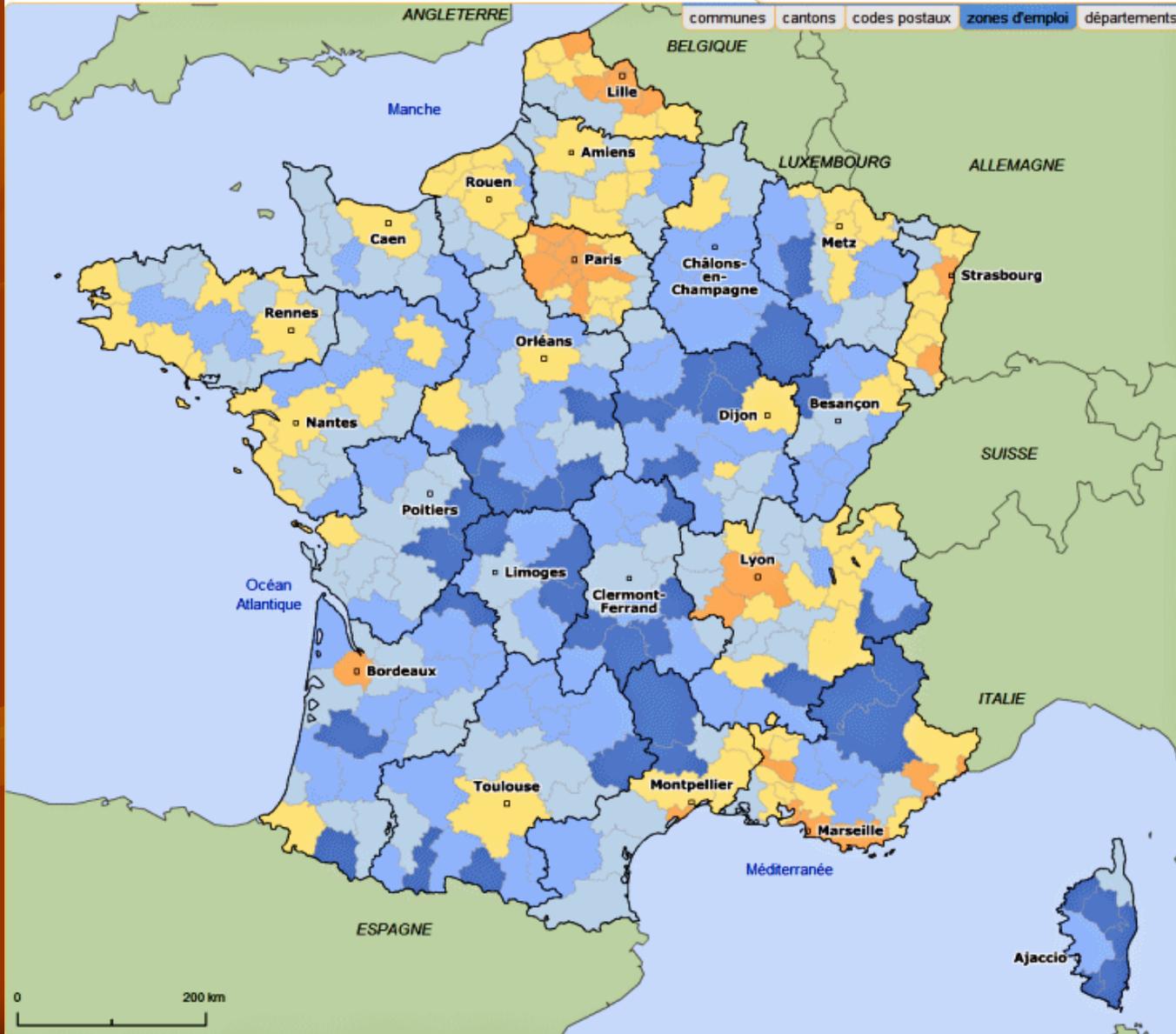


Densité 1999 – zones d'emploi

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements



Analyses choroplèthes

Données importées ou calculées

Densité de population

Densité de population

324	(34)
108	(80)
54	(103)
27	(90)
	(41)

source : insee

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

Sans contours coloration continue

Classes : 5

Couleurs : nbleu3-orange2

Méthode : manuelle

Seuils : 27 54 108 324

Histogramme

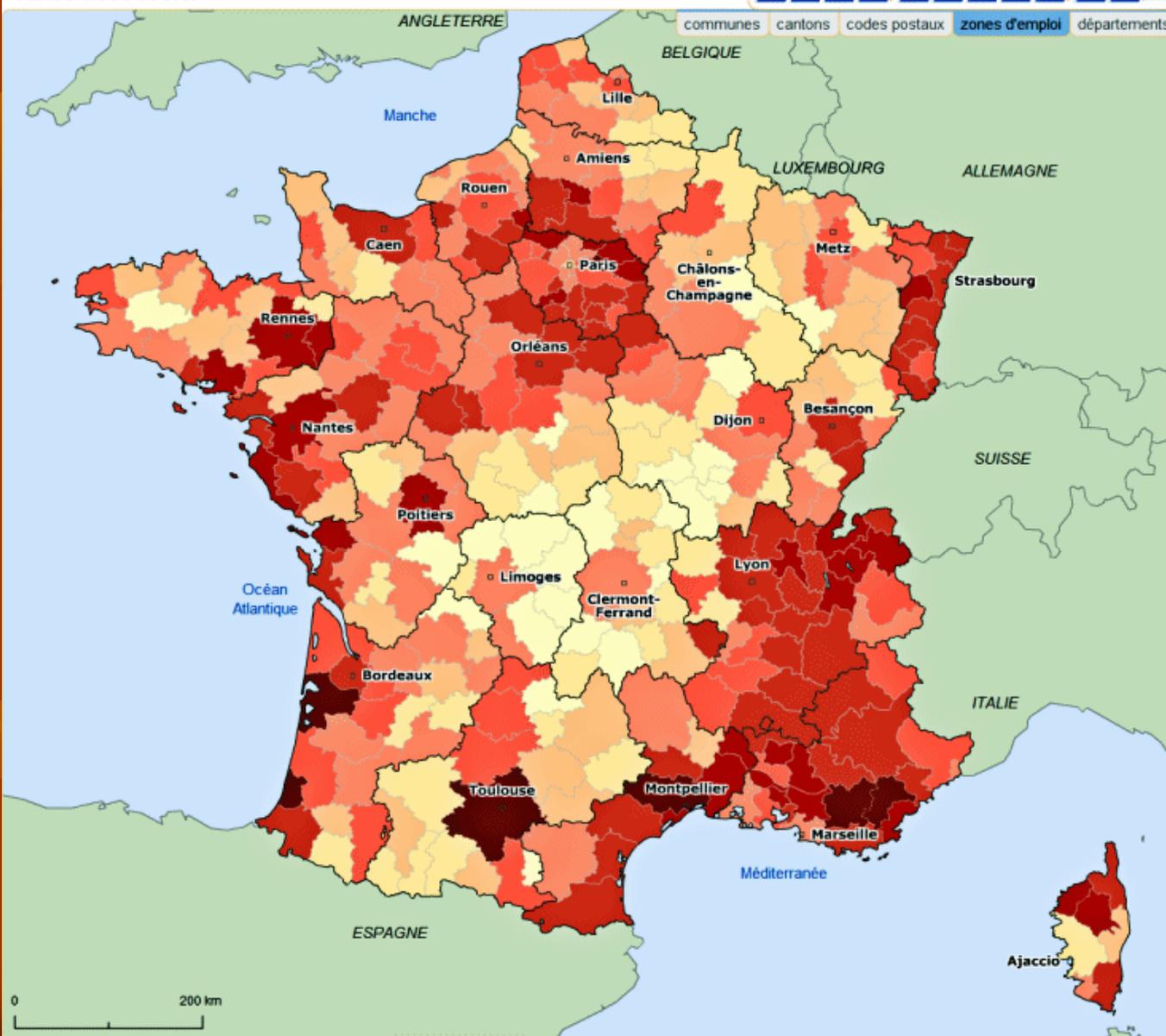


Population 1990 / 1999 – zones d'emploi

France découverte



communes cantons codes postaux zones d'emploi départements

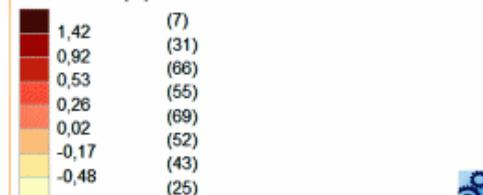


Analyses choroplèthes

Démographie

taux d'évol. population 1990-1999

taux d'évolution de la population en moyenne annuelle entre 1990 et 1999 (%)



source : Insee - France : 0,07 %

Analyses par symboles

Démographie

choisissez un indicateur...

Paramètres de l'analyse

- Retour à la classification par défaut
- Sans contours
- coloration continue

Classes : 8

Couleurs : jaune-rouge

Méthode : Jenks (nuées dynamiques)

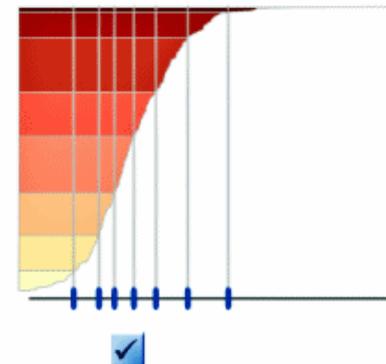
Seuils : -0,48 -0,17 0,02 0,26 0,53

0,92 1,42

Histogramme

répart.

O distrib.



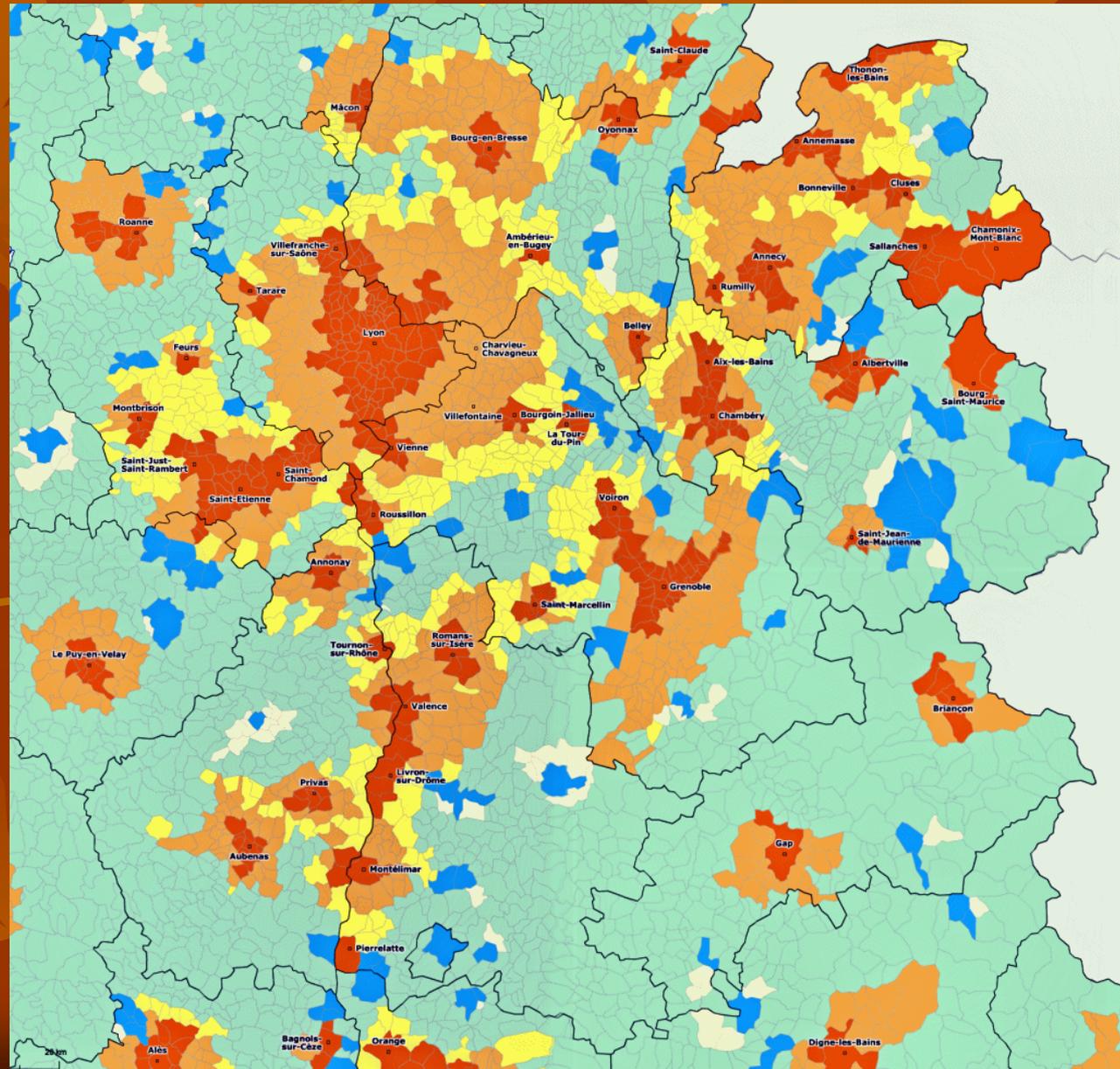
- Les régions, même celles considérées parfois comme trop petites, se trouvent ainsi à la tête de 8 à 10 districts ce qui donne une bonne hiérarchie dans leurs compétences respectives.
- À la marge, quelques fusions de régions restent possibles
- L'Ile de France est une entité à part, dont les modes de gouvernance territoriale ne doivent pas dicter la gestion du reste de la France...

Territoires : ZAEUR Rhône-Alpes

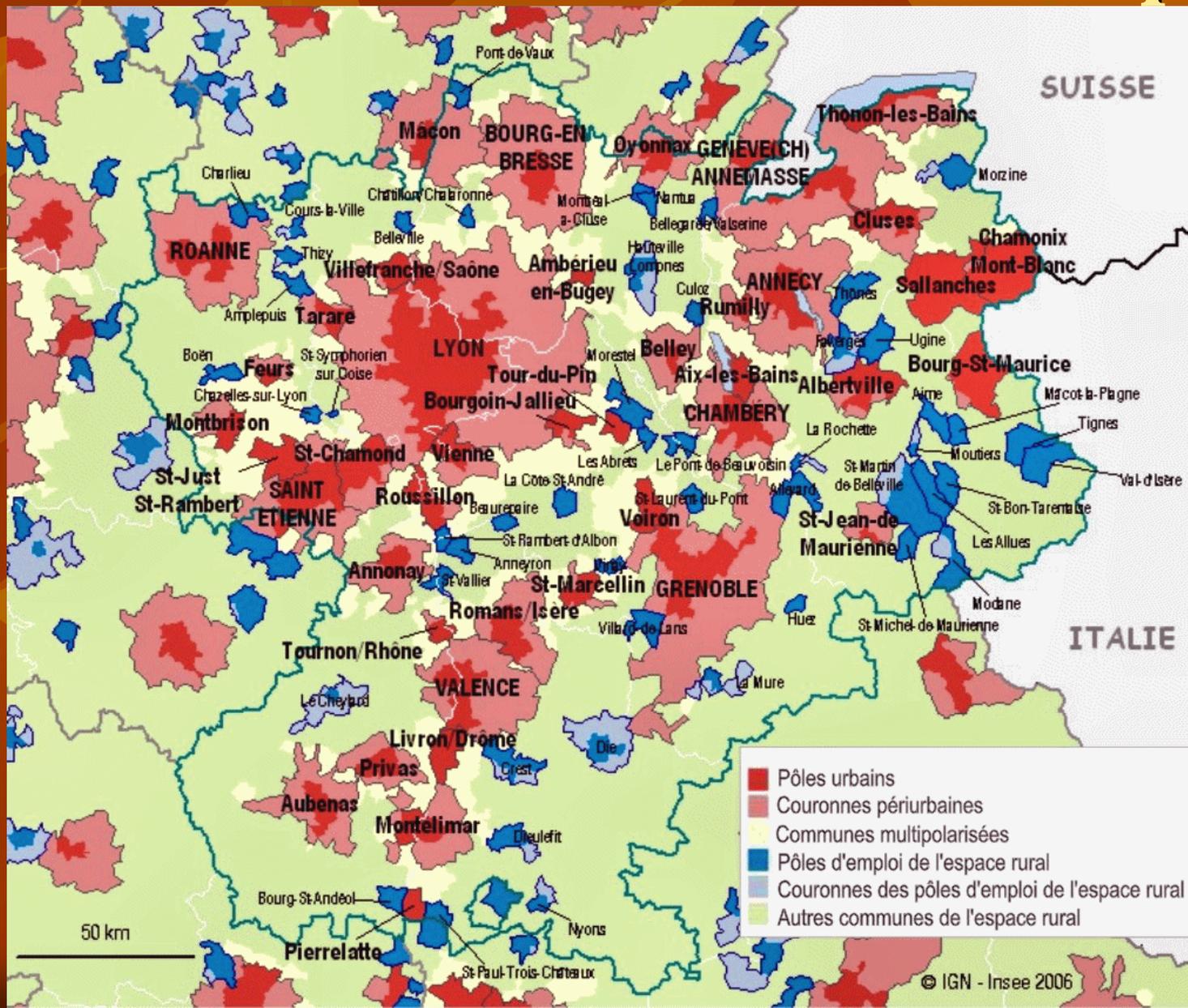
Les actuels départements ont des limites souvent inadaptées : les Agglos de

- Lyon,
- Vienne,
- Valence
- Macon,
- St-Etienne

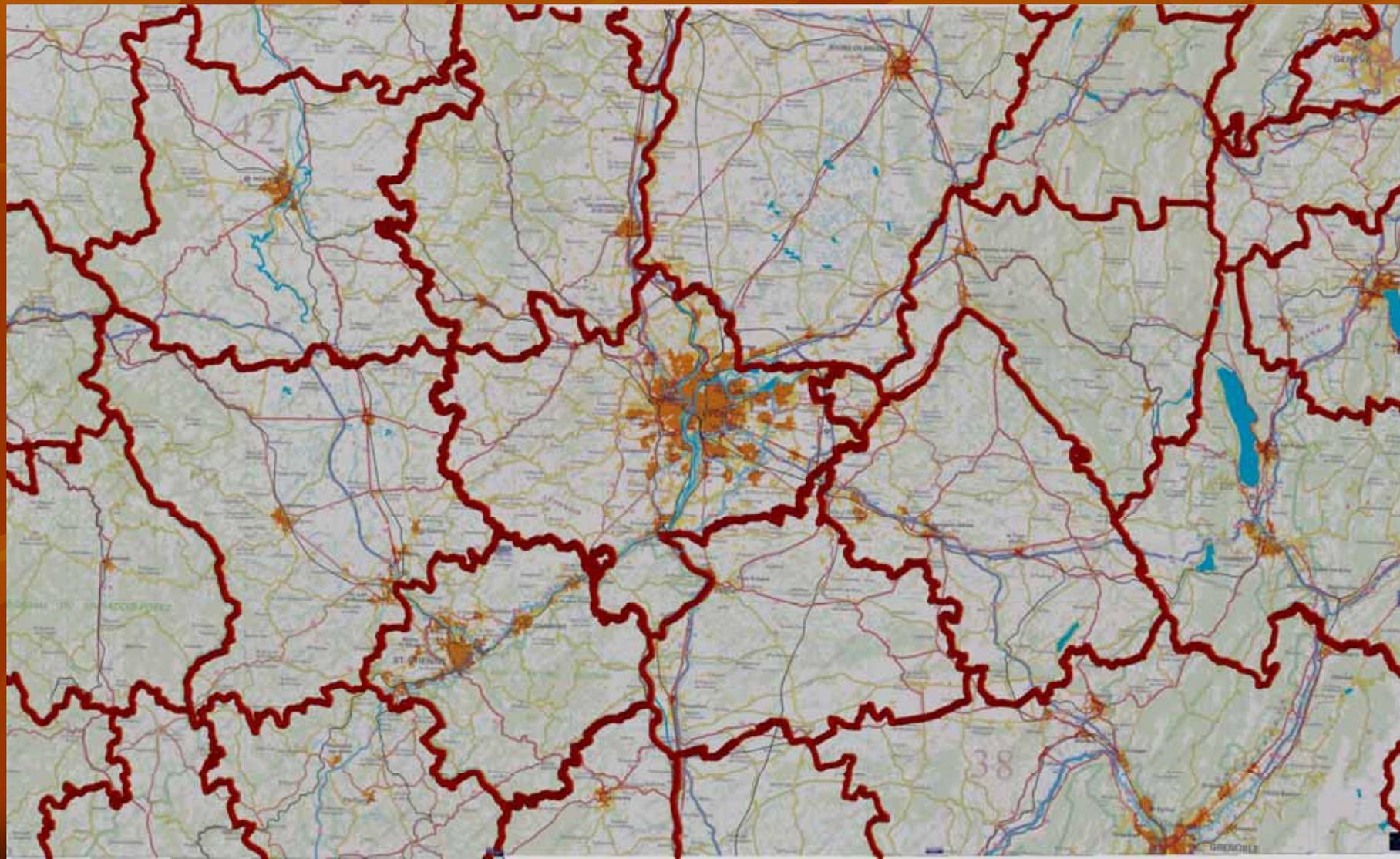
Débordent sur plusieurs départements



Territoires : ZAEUR Rhône-Alpes



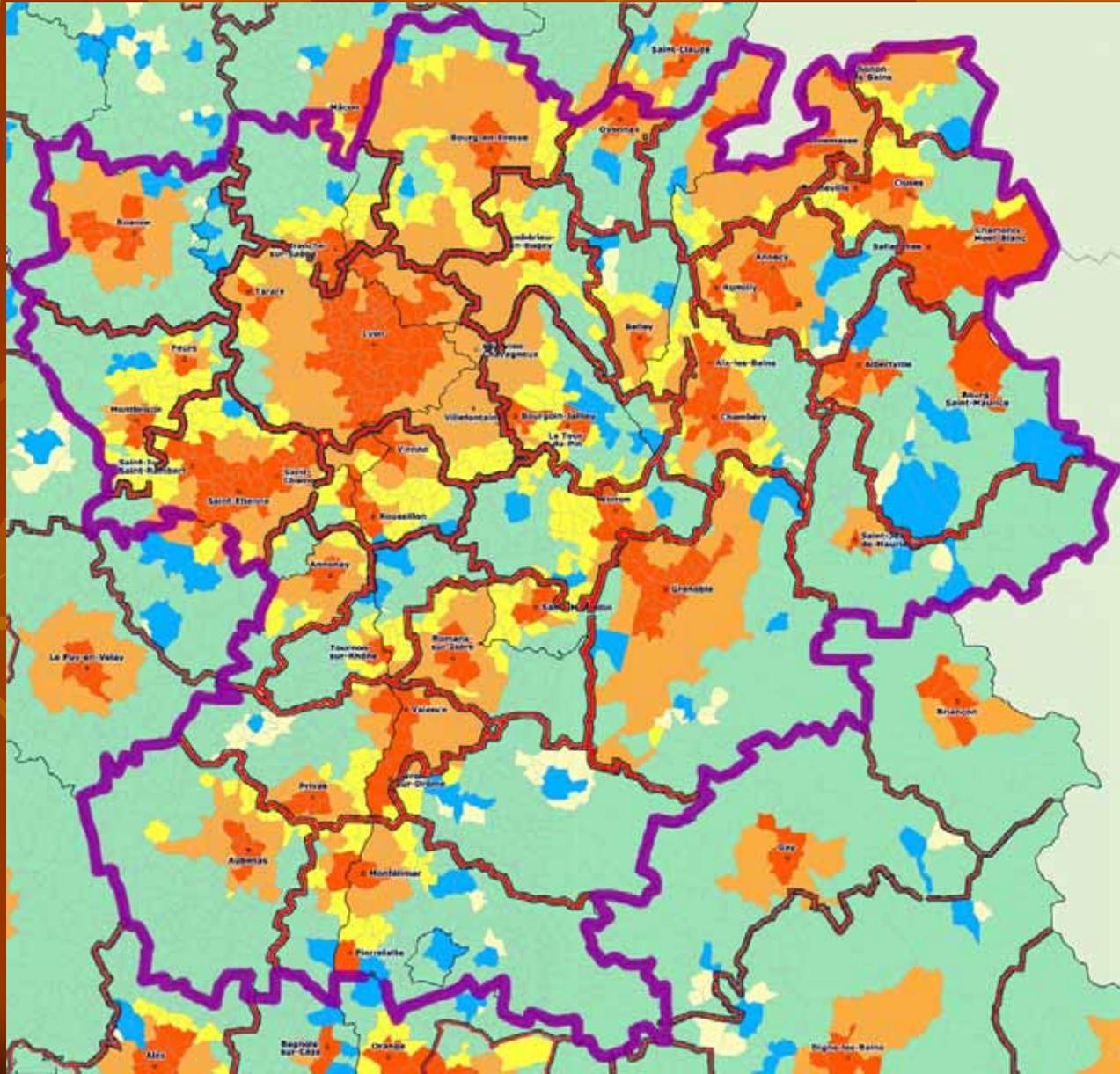
L'arrondissement : bonne taille, mauvais découpages (arrondissements actuels)



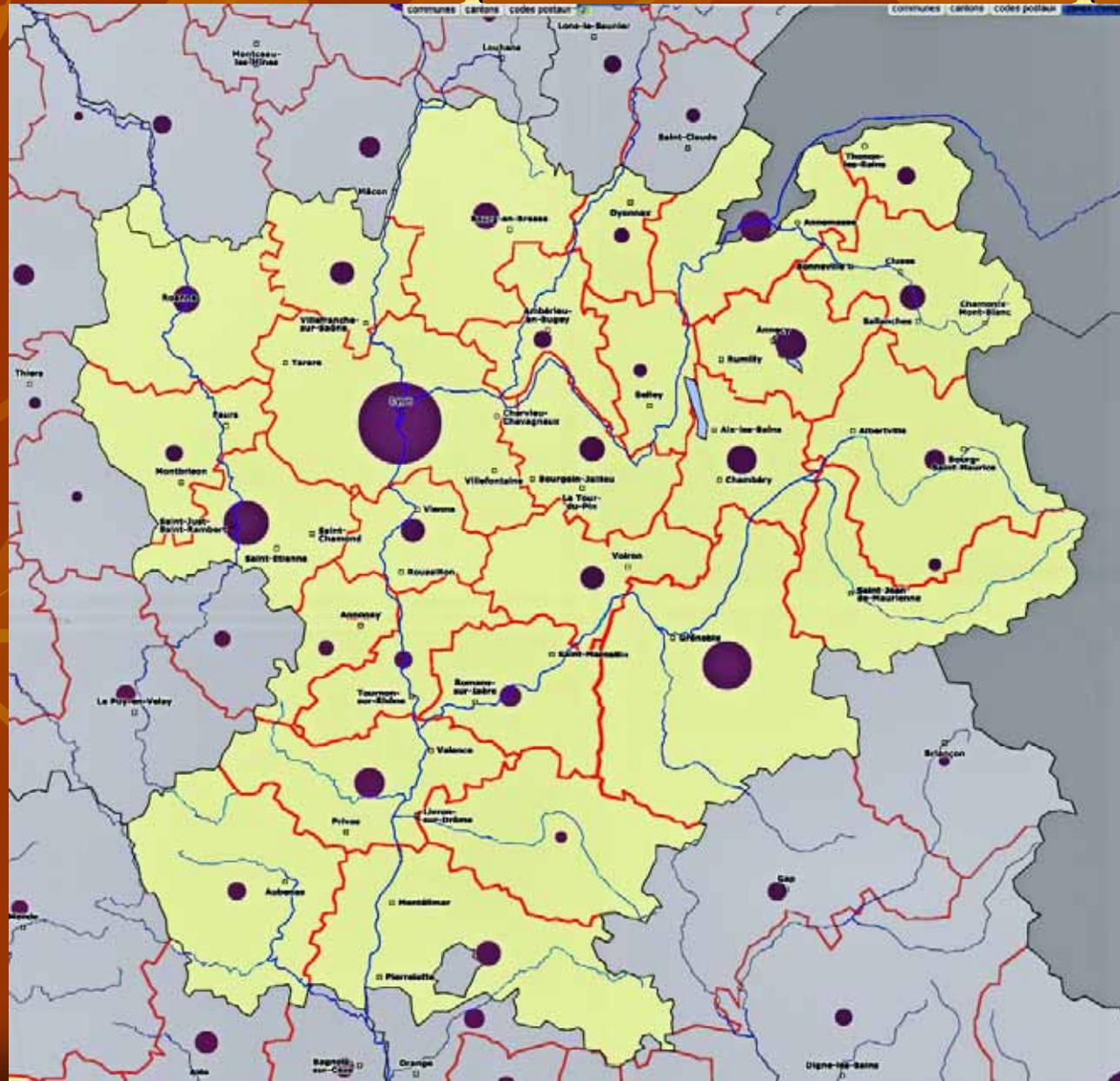
Diverses collectivités

Source : Insee	Départements	Arrondissements	Zones d'emploi 1990		Cantons	Communes
Île-de-France	8	25	26	104%	317	1 281
Ensemble province	88	305	322	106%	3 566	35 288
France métropolitaine	96	330	348	105%	3 883	36 569
France entière	100	343	352	103%	4 039	36 683

Zones d'Emploi et typologie



Zones d'Emploi : Rhône-Alpes





- Questions à éclaircir / 24 décembre 2008
- **1. Structures et régime électoral de droit commun**
- Faut-il, pour favoriser une meilleure efficacité de l'action des collectivités locales et une plus grande responsabilité de leurs élus, privilégier un nouveau couple intercommunalité/région par rapport au couple traditionnel commune/département ?



- *a. Communes et intercommunalités*
 - Faut-il faire émerger 25 « métropoles » au lieu des 14 communautés urbaines actuelles et, le cas échéant, laisser ouverte la possibilité pour d'autres agglomérations de rejoindre ce statut ?
 - Ces 25 « métropoles » seraient-elles :
 - des communautés urbaines au sens de la loi de 1966 (établissements publics) ?
 - ou des communes (collectivités territoriales) ?
 - - ou encore des collectivités à statut particulier de l'art. 72 de la Constitution ?
 - Certaines de ces « métropoles » devraient-elles, dans leur territoire, se substituer au département et dans quelles conditions (délégation de compétences, fusion) ? Comment seraient alors administrées les zones périphériques du département par rapport à ces « métropoles » ?



- Faut-il achever la carte de l'intercommunalité ?
 - Dans l'affirmative, comment faire en sorte que toutes les communes fassent partie d'une intercommunalité (date butoir, réduction des dotations) ? Comment redessiner le périmètre de certaines intercommunalités (« défensives ») ?
 - Faut-il, en dehors des « métropoles », simplifier l'intercommunalité en unifiant le statut des communautés d'agglomération (zones urbaines) et des communautés de communes (zones rurales) ?
 - Toujours en dehors des « métropoles », les intercommunalités doivent-elles demeurer des établissements publics ou doivent-elles accéder au statut de collectivité territoriale ?



- Faut-il maintenir les pays ?
 - Dans la négative, faut-il éviter la constitution de nouveaux pays ou supprimer aussi les anciens ?
- Les membres de l'assemblée délibérante des intercommunalités devraient-ils être élus au suffrage universel direct, en tout cas dans les « métropoles » ?
 - Cette élection pourrait-elle être imbriquée avec l'élection des conseils municipaux ?
 - Dans l'affirmative, faudrait-il que tous les conseillers municipaux siègent dans les assemblées délibérantes des intercommunalités ? Sinon, comment déterminer, dans les listes électorales des conseils municipaux, ceux des candidats appelés à siéger dans les assemblées délibérantes des intercommunalités (« fléchage » de type PLM avec un risque d'assemblées pléthoriques) ?
 - Faudrait-il étendre un tel régime aux intercommunalités autres que les « métropoles » si les communes membres restent des collectivités locales ?
 - Comment prendre en compte le mandat de membre de l'assemblée délibérante d'une intercommunalité dans les règles de cumul ?



Comité pour la réforme des collectivités locales



- Quelles sont les contraintes constitutionnelles ?
- Dès lors que la commune doit être maintenue comme niveau d'administration, quel serait, indépendamment de la question des compétences (cf. infra), le statut des communes membres, selon le cas, des « métropoles » ou des intercommunalités :
 - resteraient-elles des collectivités territoriales à part entière ?
 - deviendraient-elles des composantes des intercommunalités dont elles sont membres, tout en conservant la personnalité morale (comme les sections de communes) ?
 - deviendraient-elles des composantes des intercommunalités dont elles sont membres, sans la personnalité morale (comme les arrondissements de Paris) ?
- Lesquels de ces statuts sont compatibles avec la rédaction actuelle de l'art. 72 de la Constitution ?
- Faut-il que l'imbrication des assemblées délibérantes s'accompagne, en vue d'une réduction des coûts, d'une unification :
 - des administrations (comme à Strasbourg) ?
 - et des budgets ?
- Faut-il réduire le volume des exécutifs des intercommunalités ?



- *b. Départements et régions*
- Faut-il réduire le nombre des régions à 15, sans rechercher l'uniformité de leur taille, et quel pourrait être le périmètre de ces nouvelles régions ?
- Quels instruments nouveaux pourrait-on se donner pour parvenir à cet objectif déjà ancien et jamais atteint jusque-là ?



- Plus généralement, faut-il encourager les fusions volontaires entre collectivités locales de même niveau, le cas échéant par référendum local ?
 - Les élections des assemblées délibérantes des départements et des régions devraient-elles être imbriquées, le cas échéant, à partir de circonscriptions électorales redéfinies au sein du département ?
 - Dans l'affirmative, faudrait-il :
 - un scrutin de liste départemental proportionnel avec correctif majoritaire et renoncer ainsi à toute territorialisation de l'élection des conseillers généraux ?
 - un scrutin uninominal à deux tours dans des cantons redessinés (agrandis et équitablement répartis par rapport à la population) ?
 - un scrutin de listes par arrondissements/pays ?
 - un scrutin mixte distinguant les zones urbaines des zones rurales ?



- Faudrait-il que tous les conseillers généraux siègent dans les assemblées délibérantes des régions ? Sinon, comment, dans ces différentes hypothèses, déterminer ceux des conseillers généraux également appelés à siéger dans les conseils régionaux (« fléchage » de type PLM) ?
- Quelles seraient les contraintes constitutionnelles ?
 - Dès lors que le département doit être maintenu comme niveau d'administration, quel serait, indépendamment de la question des compétences (cf. infra), le statut départements vis-à-vis des régions :
 - resteraient-ils des collectivités territoriales à part entière ?
 - deviendraient-ils des composantes des régions, tout en conservant la personnalité morale ?
 - deviendraient-ils des composantes des régions, sans la personnalité morale ?



- Lesquels de ces statuts sont compatibles avec la rédaction actuelle de l'art. 72 de la Constitution ?
 - Faut-il que l'imbrication des assemblées délibérantes s'accompagne, en vue d'une réduction des coûts, d'une unification :
 - des administrations ?
 - et des budgets ?
 - Faut-il réduire le volume des exécutifs des intercommunalités ?



- 2. Compétences de droit commun
- *a. Communes et intercommunalités*
- Est-il possible de parvenir à une clarification des compétences entre les communes et leurs groupements, en utilisant le cas échéant la notion de compétence exclusive ?
 - Etant entendu que les communes doivent conserver des compétences de proximité, quelle compétence attribuer à chaque niveau d'administration et selon quelles modalités (attribution par la loi, distinction des compétences obligatoires et des compétences optionnelles) ?
 - Par dérogation à une nouvelle répartition des compétences entre niveaux de collectivités locales, les « métropoles » doivent-elles, sur leur territoire, exercer les compétences du département ?



- Est-il souhaitable de limiter le nombre de niveaux de collectivités locales bénéficiant de la clause de compétence générale ?
 - Dans l'affirmative, la clause de compétence générale devrait-elle être reconnue exclusivement aux intercommunalités (dans ce cas, elles pourraient, pour financer certaines de leurs actions présentant un intérêt local, faire appel soit aux départements soit aux régions, en fonction des compétences spécialisées qui leur auraient été attribuées) ?
 - Peut-on concevoir une collectivité locale qui n'exercerait que des compétences exclusives, définies par la loi ?
- Comment pourrait-on rendre plus effectif le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales pour mieux s'assurer du partage des compétences ?



Comité pour la réforme des collectivités locales



- ***b. Départements et régions***
- Est-il possible de parvenir à une clarification des compétences entre les départements et les régions, en utilisant le cas échéant la notion de compétence exclusive ?
 - Etant entendu que les départements doivent conserver des compétences de proximité, quelle compétence attribuer à chaque niveau d'administration et selon quelles modalités (attribution par la loi, distinction des compétences obligatoires et des compétences optionnelles) ?
- Est-il souhaitable de limiter le nombre de niveaux de collectivités locales bénéficiant de la clause de compétence générale ?
 - Dans l'affirmative, la clause de compétence générale doit-elle être reconnue exclusivement aux intercommunalités (dans ce cas, elles pourraient, pour financer certaines de leurs actions présentant un intérêt local, faire appel soit aux départements soit aux régions, en fonction des compétences spécialisées qui leur auraient été attribuées) ?
 - Peut-on concevoir une collectivité locale qui n'exercerait que des compétences exclusives, définies par la loi ?
- Comment pourrait-on rendre plus effectif le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales pour mieux s'assurer du partage des compétences ?



- *c. Etat*
- Y a-t-il de nouvelles compétences de l'Etat à transférer aux collectivités locales (par exemple, l'ensemble de la formation professionnelle aux régions) ?
- Selon quelles modalités l'Etat doit-il intervenir dans les domaines de compétences qui ont été transférées aux collectivités locales ? Doit-il en particulier conserver un pouvoir normatif dans les domaines de compétences transférés ?
- L'Etat doit-il s'autoriser à solliciter, en dehors des contrats de projet Etat-région (CPER), des financements des collectivités locales ?



- **3. Moyens financiers et humains**
- Doit-on limiter les financements croisés entre collectivités locales, dans l'hypothèse où la plupart des compétences des collectivités locales resteraient partagées ?
 - Dans l'affirmative, faudrait-il limiter à deux le nombre de collectivités locales pouvant participer au financement du même projet ? Comment contrôler le dispositif ? Comment éviter que le principe se révèle finalement inflationniste (mise aux « enchères » d'un projet auprès de plusieurs collectivités) ?



- Afin de mieux adapter la fiscalité locale à la réalité économique et sociale, faut-il de nouveau préconiser la révision des bases locatives cadastrales ? Faut-il recommander de tenir compte de la valeur vénale des biens ? Quelle serait, en tout état de cause, la méthode la plus appropriée pour éviter la répétition des échecs passés ?
 - Peut-on envisager une fiscalité locale sans imposition des entreprises ?
 - Sinon, quelle devrait être la base de l'imposition des entreprises compte tenu de la dernière réforme de la taxe professionnelle ?
 - Est-il envisageable de préconiser, au profit des collectivités locales, des taux additionnels aux impôts d'Etat ou un partage de ces impositions ?



- Faut-il limiter le nombre des impositions prélevées par niveau de collectivités locales ?
 - Chaque niveau de collectivités locales doit-il bénéficier d'impositions pesant sur les ménages et sur les entreprises ?
 - Chaque imposition, qu'elle pèse sur les ménages ou sur les entreprises, doit-elle être attribuée à un seul niveau de collectivités locales ?
 - Peut-on, sans porter atteinte à l'autonomie financière des collectivités territoriales, limiter aux régions et aux intercommunalités la capacité de lever l'impôt, charge à elles ensuite d'en redistribuer un part aux départements et aux communes ? Faut-il alors prévoir un mécanisme de codécision au profit des départements ?



- Comment adapter les ressources fiscales des collectivités locales aux transferts de charges induits par la nouvelle répartition de leurs compétences, tout en respectant la contrainte de leur autonomie financière ?
- Faut-il réformer les mécanismes actuels de péréquation, au risque de porter atteinte à des situations acquises ?
 - Doit-on renforcer la péréquation entre collectivités locales en privilégiant les échelons régionaux et intercommunaux ?
- Faut-il réformer les mécanismes actuels de péréquation, au risque de porter atteinte à des situations acquises ?
- Faut-il, peut-on encadrer l'évolution globale des dépenses des collectivités locales ? selon quels mécanismes ?
- Quelles recommandations formuler concernant la fonction publique territoriale ?
- Comment mesurer la performance des collectivités locales ?



- **4. Diversité**
- ***a. L'Ile-de-France***
- Le périmètre de la région Ile-de-France est-il adapté ? Faut-il, au contraire, le réduire ou l'étendre ?
 - Faut-il maintenir un statut spécifique à l'Ile-de-France en créant un Grand Paris dont les limites s'étendraient aux actuels départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, sous réserve d'ajustements ?
 - Quelles devraient être les compétences propres du Grand Paris :
 - départementales ?
 - départementales et intercommunales ?
 - départementales, intercommunales et régionales ?
 - La date des élections municipales en Ile-de-France serait-elle la même que dans le reste de la France ?
 - Faut-il imbriquer, en dehors du Grand Paris, l'élection des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des intercommunalités ?
 - Faut-il imbriquer l'élection des assemblées délibérantes des départements de la Grande couronne et du Grand Paris avec l'élection du conseil régional d'Ile-de-France ?
 - Quelles circonscriptions retenir pour l'élection de l'assemblée délibérante du Grand Paris afin que celle-ci soit de taille raisonnable :
 - les communes (risque d'assemblée pléthorique) ?
 - des cantons redessinés ?
 - les 4 départements actuels ?



- Quelles devraient être les compétences propres de la région Ile-de-France ?
 - Est-il concevable que les compétences de la région Ile-de-France varient selon qu'elles s'exercent sur le territoire du Grand Paris ou dans les départements des Yvelines, du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne ?
- Comment améliorer la carte de l'intercommunalité dans le reste de l'Ile-de-France ?
- Quelles sont les conséquences en matière de fiscalité ?
- Comment doit se traduire le rôle particulier de l'Etat dans la région Ile-de-France, notamment sur le plan institutionnel ?
 - La préfecture de police doit-elle étendre sa compétence au Grand Paris (circulation, sécurité publique, secours) et, inversement, doit-elle transférer certaines de ses attributions Grand Paris (police administrative) ?



- *b. L'outre-mer*
- Faut-il fusionner les départements et les régions d'outre-mer dans une même collectivité locale
 - Peut-on traiter différemment les différents départements et régions d'outre-mer, concernant notamment les modes de scrutin ?
- *c. La Corse*
- Faut-il fusionner les deux départements et la collectivité territoriale de Corse dans une même collectivité locale
 - Faut-il, en Corse, un scrutin de liste proportionnel avec correctif majoritaire, un scrutin uninominal à deux tours dans des cantons redessinés, ou un scrutin mixte distinguant les zones urbaines des zones rurales ?